

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMUNES ERDRE ET GESVRES

3. PLAN D' ACTIONS



Axe I - Aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

1 - Intégrer les enjeux d'atténuation et d'adaptation dans le PLUi	1 - Rédiger une OAP thématique Air Energie Climat
	2 - Réaliser une OAP mobilité
	3 - Réaliser une OAP cadre de vie
2 - Conduire une politique d'aménagement durable des espaces publics, zones d'activités et d'habitat	4 - Définir des moyens de traduire une ambition politique en matière de développement durable dans l'aménagement et l'entretien des zones d'activités, d'habitat et espaces publics
3 - Anticiper et accompagner le développement des réseaux	5 - Réaliser une étude de planification des réseaux électriques, des études de réseaux de chaleur et des études de réseaux gaz
4 - Préserver la ressource en eau, les milieux et la biodiversité	6- Poursuivre les programmes de restauration des cours d'eaux et des milieux aquatiques
	7 - Mettre en place une gestion durable de la forêt et de la haie

Axe II - Améliorer la performance énergétique et réduire l'impact écologique des secteurs résidentiel et tertiaire

5 - Accompagner la rénovation de l'habitat	8 - Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation dans le cadre de la plateforme SERENHA et du PIG
6 - Développer des projets de construction et rénovation exemplaires dans le patrimoine public	9 - Poursuivre la démarche de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine public et favoriser des projets publics exemplaires d'éco- construction et éco-rénovation
7 - Structurer une filière d'éco-construction/éco-rénovation	10 - Structurer une filière d'éco-construction/éco-rénovation

Axe III - Développer l'agriculture et l'alimentation durable

8 - Améliorer les pratiques agricoles pour répondre aux enjeux du changement climatique et de la santé	11 - Sensibiliser, inciter et accompagner la mise en œuvre de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et de la santé
9 - Développer une alimentation de qualité et de proximité	12 - Mettre en œuvre un projet alimentaire de territoire
10 - Lutter contre la précarité alimentaire	13 - Soutenir la lutte contre la précarité alimentaire

Axe IV - Développer l'offre de mobilité durable	
11 - Aménager le territoire pour favoriser la mobilité durable	14 - Aménager des itinéraires sécurisés de qualité pour les vélos
	15 - Aménager des "points de connexion" entre les différentes offres de transport
	16 - Développer le réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques
12 - Favoriser la pratique du vélo	17 - Structurer un service de location de Vélo à Assistance Electrique
	18 - Créer une vélo-école
13 - Favoriser la pratique du covoiturage	19 - Utiliser l'application "Ouest GO " pour animer le co-voiturage sur le territoire
14- Améliorer l'offre de transports en commun	20 - Développer l'offre de Transports collectifs
Axe V - Développer la production et la consommation des énergies renouvelables	
15 - Développer les projets collectifs citoyens, privés et publics de production et/ou consommation d'énergies renouvelables	21 - Sensibiliser et accompagner les projets collectifs de production et/ou de consommation d'énergies renouvelables
	22 - Développer le recours aux énergies renouvelables dans opérations d'aménagement et les bâtiments publics
16 - Soutenir la filière bois-énergie	23 - Soutenir la filière bois énergie issue de la gestion pérenne du bocage
Axe VI - Favoriser le changement de comportements	
17 - Développer les démarches inter-entreprises en faveur du développement durable	24 - Favoriser les actions collectives entre entreprises dans les zones d'activité
	25 - Sensibiliser et accompagner les entreprises dans l'évolution des pratiques de déplacements
18 - Sensibiliser, informer, partager des pratiques pour changer les comportements	26 - Organiser par les habitants et pour les habitants des ateliers de sensibilisation et d'échanges de pratiques
	27 - Animer et mettre en œuvre le plan de prévention des déchets
	28 - Sensibiliser et former les scolaires et les habitants à l'éco-mobilité
	29 - Sensibiliser et former les scolaires et les habitants aux économies d'énergie
	30 - Etudier la mise en œuvre d'outils qui facilitent ou récompensent le co-voiturage, l'auto-partage, l'utilisation de transports en communs et les mobilités actives
	31 - Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et notamment les scolaires
32 - Sensibiliser et impliquer les habitants et les acteurs du territoire à participer à l'entretien des milieux naturels et à l'amélioration de la qualité de l'eau	

19 - Développer l'éco-exemplarité des collectivités	33 - Développer l'achat public responsable
	34 - Mettre en place et animer un plan de déplacement administration
	35 - Mettre en place une charte éco-agent
Axe VII - Soutenir les initiatives en faveur du développement durable	
20 - Favoriser l'économie collaborative, la réutilisation et le réemploi	36 - Mettre en place un espace collaboratif et des espaces dédiés au don/troc et réemploi
21 - Favoriser la mise en œuvre de projets collectifs en faveur du développement durable	37 - Développer des espaces tiers et des réseaux de compétences autour de projets DD du territoire
22 - Développer la coopération en faveur du développement durable	38 - Soutenir les initiatives de coopération internationale et interterritoriale en faveur du développement durable
Axe VIII- Mettre en œuvre, suivre et évaluer la stratégie de Développement Durable	
23- Planifier, garantir la participation, suivre la mise en œuvre, évaluer	39 – Dispositif de gouvernance, suivi et évaluation

1 – Rédiger une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique « Air Energie Climat »

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Chargé de mission développement durable	Communes, Sydela, CAUE 44, AURAN, communes, EIE / FDCivam, Air Pays de Loire, ENEDIS, Avocat environnement/urbanisme	3 000 €	2020 (puis bilan en 2023)

Liens avec objectifs supra :		Objectifs PCAET visés :	
ODD	7- Energie propre et coût abordable 11- Villes et communautés durables 12- Consommation et production responsables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	7- Développer les productions biosourcées
SRCAE/ SRADDET	9 - Développer les énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment 15 - Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 26 – Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air	2 - Capturer le carbone 3 - Baisser les consommations d'énergie	8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur 9 - S'adapter au changement climatique
PPA	5 - Prendre en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme 8 - Sensibiliser les utilisateurs du bois énergie aux impacts sur la qualité de l'air	4 - Augmenter la production d'énergies renouvelables	

Objectif

- La Communauté de communes Erdre et Gesvres a en charge l'aménagement du territoire. Sa politique d'aménagement repose sur différents documents de planification : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Programme Local d'Habitat (PLH), Plan Global de Déplacement (PGD), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)...

Ces documents répondent à des enjeux et à des thématiques sectorielles (le transport, l'habitat, l'urbanisme, l'énergie, etc.) que l'on peut avoir tendance à séparer. Tout l'enjeu est de construire à partir de cette multiplicité une politique qui soit cohérente.

- Le premier objectif est donc pour la communauté de communes, d'assurer la complémentarité entre son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et son Plan Climat Air Energie Territorial, afin d'articuler politique d'aménagement et politique énergétique et climatique et traduire les enjeux air/énergie/climat dans le PLUi. La prise en compte de ces enjeux dans l'aménagement du territoire participe à la stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- La Communauté de communes n'a pas la maîtrise d'ouvrage des opérations publiques d'aménagement à vocation d'habitat. Toutefois elle est compétente en matière d'élaboration du PLUi et du PCAET et peut donc agir à ce titre, pour encourager la construction de logements performants (économiques en énergie, produisant de l'énergie renouvelable...), de qualité (avec des éco-matériaux, bio-sourcés...), résilients (dans une logique d'adaptation). Elle peut avoir un rôle d'accompagnement et d'incitation, voire de prescriptions auprès des communes et des aménageurs privés, à travers les principes d'aménagements qu'elle définit dans le PLUi.
- Le second objectif est donc d'accompagner et de sensibiliser les porteurs de projets (publics et privés) aux enjeux air/énergie/climat et de favoriser la prise en compte de ces enjeux dans tout projet d'aménagement et de construction/rénovation sur le territoire.

Descriptif

- La communauté de communes a arrêté son un projet de Plan Local de l'Urbanisme. Il fera l'objet d'une approbation définitive fin 2019. Conformément au code de l'urbanisme, il comprend 6 documents :
 - Ü le rapport de présentation : ce document comprend, entre autre, un diagnostic du territoire, une analyse de l'état initial de l'environnement, de la consommation d'espaces naturels et agricoles, l'explication des choix retenus et de leurs traductions réglementaires ;
 - Ü le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : il définit les grandes orientations en matière d'aménagement, d'équipements, de protection des espaces naturels, agricoles et leur préservation (densités, espaces verts, typologies de bâti, programme de logements, types de dessertes en transports, objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace...) à 10-15 ans.
 - Ü le règlement : il se compose d'un document cartographique qui localise notamment les différentes zones (urbanisées, à urbaniser, zones naturelles, zones agricoles) et d'un document écrit qui définit les règles de constructibilité pour chaque zone, à la parcelle ;
 - Ü les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : elles définissent, pour les secteurs identifiés comme stratégiques, les principes et la manière dont la collectivité souhaite aménager, protéger, réhabiliter ces espaces ;
 - Ü l'évaluation environnementale et trame verte et bleue : elle sera mise en place tout au long de la construction du PLUi. Objectifs : garantir la durabilité du projet de territoire, limiter ses impacts sur l'environnement, maintenir et reconstituer un réseau d'espaces et d'échanges pour que les milieux naturels puissent fonctionner entre eux (continuité écologique) ;
 - Ü les annexes : elles ont une fonction d'information et comportent notamment les servitudes d'utilité publique (liées au patrimoine, aux ressources et équipements, à la sécurité et santé publiques) et les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

- La Communauté de communes souhaite réaliser une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique « Air Energie Climat », qui sera intégrée au PLUi, après son entrée en vigueur.

En effet, la rédaction de cette OAP intervenant après l'arrêt du projet PLUi, et donc à postériori de la procédure réglementaire d'enquête publique et de consultation du public sur tous les documents du PLUi, elle ne pourra être intégrée qu'après l'approbation définitive du PLUi par le Conseil communautaire fin 2019, dans le cadre d'une révision ou modification. Le PLUi est un document évolutif qui peut être amendé ou modifié, par délibération du Conseil Communautaire. Cela permettra de se laisser le temps de construire un document abouti.

- Pour ce faire, la CCEG va constituer un groupe de travail chargé d'étudier la manière d'intégrer les enjeux air/énergie/climat dans le PLUi et faire des propositions (contenu, modalités...). Les partenaires qui ont une expertise dans les domaines « air/énergie/climat » seront associés à ce groupe de travail, selon leurs domaines de compétences et sur la base du volontariat.

De même, il sera proposé aux communes volontaires d'être associées à la rédaction de cette OAP.

- Il peut y avoir différentes formes de traduction opérationnelle des enjeux air énergie climat dans le PLUi. Les élus communautaires ont validé le fait que cette OAP traite à minima des questions liées à la conception bioclimatique, à l'amélioration de la qualité de l'air (intérieur et extérieures), à la sobriété énergétique, au développement des énergies renouvelables à l'adaptation au changement climatique. A ce titre, cette action participe à l'atteinte des objectifs des actions 9, 10, 11, 23 et 32 de la stratégie de Développement Durable (maîtrise des consommations énergétiques, éco-construction, développement des énergies renouvelables et qualité de l'air). D'autres thèmes pourront également être étudiés.

- Il serait intéressant d'avoir une réflexion plus poussée dans certains secteurs d'expérimentation, comme par exemple les parcs d'activités qui relèvent de la compétence directe de la Communauté de communes ou des certains quartiers des communes, pour celles qui seraient volontaires.

A ce titre, cette action est à mener en lien avec l'action 4 de la stratégie de Développement Durable qui concerne l'aménagement durable.

Planning Prévisionnel :			
Etapes	début	fin	Validation politique
Constitution du groupe de travail	2 ^{ème} trimestre 2019	2ème trimestre 2019	
Réunions du groupe de travail et rédaction de l'OAP « Air Energie Climat »	Juin 2019	Décembre 2019	
Modification du PLUi pour intégration de l'OAP	Courant 2020		Oui
Bilan au bout de 2 ans (notamment dans les secteurs d'expérimentation)	Courant 2023		
<u>Moyens</u>			
Budget prévisionnel :			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Prestation d'accompagnement (juridique, rédaction illustration...)	3 000 €	Autofinancement (ou appel à projet PRSE pour 80% de la dépense, ou AAP Qualité de l'air ADEME)	3 000 €
Coût global	3 000 €	Coût CCEG	3 000 €
Moyens humains : 0.2 ETP (0.1 ETP chargé de mission PCAET + 0.1ETP chargée de mission PLUi)			
<u>Indicateurs</u>			
Indicateurs de résultats		Indicateurs de suivi	
En cas de définition de secteurs d'expérimentation : <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des consommations d'énergie sur ces secteurs - Quantité d'énergies renouvelables produites sur ces secteurs - Nombre de projets éco-construits sur ces secteurs 		<ul style="list-style-type: none"> - Approbation de l'OAP - Réalisation d'un bilan 	

2 – Réaliser une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique mobilité

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation	
Responsable du service Mobilités	AURAN, communes	Temps investi dans les échanges	Fin 2018	
<u>Liens avec objectifs supra :</u>			<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	9 - Industries, innovations et infrastructures 11 - Villes et communautés durables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur	
SRCAE/ SRADDET	13 – Développer les modes de transport alternatif au routier 15 - Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 26 – Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air 29 – Accompagner les aménagements actuels pour assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme	3 - Baisser les consommations d'énergie	9 - S'adapter au changement climatique	
PPA	3 – Favoriser les expérimentations concourant à une mobilité plus durable 5 - Prendre en compte la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme			
<u>Objectif</u>				
<ul style="list-style-type: none"> La Communauté de communes Erdre et Gesvres s'est doté d'un Plan Global de Déplacement (PGD). Démarche volontaire des élus d'Erdre et Gesvres, le Plan Global de Déplacement (PGD) est un document de planification et d'orientations territorial qui définit une stratégie de mobilité réalisée à 13 collectivités visant à assurer un équilibre durable entre : besoins de mobilité des habitants, environnement, économie et santé. Il s'agit d'un document transversal qui définit la politique de la communauté de communes en matière de mobilités et qui apporte des éléments essentiels aux élus du territoire pour qu'ils soient pleinement impliqués et acteurs de la stratégie territoriale. Tout comme la première action de la stratégie de développement durable, il s'agit pour la Communauté de communes d'assurer la complémentarité entre ses documents de planification (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Plan Global de Déplacement), et d'articuler les politiques publiques : politique d'aménagement et politique de mobilités. Le PGD est structuré autour de 3 grands enjeux : <ul style="list-style-type: none"> Ü donner envie d'aller à pied et à vélo ; Ü accompagner le développement des transports collectifs ; Ü changer notre culture de la mobilité. La déclinaison de la stratégie communautaire à l'échelle de la commune suppose de définir des orientations stratégiques et de traduire des priorités d'aménagement en termes de circulation, de voirie, de stationnement, d'emplacements réservés (...). L'objectif est d'intégrer les enjeux du Plan Global de Déplacement dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, à travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les déplacements. L'OAP doit permettre de sensibiliser les porteurs de projets publics et privés aux enjeux des modes de déplacement actifs et de favoriser la prise en compte de ces enjeux dans tout projet d'aménagement et de construction/rénovation sur le territoire. 				

- Les déplacements quotidiens sont un facteur important de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Aussi, la mise en place de dispositifs en faveur de l'usage des modes actifs pour limiter l'utilisation des transports individuels motorisés, participe à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial.

Descriptif

- Le Service Mobilités de la Communauté de communes a rédigé une OAP « mobilités », en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région de l'Agglomération Nantaise, qui a été intégrée au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté en novembre 2018.
- Cette OAP thématique rappelle l'orientation stratégique définie dans le projet d'aménagement et développement durable du PLUi, qui vise d'ici à 2030 une part modale des déplacements en voiture conducteur de 50% et supérieure à 21% en modes actifs.

L'atteinte de cet objectif suppose, dans la planification territoriale, de favoriser les solutions de mobilités quotidiennes :

- Ü hiérarchisation du réseau viaire pour induire une modération des vitesses,
- Ü différenciation des niveaux d'aménagement en fonction des usages des rues et routes,
- Ü optimisation de la fréquentation des transports en commun,
- Ü développement du covoiturage et des nouvelles mobilités,
- Ü réalisations d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire en cohérence avec les territoires voisins (...);

Cela suppose également d'encourager les modes actifs avec une politique d'aménagement en faveur du vélo et de la marche :

- Ü organisation des liens entre les Centre-bourgs, via la mise en place progressive d'un réseau de liaisons cyclables sécurisées, intégrant leurs continuités au sein des Centre bourgs ;
- Ü gestion des circulations et du stationnement au sein des Centre-bourgs, notamment en mettant en cohérence l'aménagement urbain des zones résidentielles et la vitesse maximale autorisée, et en priorisant des stationnements vélos qualitatifs et sécurisés au sein des nouvelles opérations ;
- Ü organisation de l'extension des Centre-bourgs, notamment en intégrant les déplacements en modes actifs au sein des nouvelles opérations, et en étendant, à travers les nouvelles opérations, le réseau des voies piétonnes et cyclables depuis et vers les générateurs de déplacements.

- Aussi, l'OAP mobilités prévoit tout d'abord l'inscription au PLUi d'une nomenclature de hiérarchisation du réseau routier (en et hors agglomération) au regard :

- Ü du caractère de la voirie (magistrale, majeure, principale) ;
- Ü des fonctions de déplacement de la voie (transit, liaison, desserte résidentielle) ;
- Ü du niveau souhaitable de « cyclabilité » et « marchabilité » de la voirie ;
- Ü de la qualité des espaces publics et du paysage (aménagements).

Elle vise à permettre d'adapter la vitesse, selon la catégorie de route, en préconisant par exemple des zones apaisées, pour la desserte des quartiers résidentiels.

La modération des vitesses est un facteur permettant la sécurité pour les cyclistes. Il est constaté que plus on modère la vitesse dans certains endroits, plus le piéton se sent en sécurité et plus il est susceptible de laisser sa voiture pour de petits déplacements. Elle vise également une amélioration de la « cyclabilité » et de la « marchabilité » de la voirie, par une meilleure prise en compte des modes actifs dans les aménagements et un partage de la voirie plus équilibré.

- Cette OAP prévoit l'inscription au PLUi de la volonté d'études préalables synthétiques sur les questions de mobilités à réaliser par les aménageurs pour toute nouvelle opération (avec une taille critique : nombre de lots ou de m²), dans le but notamment de mieux intégrer les problématiques de déplacement dans les aménagements.

Pour atteindre l'objectif visé de part de la marche dans les déplacements, il est nécessaire que les espaces piétonniers soient les plus larges, pratiques et accessibles possibles. La largeur des trottoirs, les dévers, les passages piétons, etc. doivent être appréhendés le plus tôt possible dans les projets d'aménagement. Le besoin et l'usage réel des habitants, constaté en amont des projets doivent être valorisés et pris en compte par l'aménageur au profit du trajet le plus intuitif, sécurisé et direct du piéton.

- Par ailleurs, le règlement prescrit l'encadrement des pratiques de stationnement voiture et vélo des constructions nouvelles (collectifs, individuel, équipements publics, commerces). Dans les plans de zonage du PLUi, des emplacements réservés pour le vélo ou les piétons sont prévus.

Planning Prévisionnel :			
Etapes	début	fin	Validation politique
Rédaction	Juin 2018	Octobre 2018	Oui
Arrêt	Novembre 2018	Novembre 2018	Oui
Approbation	Fin 2019		Oui
<u>Moyens</u>			
Budget prévisionnel : 0 €			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Coût global		Coût CCEG	
Moyens humains : 3 semaines temps plein (CCEG +AURAN)			
<u>Indicateurs</u>			
Indicateurs de résultats		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de liaisons sécurisées entre les bourgs - Réalisation d'études mobilité par les aménageurs en amont des opérations - Surface de stationnement vélos qualitatifs et sécurisés - Surface de voirie en zones de circulation apaisée 		<ul style="list-style-type: none"> - Approbation de l'OAP 	

3 –Réaliser une Orientation d'Aménagement et de Programmation « Cadre de vie »

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Chargée de mission urbanisme/Aménagement	AURAN, communes, bureau d'étude		Fin 2019
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	6 - Eau propre et assainissement 11- Villes et communautés durables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 14 - Vie aquatique 15 - Vie terrestre	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
SRCAE/ SRADDET	15 - Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 26 - Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air 29 – Accompagner les aménagements actuels pour assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme	2 - Capter le carbone	9 - S'adapter au changement climatique
PPA	5 - Prendre en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme		

Objectif

- Les différents rapports du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat montrent que le changement climatique est déjà engagé et qu'il se traduira à moyen et long terme par des phénomènes climatiques aggravés, un bouleversement des écosystèmes et des risques sanitaires.
- L'étude de vulnérabilité du territoire face au changement climatique, réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat a souligné les risques importants de réduction de la disponibilité de la ressource en eau, d'altération de la qualité des eaux, de fragilisation des milieux (zones humides et bocage) et de modification de l'aire de répartition des espèces sur Erdre et Gesvres.
La Communauté de communes souhaite intégrer le plus en amont possible ces problématiques et les traduire dans son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) d'Erdre et Gesvres met en avant la volonté de la Communauté de communes de valoriser des trames de « nature en ville ». A ce titre, il prévoit de :
 - Ü Maintenir et reconquérir les espaces verts et les coulées vertes au sein des bourgs (cours d'eau, espaces d'agrément, haies bocagères au sein ou en limite du tissu urbain...), en recherchant leur mise en réseaux à travers les circulations douces notamment.
 - Ü Prolonger ce réseau à travers les nouvelles opérations et rechercher son articulation avec les espaces agricoles et naturels au travers notamment, d'espaces d'agrément multifonctionnels (espaces verts, gestion des eaux pluviales, aires de détente, espaces de jeux, jardins partagés...).
 - Ü Poursuivre le verdissement des espaces privés dans le tissu résidentiel et économique à l'échelle de la parcelle ou du site en projet en lien avec les enjeux écologiques, paysagers et climatiques.
 - Ü Favoriser une reconnexion aux cours d'eau se trouvant dans le tissu : création de cheminements piétons, pistes cyclables, toitures végétalisées...
- Dans ce contexte, la communauté de communes a souhaité réaliser une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) spécifique, afin de planifier l'aménagement de manière plus vertueuse pour le cadre de vie des habitants. Cette OAP thématique « Cadre de Vie » décline les principes ou orientations clés visant à valoriser et à renforcer la prise en compte de la nature en ville au sein de l'enveloppe urbaine.

Descriptif

- L'OAP constitue un outil souple qui permet d'anticiper les évolutions des bourgs en précisant les attentes en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère. Elle propose la mise en oeuvre des formes urbaines permettant de respecter les qualités des bourgs et traiter les lisières entre les nouvelles constructions et le paysage qui l'entoure, à travers notamment la végétalisation du tissu urbain et la mise en valeur des parcelles présentant un intérêt paysager et naturel.
- Un état des lieux par commune et sur l'ensemble du territoire (phase Diagnostic du PLUi), réalisé lors de l'élaboration du document d'urbanisme a mis en avant les différents secteurs d'intérêts pour le cadre de vie des habitants :
 - Ü Etude « Nature en Ville » : qui a permis d'identifier les secteurs de nature en ville, participant au renforcement paysager et écologique du tissu urbain (espaces d'agrément, liaisons urbaines...) qui a permis à chaque commune d'exprimer ses attentes de protection de la trame verte et bleue sur son cœur de bourg ;
 - Ü Contribution « Paysage » : qui a permis de déterminer et de qualifier les espaces de transitions entre le milieu agricole ou naturel et le tissu urbain (entrée de ville, frange, urbaine...) tout en harmonisant les outils de protection à l'échelle de l'ensemble du territoire.
- Ainsi, l'OAP « Cadre de Vie » se décline sur les 12 centres villes des 12 communes de l'intercommunalité, ainsi que sur 2 villages, la Ménardais sur Treillières et la Paquelais sur Vigneux de Bretagne. Une cartographie illustrant les principes d'aménagement, a été réalisée pour chacune des 14 zones. Mais les principes des orientations de l'OAP peuvent aussi s'appliquer à l'ensemble des hameaux et écarts de manière générale sur l'ensemble de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres. En effet, elle vient compléter le règlement et le zonage sur la prise en compte des enjeux environnementaux liés au cadre de vie des habitants dans les centres-bourgs.
- L'OAP « Cadre de vie » a défini 5 principes d'aménagement :
 - Ü Assurer des lisières urbaines de qualité, transitions paysagères et écologiques avec le tissu urbain
 - Aménagements pour ces lisières urbaines assurés par une végétalisation arbustive et/ou arborée, haies multi-spécifiques pouvant être doublées par des murets de qualité et d'hauteur limitée en transition avec les parcelles agricoles ou naturelles, interdiction des clôtures de type plaques de béton moulé, brande, en bâches de type « brise-vent », en végétaux artificiels, en tôle ondulée ;
 - Cheminements doux intégrés aux aménagements de la lisière urbaine ;
 - Perméabilités entre les espaces naturels (boisements, cours d'eau) et le front bâti...
 - Ü Préserver et valoriser les entrées de villes par un aménagement des axes de circulation principaux
 - Végétalisation des principaux axes d'entrée de ville ;
 - Choix des aménagements végétalisés au regard de cinq critères (principes de gestion différenciée, limitation des besoins en eau ; réduction de la production de déchets verts ; limitation des risques allergisants ; renfort des zones de fraîcheur et réduction des risques liés à l'îlot de chaleur urbain) ;
 - Préservation les éléments existants comme les haies bocagères, les boisements ou les alignements d'arbres...
 - Accompagnement des axes principaux d'entrée de ville autant que possible par des pistes cyclables et de cheminements doux piéton, séparées du réseau viaire par des aménagements végétalisés
 - Ü Assurer le maintien des cônes de vue identifiés sur le territoire
 - Réalisation des constructions, installations et aménagements situés dans ces cônes de vue préservant la percée ou la transparence visuelle sur l'élément paysager ou patrimonial visé ;
 - Intégration paysagère forte (hauteur, gabarit, implantation, teintes des constructions, installations et aménagements)
 - Ü Maintenir les espaces d'agrément, espaces de respiration au sein du tissu urbain
 - Réflexion dans tout projet d'urbanisation sur les espaces plantés (intérêt pour la biodiversité et le paysage, rôle d'espace tampon entre les secteurs denses et moins dense, rôle d'espace de transition entre les espaces bâtis et non bâtis.
 - Maintien le plus que possible pour les espaces se trouvant à proximité des cours d'eau de leur connectivité avec cet élément de la trame bleue
 - Préférence pour les matériaux participant au renforcement de la biodiversité et l'écoulement naturel des eaux (modes d'aménagement et de constructions légères et poreuses, revêtement naturel, jointures enherbées...)
 - Gestion différenciée des espaces publics afin de préserver la biodiversité

- U Assurer les continuités écologiques dans le tissu urbain par la diversification des éléments de nature en ville
 - o Maintien des éléments végétaux et patrimoniaux d'intérêt existants (murets, arbres remarquables ou isolés dans l'espace public ou privé, haies, talus, cours d'eau, berges, zones humides, chemins ruraux...) pour préserver les habitats naturels de la faune et de la flore
 - o Développement de haies végétales (clôtures végétalisées, espèces locales avec une annexe des végétaux à privilégier, plantation d'arbre encouragée, interdiction d'espèces invasives dans la composition de la haie végétale
 - o Transformation du moindre espace minéral en espaces de nature en ville : fleurissement privé et végétalisation en pied de murs et de façade ; « débétonisation » de certains espaces minéralités (parking, trottoirs, friches...) en vue d'encourager l'appropriation de ces espaces par les habitants ; végétalisation et perméabilisation des aires de stationnement publiques et privées constituent souvent de vastes espaces

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Rédaction de l'OAP Cadre de Vie	Janvier 2018	Novembre 2018	oui
Approbation	Fin 2019		

Moyens

Budget prévisionnel : 0 €

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Coût global		Coût CCEG	

Moyens humains : 0,1 ETP Chargé de mission urbanisme

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
- Respect des principes d'aménagement fixés dans l'OAP	- Approbation de l'OAP

4 – Définir des moyens de traduire une ambition politique en matière de développement durable dans l'aménagement et l'entretien des zones d'activités, zones d'habitat et espaces publics

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation	
- Chargée de mission aménagement des Parc d'Activités - Service aménagement/urbanisme pour la partie habitat	ADEME, CAUE, BE en charge des projets, aménageurs, entreprises, services CCEG (technique, foncier, eau et milieux aquatiques, développement durable) ...	14 000 (ou plus)	1 ^{er} trimestre 2020	
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>		
ODD	7- Energie propre et coût abordable 11- Villes et communautés durables 12- Consommation et production responsables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 14- Vie aquatique 15- Vie terrestre	1-Réduire les émissions de gaz à effet de serre	5-Développer la livraison, le stockage, la récupération d'énergies renouvelables	
SRCAE/ SRADDET	9- Développer les énergies renouvelables dans ce secteur 11- Inciter à l'engagement d'actions en faveur de la maîtrise de la demande énergétique et de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel 12- Renforcer les pratiques d'éco-management et l'écologie industrielle 13- Développer les modes alternatifs au routier 15 - Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 24- Maintenir et renforcer la filière solaire photovoltaïque 27- Favoriser les solutions techniques, les mesures et les aménagements pour protéger à court terme les ressources des effets du changement climatique 29- Accompagner les mutations des systèmes et des aménagements actuels pour assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme	2-Capter le carbone	6-Planifier l'évolution des réseaux énergétiques	
		3-Baisser les consommations d'énergie	7-Développer les productions biosourcées	
			8- Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur	
PPA	3- Favoriser les expérimentations concourant à une mobilité plus durable 5- Mieux prendre en compte la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme	4-Augmenter la production d'énergies renouvelables	9-S'adapter au changement climatique	
<u>Objectif</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Le but est que les collectivités du territoire d'Erdre et Gesvres deviennent exemplaires dans leurs projets d'aménagement de zones d'activité, d'habitat et d'espace public. Cela répond à un enjeu de cohérence entre les orientations politiques affichées dans la stratégie de développement durable et les pratiques mises en place. Mais cela répond aussi à un enjeu d'attractivité du territoire pour les habitants et les entreprises qui souhaitent vivre et travailler sur un territoire engagé sur la question du développement durable. Les habitants choisissent de moins en moins leur territoire de vie en fonction du lieu de leur travail puisqu'ils changent finalement très souvent d'employeur. Leur choix dépend des services proposés et/ou valeurs défendues dans le territoire. Pour les entreprises, il peut y avoir une plus-value à s'implanter sur un territoire qui propose des zones d'activités vertueuses, à la fois pour un souci d'image mais aussi d'économie d'énergie par exemple ou de cadre de vie des salariés. 				

- Pour parvenir à cette exemplarité concernant les zones d'activités, l'objectif de l'action est de définir ce que doivent être les ambitions politiques d'un parc d'activité durable et d'expérimenter la traduction opérationnelle de ces ambitions dans le cadre de la création et de la commercialisation du parc d'activité de la Jacopièrre. Cette expérimentation a pour but de définir une méthode pour conduire un projet de parc d'activité durable, l'organisation interne des services qu'elle nécessite et de construire des outils (guide, cadre de référence, grille de questionnement...) en vue de systématiser la démarche sur la création ou la réhabilitation de tous les parcs d'activité de la CCEG.
- Concernant l'habitat, l'objectif est d'accompagner les communes dans la mise en œuvre d'orientations de développement durable.

Descriptif

- La première étape du travail consiste à définir les ambitions politiques d'un parc d'activité durable. Il est proposé de réaliser ce travail avec les élus d'Erdre et Gesvres, en s'appuyant sur des retours d'expériences d'autres territoires et la compétence technique d'un bureau d'étude. Ces ambitions politiques seront d'ordre général, elles porteront sur des grands principes qui seront plus ou moins déclinables de manière opérationnelle selon les projets de parcs d'activité.
- La seconde étape consiste à définir précisément la manière dont peut-être traduites les ambitions politiques de manière opérationnelle dans un projet d'aménagement et de commercialisation d'un parc d'activité (production d'énergie renouvelable, gestion durable des eaux pluviales, optimisation des implantations pour limiter la consommation foncière, mutualisation des espaces, plantation de mini forêts à croissance rapides...). Le projet de la Jacopièrre apparaît comme un bon support d'expérimentation, compte tenu des contraintes assez nombreuses à prendre en compte dans le projet
 - Ü L'objectif de cette seconde phase est de définir précisément des principes et préconisations dans l'aménagement même de la zone mais aussi dans les cahiers de cession de terrain qui soient à la fois possibles à réaliser et acceptables pour les futurs acquéreurs. Il est pour cela nécessaire d'étudier les potentialités du secteur au regard des enjeux environnementaux recensés et des incidences prévues du projet. Il est également nécessaire d'appréhender si la zone est particulièrement attractive ou non pour les entreprises dans la mesure où le niveau de contrainte est d'autant plus acceptable que la zone est attractive. Par ailleurs, l'aménagement durable de la zone peut valoriser le prix de revente des terrains, les entreprises pouvant consentir de payer un prix plus élevé par ce qu'elles bénéficient d'une plus-value à y être implantées. L'objectif n'est pas de faire un projet d'aménagement qui maximise la limitation des impacts écologiques dans les choix d'aménagement mais qui s'avère au final dissuasif pour des porteurs de projet du fait de contraintes trop importantes freinant la commercialisation ou dont les préconisations inscrites dans les cahiers de cessions ne sont pas mises en œuvre. Il convient donc en amont de définir ce qui est concrètement réalisable et d'accompagner ensuite les acquéreurs dans la réalisation de ce qui est demandé pour s'assurer du respect des préconisations.
 - Ü Ce travail amont peut être confié à un bureau d'étude, ainsi que l'accompagnement des acquéreurs.
- La troisième étape consiste à définir une méthode de conduite du projet et une organisation interne du travail qui crée de la transversalité et qui associe les services développement économique, aménagement, technique, foncier, eau et milieux aquatique et développement durable. L'expérimentation de cette méthode et de cette organisation dans le cadre du projet de la Jacopièrre permettra d'en faire le bilan, de l'améliorer et de la formaliser afin qu'elle soit mise en place pour les prochains projets de parc d'activité.
 - Ü Aux termes de cette expérimentation, une organisation du travail sera formalisée et des outils seront identifiés pour pouvoir systématiser l'intégration du développement durable dans les zones d'activités du territoire. Il ne s'agira pas de définir un mode d'aménagement mais une méthode pour définir au mieux les aménagements et préconisations souhaitables en fonction de la spécificité des zones.
- Concernant l'aménagement de quartiers d'habitat :
 - Ü S'agissant d'une compétence communale, la Communauté de Communes a élaboré en 2011 un guide de l'habitat à destination des communes mais également des aménageurs en partenariat avec le CAUE. Ce guide définit un cadre de réflexion pour la mise en œuvre de nouvelles opérations d'aménagement. Il propose un ensemble de propositions visant à développer de nouvelles formes urbaines intégrant les enjeux du développement durable : densification, composition urbaine et architecturale, maîtrise de l'énergie, gestion des déchets, ...

- U Par ailleurs, le service urbanisme de la CCEG accompagne les communes qui le souhaitent dans leur réflexion d'aménagement de leurs bourgs au travers des plans guides réalisés depuis plusieurs années. Ces études permettent d'identifier les grands enjeux d'aménagement au sein des enveloppes urbaines et proposent des solutions opérationnelles intégrant une approche durable : développement des mobilités actives, cadre de vie, diversité fonctionnelle, prise en compte des enjeux environnementaux par secteur, ...
- Ü Dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration, la CCEG a développé une réflexion spécifique s'appuyant sur le projet de PCAET et se traduisant notamment par une orientation « Cadre de Vie ». A terme, ces approches seront complétées par une orientation d'aménagement reprenant les principes définis au PCAET et dans la stratégie de développement durable. Une réflexion va également être engagée pour développer une ingénierie vers les communes permettant de développer la prise en compte de ces enjeux dans la mise en œuvre des projets communaux.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Constitution d'une équipe interne (copil et cotech)	Avril 2019	Fin Avril 2019	
Etudes amont (LAD)/ prévues dans la mise en œuvre de la Jacopière	avril 2019	Fin juin 2019	
Définition des ambitions politiques d'un parc d'activité durable	mai 2019	septembre 2019	OUI
Proposition de traductions opérationnelles des ambitions politiques	Septembre 2019	octobre 2019	
Validation des traductions opérationnelles	Novembre 2019		OUI
Mise en œuvre opérationnelle du projet	Lié aux études et procédures pour l'aménagement des PA		
Formalisation d'une méthode et d'une organisation du travail	Décembre 2019	Février 2020	

Moyens

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Définition des ambitions générales des parcs d'activité développement durable		LEADER (fiche 2)	A Définir
Etude amont sur le parc de la Jacopière et proposition de Traduction opérationnelle des ambitions sur la Jacopière (intégré dans les études réglementaires)	14 000	LEADER (fiche 2) sur la partie non réglementaire	A Définir
Accompagnement sur la manière de faire des préconisations aux acquéreurs et qu'elles soient mises en œuvre	A définir	LEADER (fiche 2)	A Définir
Coût global	<u>14 000 ou plus</u>	Coût CCEG	<u>14 000 ou plus</u>

Moyens humains : Intégré dans le temps de travail du chargé de mission aménagement des PA
Implication des services aux différentes étapes

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none">- Respect des traductions opérationnelles proposées dans l'aménagement de la zone- Mise en œuvre réelle des préconisations par les acquéreurs- Gain obtenus en matière de développement durable (à définir selon les orientations prises)	<ul style="list-style-type: none">- Définition des ambitions politiques- Réalisation de l'étude amont- Traduction opérationnelles proposés- Formalisation de la méthode et de l'organisation interne

5 – Réaliser une étude de planification des réseaux électriques, des études de réseaux de chaleur et des études de réseaux gaz

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Chargée de mission Développement Durable (étude planification réseau) Conseiller en Energie Partagée (étude réseau de chaleur)	ENEDIS, SYDELA, Relais Bois Energie, Département, Région, communes....	15 000 € + études d'opportunités au cas par cas	2020
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	7 – Energie propre et à un coût abordable 9 – Industrie, innovation et infrastructures 11 – Villes et communautés durables 12 – Consommation et production responsables 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique	4 - Augmenter la production d'énergies renouvelables	
SRCAE/ SRADDET	15 - Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 27 - Favoriser les solutions techniques, les mesures et les aménagements pour protéger à court terme les ressources des effets du changement climatique 28 - Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions	5 - Développer la livraison, le stockage, la récupération d'énergies renouvelables 6 - Planifier l'évolution des réseaux énergétiques	
PPA	Sans objet	9 – S'adapter au changement climatique	

Objectif

- Un des nouveaux objectifs des Plans Climat Air Energie Territoriaux, tels que définis par la loi de Transition Energétique et Croissance Vert est l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques. Le développement des énergies renouvelables peut entraîner des coûts d'adaptation des réseaux. Ces investissements (raccordement et renforcement) peuvent être optimisés, notamment en coordonnant la localisation des moyens de production avec celle des infrastructures et des lieux de consommations.

L'objectif est donc d'anticiper et d'accompagner le développement des réseaux pour être capable de raccorder le maximum d'énergies renouvelables et d'acheminer les flux entre lieux de production et de lieux de consommation, à moindre coût.

Descriptif

- La première action consiste à mener une étude de planification des réseaux énergétiques électriques. La réalisation de cette étude permettra d'avoir une connaissance fine des capacités du réseau électrique à accueillir massivement des énergies renouvelables avec des coûts de raccordements maîtrisés. Cette étude intégrera une vision prospective des projets urbains prévus et potentiels, identifiés dans le PLUi de la CCEG, afin de dégager les marges de manœuvres sur chaque poste source, et ainsi définir des zones privilégiées de déploiement. Elle permettra d'identifier les zones non propices où l'injection nécessiterait des coûts de raccordement trop importants.

Sur la base de cette étude, un plan de déploiement des énergies renouvelables pourra ainsi être élaboré et phasé dans le temps, en lien avec le cadastre solaire développé par le SYDELA et les profils de consommation, permettant d'optimiser les projets d'autoconsommation individuelle ou collective.

- La seconde action consiste à mener, au cas par cas, des études d'opportunité pour la réalisation de réseau de chaleur.

Pour les projets d'aménagement accompagnés dans le cadre du Conseil en Energie Partagé, des études d'opportunité pour la réalisation de réseau de chaleur bois seront effectuées par le relais Bois Energie, porté par le FD CIVAM 44. Ces études devraient prochainement évoluer vers des études d'opportunités comparant l'ensemble des sources de production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique).

Pour les projets de création ou d'extension de parcs d'activité qui sont de la compétence de la Communauté de communes, des études de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la zone, seront réalisées. Ces études analyseront notamment l'opportunité de la création ou du raccordement à un réseau de chaleur ou de froid ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération.

- La troisième action consiste à mener une étude de structure du réseau gaz afin de pouvoir accueillir les projets de méthanisation.

GRDF et des partenaires (Chambre d'Agriculture, AILE) ont engagés des réunions de sensibilisation et de mobilisation du monde agricole pour faire émerger des projets de méthanisation sur le Territoire de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres. En tant que distributeur de gaz et afin d'acheminer un gaz toujours plus vert, produit au cœur de nos territoires, GRDF étudiera et proposera un schéma de développement des réseaux gaz qui permettrait le raccordement de tous les projets de méthanisation de votre territoire en fonction des zones actuelles et futures de consommation.

Cette étude de structure du réseau gaz sera réalisée et portée par GRDF.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Réalisation de l'étude de planification des réseaux	Premier trimestre 2020	Second trimestre 2020	OUI
Réalisation des études d'opportunité	Selon projet		
Etudes de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables « Belle Etoile »	2019		
Etudes de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables « Jacopière »	2019		

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Réalisation de l'étude de planification des réseaux	15 000 €	FRES (Région) DSIL 2020	A Définir
Réalisation des notes d'opportunité bois énergie	0 €	Financement ADEME des notes d'opportunité bois énergie	
Etudes de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables	A définir	LEADER Fiche 4	A définir
Coût global	15 000 €	Coût CCEG	15 000 €

Moyens humains : 0.1 ETP Chargée de mission Développement Durable et 0.1 ETP Conseiller en Energie Partagé

<u>Indicateurs</u>	
Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Nombres de projets en autoconsommation réalisées (suite à l'étude de planification) - Nombre d'opération comprenant une source d'énergie (bois, géothermie, solaire thermique) - Puissance installée en énergie renouvelable sur les zones d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude de planification - Nombre d'études d'opportunité de bois énergie, géothermie et solaire thermique réalisées dans les opérations - Réalisation d'études de faisabilité du potentiel ENR au moment de la création de ZA - Réalisation d'étude de réseaux gaz

6 – Poursuivre les programmes de restauration des cours d'eaux et des milieux aquatiques

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Responsable du Service Eau et Milieux Aquatiques	Syndicat du bassin versant de l'ISAC, Syndicat de l'EDENN, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Pays de Loire, SYLOA, l'EPTB Vilaine, Propriétaires riverains, exploitants agricoles, associations environnementales (LPO, Bretagne Vivante,...), DDTM 44, DREAL Pays de Loire, Chambre d'Agriculture...	Programme Erdre Amont : 1 979 667€ HT (2017-2021) Étude préalable Gesvres et Cens : 79 167 € HT	Programme Erdre Amont : 2021 Étude préalable Programme Gesvres et Cens : 2020

<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>
ODD	6 - Eau et assainissement propre 11 - Villes et communautés durables 12- Consommation et production responsables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 14 - Vie aquatique 15- Vie terrestre	2- Capter le carbone 9 - S'adapter au changement climatique
SRCAE/ SRADDET	27 - Favoriser les aménagements qui préservent les ressources du changement climatique	
PPA	Sans objet	

Objectif

- La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), entrée en vigueur le 23 octobre 2000, établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et souterraines. Elle introduit un certain nombre de notions ou d'objectifs essentiels, dont la notion de bon état écologique des masses d'eau. L'objectif général est d'atteindre le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen. Cela se traduit par des milieux et des peuplements naturels équilibrés et diversifiés, avec l'obligation d'atteindre le bon état, écologique et physico-chimique, de toutes les eaux communautaires.
- Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a été révisé et est entré en vigueur par arrêté du 18 novembre 2015. C'est un outil de planification décentralisé qui définit sur cette période les grandes orientations pour la gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire Bretagne. Le SDAGE est l'outil principal de mise en œuvre de la DCE.
- Le SAGE Estuaire de la Loire (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) couvre une superficie de 3 855 km² et concerne 162 communes. Il affiche des objectifs de reconquête de la qualité des milieux aquatiques et humides :
 - Ü Préserver les fonctionnalités et le patrimoine biologique des milieux humides ;
 - Ü Restaurer les habitats et la circulation piscicole des cours d'eau ;
 - Ü Trouver un nouvel équilibre pour la Loire.
 Il est officiellement en application depuis le 9 septembre 2009. Sa première révision a débuté en 2015. Il identifie aujourd'hui quatre enjeux prioritaires :
 - Ü La qualité des milieux
 - Ü La qualité de l'eau
 - Ü La prévention des crues
 - Ü L'alimentation en eau

Descriptif

- La CCEG exerce la compétence obligatoire de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations dans les conditions prévues par l'article L. 211-7 du code de l'environnement.
L'organisation de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques s'organise de la manière suivante sur le territoire d'Erdre & Gesvres :
 - Ü Sur le bassin versant de l'Erdre (SAGE estuaire de la Loire), Erdre & Gesvres adhère à l'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle, le Syndicat Mixte qui assure la compétence animation et coordination des actions. La compétence GEMAPI est assurée par la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.
 - Ü Sur le bassin versant de l'Isac (Sage Vilaine), Erdre & Gesvres adhère au Syndicat Mixte du bassin versant de l'Isac qui assure l'animation et les travaux relatifs à la gestion des milieux aquatiques.
- Ainsi sur le bassin versant de l'Erdre, la CCEG met en œuvre les programmes de restauration des milieux aquatiques, notamment sur le sous bassin versant "Erdre amont 44".
Les cours d'eau constituent un patrimoine riche aux fonctions multiples : ressource potentielle en eau potable, régulation des crues, capacité épuratoire, maintien de la biodiversité, activités récréatives (pêche, chasse, randonnées). Pour autant, les aménagements réalisés depuis plus d'un siècle ont engendré une dégradation globale des milieux aquatiques. L'intervention des pouvoirs publics est motivée par une intervention globalisée et cohérente à l'échelle du bassin versant, contrairement aux actions qui pourraient être conduites par les riverains de manière ponctuelle.
- Les travaux relatifs à la restauration des cours d'eau sur le bassin versant "Erdre amont 44" vont contribuer à la préservation et à l'amélioration des fonctionnalités des milieux, dans le respect des prescriptions du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Estuaire de la Loire. Ces travaux vont ainsi permettre d'atteindre plus rapidement l'objectif de bon état écologique des cours d'eau visé par la Directive Cadre sur l'eau.
Les interventions ont débuté en 2017 pour une période de cinq ans. Elles ont principalement pour objet :
 - Ü la restauration hydro morphologique du lit mineur (recharge en granulats, diversification...),
 - Ü la restauration de la continuité écologique (travaux sur des petits ouvrages de franchissement, seuils, radiers et gros ouvrages structurants),
 - Ü la restauration de la végétation de berges (élagage, abattage d'arbres, renaturation, plantation),
 - Ü la gestion des embâcles,
 - Ü l'aménagement d'abreuvoirs et de passage à gué,
 - Ü la lutte contre les plantes envahissantes végétales (Jussie, renouée).
- Des actions de sensibilisation et de communication, ainsi que des campagnes de suivi de la qualité des milieux accompagneront les travaux. Ce programme d'actions a été établi sur la base d'un diagnostic précis du territoire prenant en compte les pressions exercées sur les milieux et les enjeux écologiques, économiques et sociaux. Cette opération, portée par les maîtres d'ouvrage locaux, est soutenue par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ainsi que le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Conseil Général de Loire-Atlantique via leurs outils contractuels.
- Quand le programme de travaux sera achevé sur le bassin versant de l'Erdre Amont 44, la CCEG réalisera des travaux de restauration sur les bassins versants du Gesvres et du Cens. Pour l'heure, la CCEG participe avec Nantes Métropole à la réalisation d'étude préalable aux travaux de restauration des cours d'eau des bassins versants Gesvres et du Cens.

Cette étude a pour objet la définition des modalités de gestion (actions de restauration et d'entretien) de l'ensemble des composantes hydro morphologiques, biologiques et hydrauliques des cours d'eau, marais et zones humides des deux bassins versants sur une durée maximale de 5 ans. Sur la base du diagnostic établi lors de l'étude, un programme d'actions doit être mis en place afin de répondre à des objectifs de bon état écologique définis par la Directive européenne cadre sur l'eau (DCE). Cette étude doit également intégrer la dimension de la gestion des écoulements mais aussi du bon fonctionnement de l'hydro système dans son intégralité (crue morphogène, érosion des sols, champs d'expansion de crues,...)

Un contrat partenarial avec des financeurs (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région des Pays de la Loire) sera mis en œuvre à l'issue de cette étude préalable.

Planning Prévisionnel :			
Etapes	début	fin	Validation politique
Programme pluriannuel	2017	2021	Délibération 30 mars 2016
<u>Moyens</u>			
Budget prévisionnel :			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Aménagement abreuvoirs/ gués	39 000 €	Agence de l'Eau	1 154 500 €
Restauration hydro morphologique	897 909 €	Région	348 233 €
Restauration ripisylve	246 206 €	Autofinancement	437 933 €
Restauration continuité écologique	351 000 €		
Espèces invasives	42 000 €		
Études complémentaires et MOE	163 552 €		
Suivi-animation-communication	201 000 €		
Aménagement abreuvoirs/ gués	39 000 €		
	1 979 667		
Étude préalable Gesvres et Cens	79 167 €	Subventions	63 334 €
		Nantes Métropole	7 125
		Autofinancement	8 708
Coût global	2 058 834 € HT	Coût CCEG	446 641 € HT
Moyens humains : 2 ETP			
<u>Indicateurs</u>			
Indicateurs de résultats		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'état morphologique et physico-chimique du milieu aquatique - Nombre de personnes sensibilisées - Diversification des faciès d'écoulement - Nombre d'espèces présentes - Expertise des connexions entre l'Erdre et les zones humides 		<ul style="list-style-type: none"> - Suivis en régie : suivis profils en long et en travers, sinuosités, colmatage, faciès d'écoulement, piézométrique et photographique - Suivis biologiques par des prestataires : IBGN, IPR, IBD - Suivi en régie après crue morphogène (Q10) et/ou à N+3 - Suivi par prestataires à N+3 	

7- Mettre en place une gestion durable de la forêt et de la haie

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Responsable du service développement durable Puis chargé de mission charte forestière (si recrutement)	Propriétaires forestiers, Centre Régional de Propriété Forestières, Région, acteurs économiques de la filière bois, Association HNB, agriculteurs, conseil départemental, FDCIVAM, chambre d'agriculture, CUMA, SCIC Nord Nantes, Atlanbois, SYDELA, Air Pays de la Loire, CCI, Nantes Métropole, CC Région de Blain, Communauté de communes de Nozay, Conseil de Développement, services CCEG (aménagement, services techniques, foncier, CEP, chargé de mission agriculture)	135 000 € + à définir selon les actions	mi-2024
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	12- Consommation et production responsables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 15- Vie terrestre	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	7- Développer les productions biosourcées
SRCAE/ SRADDET	2- Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire 7- Préserver les possibilités de stockage de carbone par les pratiques agricoles 15 - Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 16- Favoriser une mobilisation optimale du gisement bois énergie 17- Maîtriser la demande en bois-énergie 26- Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air 27- Favoriser les solutions techniques, les mesures et les aménagements pour protéger à court terme les ressources des effets du changement climatique 29- Accompagner les mutations des systèmes et des aménagements actuels pour assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme	2 - Capturer le carbone	8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
PPA	5- Mieux prendre en compte la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement 8-Sensibiliser les utilisateurs et exploitants du bois-énergie aux impacts sur la qualité de l'air 10-Sensibiliser la profession agricole a son impact sur la qualité de l'air	4 - Augmenter la production d'énergies renouvelables	9 - S'adapter au changement climatique
<u>Objectif</u>			
<ul style="list-style-type: none"> La gestion durable de la haie et de la forêt permet de générer de multiples bénéfices en matière d'aménités (paysage, tourisme pédagogie de l'environnement) mais aussi de protection de l'environnement (des sols, de l'eau, de la biodiversité). Or la ressource en eau et la biodiversité sont les éléments les plus vulnérables du territoire face au réchauffement climatique. La gestion de la haie et de la forêt permet donc au territoire de mieux s'adapter aux conséquences du changement climatique. Par ailleurs les arbres et la haie ont un fort potentiel de stockage du carbone dans leurs racines et dans le sol. Ils permettent donc également de réduire les émissions de gaz à effet de serre. 			

- Du point de vue des débouchés, le bois peut être utilisé en bois d'œuvre et constitue un des matériaux utilisés dans des projets d'éco-construction, ce qui permet d'agir indirectement sur l'impact écologique de la construction. Un second débouché possible est le bois plaquette pour alimenter les chaufferies bois et accroître ainsi la production et la consommation d'énergie renouvelable. Par ailleurs, le maintien ou la plantation d'arbres et de la haie dans les exploitations agricoles permettent par ailleurs de développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement grâce aux apports provenant de la faune et de la flore et d'un point de vue de la gestion du sol (agroforesterie).
- Afin de favoriser tous ces bénéfices de l'arbre et de la haie, l'action consiste à définir et mettre en place, de manière concertée avec l'ensemble des acteurs, un programme d'actions permettant de gérer durablement la haie et la forêt sur le territoire d'Erdre et Gesvres.

Descriptif

- Ce plan d'action doit permettre d'améliorer la connaissance du territoire sur la typologie et le potentiel en bois-forêt et bois-bocage, la connaissance des propriétaires, l'étude des filières existantes. Il doit permettre de développer la gestion forestière durable avec la formation des propriétaires et la réalisation d'éventuels travaux de desserte. Concernant la gestion de la haie, ce plan d'action doit permettre d'affiner l'estimation du potentiel de ressource bocagère, de définir des plans de gestion à l'échelle des exploitations, de sensibiliser et de mobiliser les acteurs afin de les mettre en œuvre.
- Ce plan d'actions doit également appréhender la question des débouchés (produits issus de la forêt, de la haie) avec la structuration de filières. Des actions pourront être envisagées pour créer des plateformes de tri et de valorisation, des unités de fabrication de produits et la mise en place de chaufferies bois.
- Enfin, un volet communication pourra compléter le plan d'action afin de valoriser des savoir-faire et éléments patrimoniaux du territoire autour du bois et de la haie.
- Ce plan d'action peut prendre la forme d'une Charte Forestière de Territoire (CFT) étendue à la question de la haie. La réalisation de cette charte serait entièrement finançable via le Centre Régionale de la Protection de la Forêt dans le cadre du programme FEADER (80%) avec un complément de la Région (20%). Sa mise en œuvre, pour la partie forestière serait également prise en charge pendant 3 ans. Pour la partie bocage, il peut être envisagé une prise en charge des actions par la Région dans le cadre d'un contrat nature.
- La réalisation d'une charte Forestière de Territoire permet de mettre en lien l'ensemble des acteurs liés à la forêt (et également à la haie dans le cas présent) : élus, acteurs de la filière forêt-bois et bois énergie ; tourisme, usagers, agriculteurs, propriétaires forestiers...). Elle repose sur une démarche de concertation entre ces différents acteurs, offreurs et demandeurs de biens et de services rendus par la forêt et la haie. Elle comprend :
 - Ø La réalisation d'un diagnostic : analyse de la place de la forêt, de la haie et de la filière bois- forêt et bois-énergie sur le territoire d'Erdre et Gesvres ;
 - Ø Identification des enjeux et des objectifs à valider par les élus
 - Ø Définition d'un plan d'actions actions concrètes (définition du porteur de projet, des financements, du déroulement dans le temps des différentes actions).

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Réalisation et dépôt d'un dossier à la Région sur des fonds FEADER	Mai 2019	Juin 2019	
Passage en commission régionale	Octobre 2019	Décembre 2019	
Recrutement d'un animateur	Janvier 2020		
Réalisation d'un diagnostic	février 2020	août 2020	
Partage du diagnostic, identification des enjeux et détermination des objectifs	Septembre 2020	Décembre 2020	
Validation des objectifs	Janvier 2021	Février 2021	
Co-construction et validation du plan d'actions	Mars 2021	août 2021	
Mise en œuvre du plan d'actions	Septembre 2021	septembre 2024	
Suivi et évaluation	Septembre 2021	septembre 2024	

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Recrutement animateur (18 mois à plein temps puis 3 ans à mi-temps)	135 000 (67 500 + 67 500)	FEADER (80% sur 18 mois d'élaboration à temps plein puis 80% d'un mi- temps sur la partie forêt pendant 3 ans)	108 000 (54 000 + 54 000)
		Région (20% sur les 18 mois d'élaboration à temps plein puis 20% d'un mi- temps sur la partie forêt)	27 000 (13 500 + 13500)
Mise en œuvre des actions	A définir selon le plan d'actions	A définir selon le plan d'actions	
Coût global		Coût CCEG	A définir selon le plan d'actions

Moyens humains : 1 ETP (financé pendant à plein-temps pendant la phase d'élaboration de la charte forestière, soit 18 mois, puis uniquement sur la partie forestière, et non bocage, pour l'animation de la mise en œuvre de la charte, soit 3 ans. Au total, 4 ans et demi.)

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Tonnes de CO2 évités (par le stockage carbone de la forêt et de la haie plantée et/ou gérée durablement - KWH issus de la production de bois énergie - Tonnes de CO2 évités (par l'utilisation de bois d'œuvre à la place d'autres matériaux) - Linéaires de continuité écologique reconstitués - Linéaires de continuité écologique entretenus - Chiffre d'affaire généré par la vente des produits issus de la forêt et de la haie - Nombre d'emplois créés et/ou maintenus - Nombre d'hectares supplémentaires gérés en agro-foresterie 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du diagnostic - Validation de la stratégie (enjeux et objectifs) - Validation du plan d'actions - Mise en œuvre des actions (taux de réalisation) - Nombre d'acteurs mobilisés dans la construction de la charte - Nombre d'acteurs mobilisés dans la mise en œuvre de la charte - Participation aux actions culturelles et/ou touristiques et/ou pédagogiques menées

8- Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation dans le cadre de la plateforme SERENHA et du PIG (Programme d'intérêt Général)

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Conseiller de la plateforme SERENHA Responsable du service Habitat pour le PIG	EIE (Espace Info Energie) porté par la FD-CIVAM, ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), SOLIHA (Fédération Solidaire pour l'Habitat), HEN (Association Habitat Energie Naturel), CMA (Chambre des Métiers de l'Artisanat), FFB (Fédération Française du Bâtiment), CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), Région, ADEME (Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie), ANAH (Agence de l'Amélioration de l'Habitat)	55 000/an (Serenha) 62 500 € / an (PIG) + subventions propriétaires (fonction du nombre de dossiers)	En continu (renouvellement tous les 3 ans après bilan) 2019 (bilan puis renouvellement 2020 si validation)
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	1 - Pas de pauvreté 3 - Bonne santé et bien être 7 - Energie propre et à un coût abordable 10 - Inégalités réduites 11 - Villes et communautés durables 12 - Consommation et production responsable 13 - Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre 2 - Capturer le carbone	7- Développer les productions biosourcées 8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
SRCAE/ SRADDET	8 - Réhabiliter le parc existant 10 - Accompagner propriétaires et occupants pour maîtriser la demande énergétique des bâtiments 28 - Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions	3 - Baisser les consommations d'énergie	9 - S'adapter au changement climatique
PPA	8 – Sensibiliser les utilisateurs du bois énergie aux impacts sur la qualité de l'air	4- Augmenter la production d'énergies renouvelables	
<u>Objectif</u>			
<ul style="list-style-type: none"> Le secteur du bâtiment, premier consommateur d'énergie au niveau national, et fort émetteur de gaz à effet de serre, représente un gisement prioritaire d'économies d'énergie dont l'ampleur justifie un puissant effort d'incitation et d'accompagnement des ménages. C'est tout l'enjeu de la rénovation et de l'isolation thermique des bâtiments et des logements existant. Le parc de logement du territoire d'Erdre et Gesvres est constitué à 95% de logements privés, dont près des deux tiers ont été construits avant 1989, à une période où les normes environnementales et de performance énergétique étaient moins contraignantes. Mais certains propriétaires du territoire (occupants principalement) ne disposent pas nécessairement des moyens nécessaires pour rendre leur logement moins énergivore. La communauté de communes, compétente en matière de politique de l'habitat a un rôle important à jouer dans la lutte contre la précarité énergétique. Dans ce cadre, elle a décidé d'engager en septembre 2014, en partenariat avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat, un Programme d'Intérêt Général multi-thèmes. Ce programme actuellement en cours, vise principalement l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements privés. L'objectif est de lutter contre la précarité énergétique des ménages à faibles revenus, en mettant en place un dispositif d'accompagnement et d'aides financières pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance thermique de leur logement, afin de gagner en confort, en qualité de vie et en pouvoir d'achat. 			

- En complément, la Communauté de communes a décidé d'accompagner les ménages qui ne sont pas éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat et qui ne peuvent pas bénéficier du dispositif du Programme d'Intérêt Général (PIG Habitat), dans le cadre d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), animée par un conseiller qui accompagne les particuliers, dans leurs projets de rénovation.

L'objectif final est de rendre les logements du territoire moins consommateurs d'énergie et de diminuer localement les émissions de Gaz à Effet de Serre. Ce service permet également de réduire la facture énergétique des habitants et d'améliorer le confort des logements. Sur le plan économique, la plateforme va jouer un rôle de catalyseur du marché de la rénovation sur le territoire, en agissant à la fois sur la demande, par la massification des projets de rénovation mais aussi sur l'offre en accompagnant les professionnels du territoire pour qu'ils soient en capacité de répondre à cette demande.

En agissant auprès de ces deux publics, la Communauté de communes souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en rénovant 260 logements par an, dont 60 au titre du PIG et 200 dans le cadre de la plateforme SERENHA.

Descriptif

- Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, l'action consiste à financer, via la signature d'un marché avec un prestataire extérieur, une assistance technique et administrative, dont peuvent bénéficier gratuitement les particuliers, sous certaines conditions de ressource (Anah). Les travaux peuvent concerner une rénovation énergétique (gain thermique minimum de 25%) et/ou l'accessibilité et l'adaptation pour maintien à domicile. Cette mission d'accompagnement, financée par la Communauté de communes, est assurée du diagnostic initial du logement à l'achèvement des travaux, afin de garantir la réussite du projet. Elle comprend :

- Ü le diagnostic du logement,
- Ü la préconisation de travaux,
- Ü l'élaboration d'un plan de financement,
- Ü la constitution des demandes de subvention et de prêts,
- Ü l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les plus démunis,
- Ü le contrôle des travaux réalisés,
- Ü le paiement des subventions.

En outre, une aide incitative de 500 € est accordée par la Communauté de communes, pour chaque projet de rénovation thermique atteignant un gain énergétique d'au moins 25%, en complément des autres subventions mobilisables (Anah, Région, Département, Caisses de retraite). Un objectif d'environ 100 logements rénovés chaque année dans le cadre du PIG est envisageable (objectifs à fixer avec l'Anah courant 2019), dont 60 rénovations énergétiques.

- En parallèle, la collectivité a décidé de mettre en œuvre un service public de la performance énergétique de l'habitat appelée SERENHA (Service de la Rénovation de l'Habitat), s'appuyant sur une Plateforme Territoriale. Cette démarche est menée en partenariat avec les différents acteurs qui travaillent dans le domaine de l'habitat et de l'énergie.

Le territoire d'Erdre et Gesvres a été lauréat d'un appel à projet et retenu par la Région comme l'un des 4 territoires expérimentaux des Pays de la Loire pour ce projet de mise en œuvre d'une plateforme d'une rénovation énergétique. La Communauté de communes a bénéficié à ce titre d'un soutien de la Région dans la phase de construction et de lancement de SERENHA ainsi qu'un fort soutien de l'Ademe dans les trois premières années pour l'animation du service (convention 2017-2019).

Concrètement, un accompagnement gratuit des particuliers est assuré par le conseiller SERENHA, du début à la fin de leurs projets de rénovation. La plateforme SERENHA leur apporte un accompagnement de proximité, indépendant et neutre, qui permet de retrouver de la confiance et qui facilite le passage à l'acte par des conseils techniques personnalisés :

- Ü aide à la définition et conception du projet visite à domicile,
- Ü réalisation d'une évaluation énergétique,
- Ü proposition de différents scénarios de travaux,
- Ü aide à la lecture des devis,
- Ü aide au montage du plan de financement,
- Ü conseil lors de la phase travaux,
- Ü suivi post travaux et relevés des consommations.

- La Communauté de communes s'est fixé un objectif de 200 logements rénovés chaque année dans le cadre de la plateforme avec 20 rénovations annuelles niveau BBC, 80 rénovations annuelles avec un gain énergétique minimum de 40 % et 100 rénovations annuelles avec un gain énergétique minimum de 25%.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Mise en œuvre du 1 ^{ER} Programme d'Intérêt Général Habitat multi-thèmes	Septembre 2014	Août 2017	Oui
Prolongation du PIG	Septembre 2017	Août 2019	Oui
Evaluation du PIG	Janvier 2019	Décembre 2019	
Mise en œuvre d'un nouveau PIG	Janvier 2020	Décembre 2024 (durée à confirmer)	Oui
Mise en œuvre et animation du service SERENHA (phase expérimentale 2017-2019)	Octobre 2016	Décembre 2019	Oui
Renouvellement du service (après bilan)	A partir de 2020	Décembre 2022	Oui

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
SERENHA			
Animation + communication+ maintenance site internet	55 000/an	ADEME jusqu'en 2020 (puis autres subventions ADEME Leader à définir)	86 750 pour les années 2019 et 2020 (67500 + 19 250 pour l'atteinte des objectifs)
PIG (volet rénovation énergétique)			
Ingénierie (suivi-animation prestataire)	250 000 € (62 500 € / an sur 4 ans)	Etat, Anah, Région	180 000 €
Subventions aux propriétaires	120 000 € (240 dossiers)		
Coût global		Coût CCEG	

Moyens humains : 1 ETP pour SERENHA
0,05 ETP pour le Responsable Habitat pour le suivi du marché PIG
0,05 ETP d'assistance pour l'instruction des dossiers de subvention CCEG

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Gain thermique moyen par logement - Tonnes de CO2 évitées - Chiffre d'affaire engendré (euros) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres de rénovations annuelles par typologie (BBC, - 40% - 25%) - Evolution du Diagnostic de Performance Energétique du logement (post-travaux)

9 – Poursuivre la démarche de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine public et favoriser des projets publics exemplaires d'éco-construction et éco-rénovation

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Conseiller en énergie partagé (CEP)	Communes, ADEME, SYDELA, Enedis, Relai bois énergie, Département, Région...	51 000 annuel (+ à définir)	2019 et reconduction tous les ans
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	7 - Energie propre à un coût abordable 11 - Villes et communautés durables 12 - Consommation et production responsables 13 - Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	5 - Développer la livraison, le stockage, la récupération d'énergies renouvelables
SRCAE/ SRADDET	8 - Réhabiliter le parc existant 9 - Développer les énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment 10 - Accompagner les propriétaires et occupants pour maîtriser la demande énergétique des bâtiments 26 - Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air 27 - Favoriser les solutions techniques et les aménagements pour préserver les ressources des effets du changement climatique 28 - Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions	2 - Capter le carbone 3 - Baisser les consommations d'énergie 4 - Augmenter la production d'énergies renouvelables	7- Développer les productions biosourcées 8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur 9 - S'adapter au changement climatique
PPA	Sans objet		

Objectif

- Les dépenses liées à la consommation d'énergie des communes représentent en moyenne 6% de leur budget de fonctionnement. Afin de maîtriser durablement les dépenses énergétiques, il convient de réduire les consommations, d'améliorer la performance énergétique du patrimoine et de développer le recours aux énergies renouvelables.
Dans ce cadre, la communauté de communes d'Erdre et Gevres et les communes qui la composent ont souhaité mettre en place un service commun de Conseil en Energie Partagé (CEP). A ce jour, 11 communes ont décidé d'adhérer au service, plus l'intercommunalité, soit 12 collectivités au total.
- L'objectif est d'accompagner, sensibiliser et former les élus et agents communaux et intercommunaux, avec les compétences d'un technicien spécialisé en énergie, afin qu'ils puissent mieux maîtriser leurs consommations énergétiques, tout en facilitant les échanges d'expériences. Il s'agit aussi de systématiser une approche environnementale pour tout projet de construction/rénovation et fixer des prescriptions de performances énergétiques et environnementales.
- Il s'agit aussi d'être exemplaire pour la construction et la rénovation des bâtiments publics, afin d'être davantage légitime pour inciter et accompagner la rénovation du résidentiel privé.

Descriptif

- La collectivité dispose d'un service de conseil en maîtrise de l'énergie mis à disposition des communes. Le conseiller dresse un bilan énergétique de la collectivité (bâtiments, éclairage public, eau, véhicules). Sur la base du diagnostic réalisé, il établit un plan d'actions permettant de réaliser des économies d'énergie et accompagne chaque collectivité dans la mise en œuvre des mesures préconisées.

- Ce dispositif comprend un volet sensibilisation à la maîtrise de l'énergie auprès des usagers du patrimoine, élus et agents. Il effectue un suivi annuel des consommations et évalue les actions engagées, dans une dynamique d'amélioration continue.
- Le conseiller en énergie anime un réseau de référents énergie, associant élus et agents et ouvert à toutes les communes, adhérentes ou non au CEP. Il repose sur l'organisation de réunions, de séminaires, d'ateliers, de conférences, de visites sur le terrain, d'animations autour d'une thématique précise (marchés publics, éclairage public, énergies renouvelables...), et pouvant nécessiter le recours à des intervenants extérieurs.
 Cette instance d'échange et de débat permet d'aborder de nouvelles thématiques et de diffuser des bonnes pratiques. Le réseau permet en particulier de partager le résultat des expérimentations mises en œuvre localement (par exemple dans le cadre du Conseil en Energie Partagé) et de capitaliser les retours d'expériences menées sur d'autres territoires, afin d'impulser une véritable dynamique en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables. Il s'agit de promouvoir une culture commune afin d'avoir une cohérence et une efficacité accrue des politiques de maîtrise de l'énergie, sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- Le conseiller accompagne également les collectivités dans leurs projets de constructions/rénovations dès les phases avant-projet, notamment pour systématiser la réflexion sur les possibilités de recours aux énergies renouvelables (chaufferies bois, panneaux photovoltaïques, solaire thermique...).
 A ce titre, il est associé à la réalisation des notes d'opportunité réalisées par ENEDIS et le SYDELA pour les projets publics solaires photovoltaïques (cf. action 22 de la stratégie de Développement Durable), et des notes d'opportunités réalisées par le relais Bois Energie (FDCIVAM 44) pour les projets de chaufferie bois (cf. action 6 de la stratégie de Développement Durable).
- La CCEG et les communes souhaitent poursuivre cette action de maîtrise de la demande de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine public, en l'élargissant à une réflexion globale sur l'approche environnementale des projets, qui viseront notamment :
 - Ü La performance énergétique (isolation, systèmes de régulation de chauffage...);
 - Ü Le recours aux énergies renouvelables (lien fiche action EnR bâtiments publics);
 - Ü L'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur (choix du type d'énergie, ventilation, matériaux faiblement émissifs)
 - Ü L'utilisation de matériaux biosourcés (lien fiche action filière éco-construction/éco-rénovation);
 - Ü La réduction de l'impact carbone du bâtiment sur sa durée vie (choix des matériaux, choix énergétique) et de ses aménagements...
- La CCEG souhaite poursuivre les actions visant à réduire la consommation énergétique de l'éclairage public des parcs d'activité pour lesquels elle est compétente; et aussi accompagner les communes dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la baisse des consommations liées à l'éclairage public de leur patrimoine communal.
- Pour la rénovation, les collectivités se définissent comme objectif de réduire à minima leurs consommations énergétiques de 25% d'ici 2025.
- Pour les constructions, les collectivités s'appuieront sur la réalisation d'études E+C- (Energie / Carbone), en phase conception pour déterminer leurs objectifs de performance énergétique et environnementale. Le label définit 4 niveaux possibles de performance énergétique et 2 niveaux d'émissions de Gaz à effet de serre. Il intègre l'ensemble des cibles visées (maîtrise énergétique, développement des énergies renouvelables, impact carbone...). Les collectivités choisiront le niveau de performance énergétique et environnementale qu'elles souhaitent atteindre et pourront sur cette base arrêtées les prescriptions à mettre en œuvre dans leurs projets.
- Il s'agira de recourir à une analyse en coût global pour chaque opération de construction ou de réhabilitation afin de disposer d'un outil d'aide à la décision permettant d'arbitrer entre les différents postes de coûts.
- Par ailleurs, la collectivité souhaite expérimenter des projets publics d'éco-construction et éco-rénovation en soutenant la filière locale et si possible au travers de chantiers-écoles.

Planning Prévisionnel :			
Etapes	début	fin	Validation politique
Animation du Conseil en énergie partagé	Mai 2017	Mai 2020	
Renouvellement de la mission Conseil en énergie partagé	Juin 2020		Oui
Développement des projets publics d'éco-construction et éco-rénovation	Action continue		Oui
Expérimentation dans le cadre d'un chantier école	A partir de 2020		
<u>Moyens</u>			
Budget prévisionnel :			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Service CEP (Conseiller + assistance suivi énergétique) par an	51 000/ an	Communes	20 500/ an
		CCEG	6 500/ an
		ADEME	24 000/ an (convention jusqu'à mai 2020)
Chantiers-écoles	A définir	Leader possible	A définir
Coût global	51 000/an	Coût CCEG	6500/an
Moyens humains : 1 ETP (conseiller en énergie partagé) 0.1 ETP (mission d'assistance)			
<u>Indicateurs</u>			
Indicateurs de résultats		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la consommation énergétique du patrimoine des collectivités par habitant (suite à la mise en place des plans d'actions) - Gain énergétique des projets de construction/rénovation exemplaires et éco-construits (par rapport à un projet classique) - Tonnes de CO2 évités dans les projets accompagnés 		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre effective des plans d'action de maîtrise de l'énergie - Nombre de projets de constructions/rénovations accompagnés - Nombre de projets exemplaires (cf. critères de la fiche action) - Nombre de projets éco-construits accompagnés - Nombre de chantiers écoles mis en place 	

10 - Structurer une filière d'éco-construction/éco-rénovation

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation	
Chargé de mission éco-construction	Acteurs des différents maillons de la filière (personnes déjà mobilisées lors de la concertation et nouvelles), chambres consulaires, NOVABUILD, ADEME, BRUDED, FDCIVAM, CAUE, CRESS, acteurs de la formation, services de la CCEG (emploi, développement durable dont Serenha et chargé de mission agriculture)	45 000/an (+ à définir)	Décembre 2022	
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>		
ODD	7- Energie propre et coût abordable 11- Villes et communautés durables 12- Consommation et production responsables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 15- Vie terrestre	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	7- Développer les productions biosourcées	
SRCAE/ SRADDET	8- Réhabiliter le parc existant 9- Développer les énergies renouvelables dans ce secteur 10- Accompagner propriétaires et occupants pour maîtriser la demande énergétique dans les bâtiments 26- Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air 28- Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions et des opportunités d'évolution à moyen terme des systèmes existants 29-Accompagner les mutations des systèmes et des aménagements actuels pour assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme	2 - Capturer le carbone	8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur	
PPA	5 - Mieux prendre en compte la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme 8 - Sensibiliser les utilisateurs du bois énergie aux impacts sur la qualité de l'air 10- Sensibiliser la profession agricole a son impact sur la qualité de l'air	3 - Baisser les consommations d'énergie	9 - S'adapter au changement climatique	
<u>Objectif</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Le territoire d'Erdre et Gesvres connaît une croissance démographique très importante et le PLUI prévoit la construction de 530 logements neuf par an. Il y a par ailleurs un potentiel de rénovation de l'habitat très important avec environ 10 000 logements. L'impact énergétique et climatique de la construction et de la rénovation en matière de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre dépend de la manière de construire et de rénover, des matériaux et procédés utilisés et des performances énergétiques obtenues. Le développement d'une filière éco-construction et éco-rénovation sur le territoire est un moyen de réduire cet impact et de favoriser également la production de logements mieux adaptés aux effets déjà présents du réchauffement climatique (confort d'été notamment). 				

- La stratégie «développement économique» a fléchi le secteur du bâtiment comme un secteur économique important pour le territoire, en tant qu'activité présente, pourvoyeur d'emplois peu délocalisables. Le développement et la pérennisation de ce secteur dépendent de la manière dont il va anticiper les évolutions réglementaires environnementales et accompagner les entreprises dans cette mutation pour répondre à la demande des habitants de plus en plus intéressés par l'utilisation de matériaux sains et de constructions sobres. Il y a là un enjeu de développement économique et de maintien voire de création d'emplois sur le territoire.

Ü L'objectif de cette action est d'accompagner la structuration d'une filière éco-construction, en travaillant à la fois sur la structuration d'une offre capable de répondre à terme aux nouveaux besoins en émergence et sur la demande en accompagnant cette émergence.

Descriptif

- Deux réunions ont déjà été menées sur cette thématique avec de nombreux acteurs du territoire intéressés par le projet. Il apparaît que c'est un sujet qui mobilise fortement mais qui nécessite encore du travail de réflexion collective. Sept thématiques sont ressorties et doivent encore être travaillées de manière collective ou en sous-groupe:
 1. Développer et accompagner la commande publique en éco-construction
 2. Développer les projets privés d'éco-construction (particuliers, bailleurs, entreprises)
 3. Mettre en place des mesures incitatives et/ou d'accompagnement
 4. Organiser la production de matériaux bio-sourcés sur le territoire d'Erdre et Gesvres
 5. Développer la formation et favoriser l'organisation des professionnels
 6. Sensibiliser, communiquer et promouvoir l'éco-construction :
 7. Définir une charte ou cadre de référence qui permet de définir et garantir le respect de valeurs communes.

En fonction des idées produites sur ces différentes thématiques, et en lien avec les autres projets ou démarches en cours au sein de la communauté de communes, des actions seront à lancer avec les acteurs qui le souhaitent pour faire avancer ces différents volets en parallèle.

- La démarche de « Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences » a également mis en évidence l'importance de cette filière sur le territoire et de la nécessité de la structurer, de l'amont (« approvisionnement des matériaux ») à l'aval (gestion des déchets) et d'accompagner les entreprises et les salariés à développer et adapter leurs compétences. C'est dans ce cadre que la collectivité a procédé au recrutement d'un chargé de mission éco-construction, (poste financé par des fonds européens), qui prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2019.

- Il sera l'animateur de cette démarche et à ce titre interlocuteur des acteurs, tant au sein de la collectivité qu'à l'externe, afin de :

Augmenter le nombre de projets privés et publics en écoconstruction sur le territoire

- Ü Agir sur la commande publique (à l'image des clauses sociales)
- Ü Créer des mesures incitatives ou d'accompagnement auprès des porteurs privés

Animer la structuration de la filière

- Ü Mobiliser l'ensemble des parties prenantes de la filière
- Ü Agir sur la production des matériaux – inventaire des besoins et capacités à produire
- Ü Organiser des informations et formations auprès des porteurs de projets, en particulier les auto-constructeurs
- Ü Organiser des temps de formation pour les professionnels

Communiquer pour sensibiliser et promouvoir

- Ü Gérer un état des projets en cours et les types de matériaux mis en œuvre
- Ü Organiser une communication selon les types de bâtiment, les matériaux et leurs origines
- Ü Valoriser les savoir-faire professionnels
- Ü Définir une charte pour garantir les matériaux et leur mise en œuvre

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Ateliers GTPEC et écriture de fiches actions concernant surtout la thématique 5 sur la formation et l'organisation des professionnels	Mars 2019	Mars 2019	
Cartographie et rencontre des acteurs (en élargissant à un périmètre comprenant les territoires voisins)/ identification des attentes et possibilités de coopération	Mars 2019	septembre 2019	
Plénière de lancement avec présentation des 7 thématiques identifiées, du plan d'action GTPEC sur la thématique 5 et constitution de groupes de travail sur les autres thématiques + Réflexion collective sur des valeurs communes	Octobre 2019		
Animation de groupes de travail sur les 6 thématiques identifiées avec les acteurs intéressés dans le but de co-construire des actions	Novembre 2019	Mars 2020	
Mise en œuvre des actions avec les différents partenaires	septembre 2020	Décembre 2022	
suivi et évaluation	septembre 2020	Décembre 2022	

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Animation de la démarche	45 000/an	FSE	22 500/ an (2019 et 2020)
Dépendent des actions qui seront définies	A définir	FSE	
		Selon les opportunités des appels à projet	
Coût global		Coût CCEG	

Moyens humains : 1 ETP au sein de la CCEG (chargé de mission eco-construction)

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Impact en termes de diminution de GES (tonnes CO2 évités) - Impact en termes de réduction des consommations d'énergie (gains énergétique en kwh) - Impact en termes de développement des énergies renouvelables (puissance installée ?) - Impact en termes de production de réduction des polluants atmosphériques - Impact en termes de production bio-sourcés à usage non alimentaire (paille, chanvre...) - Impact en développement de l'activité locale (chiffre d'affaire) - Impact en emplois non délocalisables 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets publics éco-construits - Nombre de projets privés éco-construits - Nombre d'artisans et entreprises formées - Nombre de regroupements d'entreprises proposant une offre globale - Nombre d'actions de communication (et nombre de participants en cas d'animations) - Réalisation de la charte - Nombre de signataires de la charte

11 - Sensibiliser et accompagner l'évolution de toutes les agricultures pour répondre aux enjeux alimentaires et de transition énergétique

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Responsable de service développement durable puis chargé de mission agriculture/alimentation (après recrutement)	Agriculteurs, association des agriculteurs d'Erdre et Gesvres, chambre d'agriculture, FDCIVAM, CAP44, GAB44, SCIC Nord Nantes, Coopération d'Installation en Agriculture Paysanne, Ademe, Air Pays de la Loire, EDENN, syndicat de l'Isac, Agence de l'eau, conseil de développement (groupe sur les transitions alimentaires et agricoles)	40 500 + A définir selon les actions et possibilités de financement	Bilan mi-2002

Liens avec objectifs supra :		Objectifs PCAET visés :	
ODD	6- Eau propre et assainissement 12- Consommation et production responsables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 14- Vie aquatique 15- Vie terrestre	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	7- Développer les productions biosourcées
SRCAE/ SRADDET	6- Inciter au changement des pratiques agricoles et de l'élevage 27- Favoriser les solutions techniques, les mesures et les aménagements pour protéger à court terme les ressources des effets du changement climatique	2 - Capter le carbone	8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
PPA	10- Sensibiliser la profession agricole a son impact sur la qualité de l'air	3 - Baisser les consommations d'énergie	9 - S'adapter au changement climatique

Objectif

- L'agriculture est un secteur important du territoire d'Erdre et Gesvres à la fois en matière de développement économique (il génère 80 millions d'euros de chiffre d'affaire et 720 emplois) mais aussi d'entretien des paysages, de maintien du cadre de vie et de biodiversité (62 % de la surface du territoire est agricole). Mais c'est un secteur fragilisé qui doit s'adapter aux enjeux alimentaires, climatiques, énergétique et en matière de santé :
 - Ü Les besoins alimentaires évoluent avec une tendance à la réduction de la consommation de viande et de lait alors même que l'activité principale de l'agriculture du territoire est tournée vers l'élevage, il est donc nécessaire d'anticiper cette tendance.
 - Ü Les effets du réchauffement climatique ont impact sur l'agriculture, notamment du point de vue de la ressource en eau, qui vient à manquer l'été et de l'élévation des températures qui influent sur les récoltes et le fourrage.
 - Ü D'un autre côté, l'agriculture agit elle-même sur les émissions de GES car, même si les systèmes agricoles en place font une large place aux prairies qui favorisent le stockage du carbone, le méthane émis par les ruminants engendre une quantité importante de GES si bien que le secteur agricole est à l'origine de 46 % des émissions de GES du territoire.
 - Ü L'agriculture influe également sur la santé, l'utilisation de pesticides nuit à la qualité de l'eau et en matière de qualité de l'air, les rejets d'ammoniac liés à l'agriculture représentent 85% des polluants atmosphériques.

U Enfin, les besoins en matière d'énergie renouvelable et d'agro matériaux vont aller croissant et la question de l'usage des terres agricoles pour répondre à ces nouveaux besoins, après celui de l'alimentation, va se poser.

Il est donc nécessaire pour le monde agricole de se saisir de toutes ces questions pour pouvoir à la fois perdurer et répondre aux nouveaux enjeux en matière de transition énergétique et sociétale.

- L'objectif de cette action est de :

Ü Sensibiliser les agriculteurs pour qu'ils s'interrogent sur l'évolution de leurs systèmes d'exploitation dans le but de préserver leur outil de travail en l'adaptant face aux nouveaux enjeux qui se posent au monde agricole

Ü Accompagner tous ceux qui le souhaitent à repenser leurs systèmes d'exploitation, quel que soit leur point de départ.

Il ne s'agit pas de faire la promotion d'un type d'agriculture ou d'opposer les agricultures entre elles mais bien d'apporter des réponses à tous ceux qui s'interrogent.

L'action n'a pour ambition d'enclencher une dynamique et non d'aboutir à des résultats importants dans les premiers temps.

Descriptif

- Afin de définir des actions de sensibilisation et des réponses en matière d'accompagnement les mieux adaptées à la diversité des agriculteurs et de leurs questionnements, il est nécessaire de construire le programme d'actions avec l'ensemble des composantes du monde agricole afin que toutes les agricultures s'y retrouvent. Un groupe de travail devra donc être constitué avec toutes les composantes du monde agricole ainsi que des agriculteurs volontaires, qui souhaiteraient s'associer à la démarche.
- En parallèle, les élus d'Erdre et Gesvres doivent s'interroger sur leur projet politique en matière d'agriculture et les domaines dans lesquels ils souhaitent que la collectivité s'investisse prioritairement. Il est en effet important pour les agriculteurs que les élus puissent montrer leur vision, là où ils veulent aller. Au-delà de cette vision, les actions menées par la CCEG dans le cadre du projet alimentaire, de la filière bois énergie, de la méthanisation ou de la filière éco-construction introduisent de nouveaux débouchés et de nouveaux outils d'accompagnement et organisationnels qui peuvent amener les agriculteurs à s'interroger sur l'évolution de leurs exploitations.
- Lors des réunions de co-construction de cette action 12 de la stratégie de développement durable, un certain nombre d'éléments ont été pointés. Ils constituent une première base de travail et serviront de support à la réflexion dans le cadre du groupe de travail :
 - Ü Plus que la modification des pratiques à l'échelle de l'exploitation c'est davantage une évolution du système de production qu'il faut sans doute envisager en intensifiant les productions au sein même d'un système agricole pour gagner en autonomie. Il peut y avoir intérêt à jouer sur la complémentarité entre plusieurs productions. L'introduction de légumineuses par exemple permet d'apporter de l'azote. Il peut y avoir également le développement de cultures légumières en plein champ.
 - Ü Concernant les cultures, différentes pratiques ont été identifiées :
 - Développer les couverts permanents
 - Développer les pratiques culturales simplifiées et le non labour avec semis direct lorsque c'est possible ou travail du sol superficiel sinon
 - Augmenter la teneur en carbone de sols et leur activité biologique
 - Développer l'agroforesterie, les haies
 - Développer la culture des protéagineux
 - Réserver l'irrigation au besoin du printemps
 - Réduire l'utilisation d'intrants de synthèse (fertilisants minéraux, phytosanitaires...)
 - Elargir la gamme de production (culture principale, culture associées, résidu de culture recyclé ou retourné au sol, fourrage ou biomasse énergie dérivés de la récolte des couverts végétaux non valorisés, bois d'œuvre ou bois énergie issus des alignements forestiers ou des haies)
 - Développer les rotations et la diversité des cultures.

U Concernant l'élevage, différents objectifs ont été évoqués :

- Développer des systèmes moins intensifs et à l'herbe (foin et pâturage)
- Favoriser l'autonomie alimentaire du bétail ou la coopération entre agriculteurs.
- Développer des productions sous signes de qualité
- Favoriser le bien-être animal (une vache supporte mieux le frais que le chaud)
- Favoriser les fermes cohérentes d'un point de vue des aménagements parcellaires pour faciliter le pâturage au quotidien
- Réduire les polluants atmosphériques liés aux déjections et à l'épandage (couverture des fausses ou enfouissement dans le sol, utilisation de pendillards, respect du calendrier d'épandage)
- Développer l'élevage dans les marais
- Réfléchir à la taille des exploitations (éviter la logique du toujours plus d'agrandissement)...

Ü Différents leviers d'actions ont été identifiés :

- La valorisation des agriculteurs locaux
- Les témoignages d'expériences de transitions réussies
- Le dépassement des freins psycho-sociaux souvent plus important que les freins techniques
- Les arguments économiques et en matière de conditions de travail
- Les arguments en matière de « sens » au travail et de lien social avec les habitants...

Û Différents types d'actions ont été évoquées :

- Réunions d'information ou ateliers en salle (exemple : atelier sur le scénario Afterres 2050 qui a déjà été organisées)
- Groupe d'échanges de pratiques (du type ?)
- Visite de fermes
- Pré-diagnostic et/ou diagnostic (techniques mais aussi psycho-sociaux)
- Accompagnement individuel sur le plan d'actions à mettre en place sur l'exploitation
- Accompagnement technique collectif
- Activer les mesures Agro-environnementales dans les zones sensibles...

- Ces différentes actions de sensibilisation et d'accompagnement peuvent évoluer, être remplacées par d'autres ou complétées.
- La communauté de communes agira en tant qu'animateur de la réflexion et coordinateur du projet mais la mise en œuvre des actions s'effectuera par les partenaires du monde agricole qui prendront part au projet, en s'appuyant sur les compétences et moyens d'actions de chacun.
- Les ressources financières mobilisées le seront par la CCEG mais aussi les différents acteurs dans le cadre de leurs missions ou projets pour lesquels ils reçoivent des financements.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Calendrier de l'élaboration du projet agricole (pour information)			
Recrutement d'un chargé de mission agriculture/alimentation	Juin 2019		
Elaboration du projet agricole de territoire avec les élus	juin 2019	décembre 2019	
Calendrier de l'action 11			
Constitution d'un groupe de travail avec les acteurs et partenaires du monde agricole	Juin 2019	septembre 2019	
Définition d'un programme d'actions	octobre 2019	février 2020	oui
Mise en œuvre des actions qui peuvent être réalisées avant la définition du programme d'actions (déjà prévues ou en cours par les partenaires ou dans le cadre des autres projets de la CCEG)	juin 2019	février 2020	
Mise en place des autres actions	mars 2020	Juin 2022	
Bilan et évaluation	Mars 2022	avril 2022	

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Recrutement chargé de mission agriculture/alimentation	40 500 (22 500 +18 000)	Leader	29 900 (16 600 + 13 300)
Accompagnement des agriculteurs	A définir en fonction des actions à mener	Agence de l'eau, FEDER OS 3.2 ou FEADER...	A définir
Coût global		Coût CCEG	10 600

Moyens humains : 0.5 ETP pendant l'élaboration du projet agricole puis 0.2 ETP (chargé de mission agriculture/ alimentation)

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<p>Pour les exploitations ayant modifié leur système</p> <ul style="list-style-type: none">- Accroissement des surfaces avec couvert permanent- Accroissement du linéaire d'agroforesterie et de haies- Diminution de quantité d'intrants de synthèse utilisés- Diminution de la quantité d'aliments achetés- Nombre bêtes qui pâturent au quotidien- Evolution des rejets atmosphériques- Evolution de la taille des exploitations en termes de nombre de têtes de bétail	<ul style="list-style-type: none">-Nombres d'actions de sensibilisation réalisées- Nombre de participants aux actions proposées- Nombre d'exploitants agricoles accompagnés

12 - Mettre en œuvre un projet alimentaire de territoire

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Responsable du service développement durable puis chargé de mission agriculture et alimentation	Chambre d'agriculture, FDCIVAM, CAP44, GAB44, association des agriculteurs d'Erdre et Gesvres, conseil de développement, service déchets, service communication, service culture, communes (élu, cuisinier, personnel de salle), sociétés de restauration, autres structures de restauration collectives, agriculteurs, artisans de bouche, Nantes Métropole, Ademe, DRAAF	109 610 €	Fin du premier programme d'actions décembre 2020

Liens avec objectifs supra :		Objectifs PCAET visés :	
ODD	2- Faim « zéro » 3- Bonne santé et bien être 4- Education de qualité 12- Consommation et production responsables	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	9- S'adapter au changement climatique
SRCAE/ SRADDET	6- Inciter au changement des pratiques agricoles et de l'élevage 7- Préserver les possibilités de stockage de carbone par les pratiques agricoles 26- Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air		
PPA	Sans objet		

Objectif

- La communauté de communes a déjà lancé une démarche de 2010 à 2014 visant à favoriser l'approvisionnement locale de la restauration collective. L'initiative de cette démarche provient d'une sollicitation de l'association d'Erdre et Gesvres, qui croisait avec les préoccupations des élus en matière de soutien à l'agriculture et préservation du cadre de vie. Accompagnée par CAP 44 (l'association pour l'agriculture paysanne), cette démarche a mobilisé des agriculteurs (notamment les éleveurs en viande bovine), des élus en charge de la restauration collective et des sociétés de restauration. Ce travail a permis de montrer tout l'intérêt de s'approvisionner localement mais n'est pas allé jusqu'au bout de la structuration pour différentes raisons (attente d'un projet d'abattoir dans le département, cessation d'activité d'un agriculteur porteur, changement de mandat, décès de l'élu en charge de l'agriculture...).
- En 2017, le thème de l'alimentation est réapparu au cours des ateliers du développement durable comme un sujet éminemment transversal et unanime. C'est une attente sociale forte sur le territoire, qui connaît une belle dynamique locale avec de multiples AMAP, des associations environnementales, des démarches autour du jardinage naturel, de la permaculture. Le conseil de développement s'est également autosaisi du thème de la transition alimentaire et agricole avec un groupe de citoyens volontaires. C'est par ailleurs un sujet sur lequel les agriculteurs attendent la collectivité.
- Par ailleurs, la loi EGalim issu des Etats Généraux de l'alimentation prévoit pour la restauration collective l'introduction de 50% de produits sous signe d'identification d'origine ou de mention valorisante dont 20% issus de l'agriculture biologique (ou en conversion) à l'horizon 2022. Elle prévoit également un menu végétarien (sans viande ni poisson) par semaine à l'essai pendant 2 ans et l'accentuation de la lutte contre le gaspillage.
- En 2017, la CCEG a saisi l'opportunité d'un appel à projet lancé dans le cadre du Programme Alimentaire National. Sa candidature n'a pas été retenue au niveau national mais L'Ademe et la DRAFF ont accepté au niveau régional d'apporter un financement pour permettre au territoire de lancer un projet alimentaire.

- Ce projet vise à impulser et accompagner, avec l'ensemble des acteurs du territoire, la transition de l'agriculture et de l'alimentation du territoire d'Erdre et Gesvres vers des pratiques de production et de consommation plus favorable à l'environnement, la santé, le lien social et l'économie locale avec trois objectifs:
 - Ü Objectif 1 : développer l'offre alimentaire de proximité et de qualité, dont la production ne nuise pas à l'environnement
 - Ü Objectif 2 : Faciliter le lien entre l'offre alimentaire de proximité et la demande (restauration collective, consommateurs du territoire)
 - Ü Objectif 3 : changer les comportements sur cette thématique et notamment réduire le gaspillage alimentaire
- Dans un cadre de ce projet alimentaire, une ambition politique a été définie pour la restauration collective, qui constitue un levier important pour faire évoluer les pratiques de production et de consommation sur le territoire. Cette ambition se décline en un socle commun à atteindre et trois niveaux d'objectifs progressifs à choisir par les structures de restauration collective qui souhaiteraient s'engager dans la démarche. Le socle commun consiste à recourir à des produits français ou avec une mention commerce équitable lorsqu'il n'y a pas d'offre française, à des produits de saison, à interdire une liste d'additifs, privilégier des produits sous signe de qualité, introduire des repas sans viande et réduire le gaspillage alimentaire. Les trois niveaux d'objectifs fixent des pourcentages à atteindre en produits bio, locaux et faits maison, qui s'accroissent du niveau 1 à 3 :

Critères	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Produits bio	20%	35%	50%
Produits locaux	25%	50%	80%
Fait maison	50%	65%	80%

Descriptif

- La communauté de communes d'Erdre et Gesvres a regroupé la Fédération Départementale des CIVAM, la chambre d'agriculture, l'association pour l'Agriculture Paysanne CAP44, le Groupement des Agriculteurs biologiques GAB 44 et le conseil de développement d'Erdre et Gesvres pour co-construire les actions à mener dans le cadre du projet alimentaire de territoire comprenant 3 axes et 13 actions. L'association des agriculteurs d'Erdre et Gesvres a ensuite rejoint le projet. Chacun des partenaires est en charge de mener certaines actions du programme défini collectivement.

Axe I : Développer l'offre alimentaire de proximité et de qualité, dont la production ne nuise pas à l'environnement

1. Accompagnement à la création d'exploitations
2. Accompagnement à la transition vers une agriculture biologique

Axe II : Développer l'approvisionnement local et durable dans la restauration collective

3. Formations (différentes formations pour différents publics)
4. Accompagnement sur le thème du gaspillage alimentaire
5. Accompagnement dans la mise en place d'un approvisionnement local et durable
6. Aide à la rédaction des cahiers de charges pour ceux qui sont en relance de leur marché
7. Accompagnement dans la structuration d'un groupement d'achat

Axe III : sensibiliser pour changer les comportements

8. Sensibilisation à l'introduction de légumineuses
9. Sensibilisation sur la question de l'assiette en 2050 (sur la base du scénario Afterres 2050)
10. Sensibilisation sur les transitions alimentaires et agricoles
11. Sensibilisation des auprès de 150 lycéens
12. Co-construction avec les enseignants d'un projet autour de la thématique agriculture-alimentation-environnement en lien avec les programmes scolaires et animations pédagogiques (visites de fermes et animations en classe)
13. Organisation d'un événement « approvisionnement local » impliquant les communes accompagnées

Planning Prévisionnel :			
Etapas	début	fin	Validation politique
Plénière de lancement	Novembre 2018		
Etat des lieux dans les restaurants scolaires municipaux du territoire	Novembre 2018	Janvier 2019	
Restitution de l'état de lieux et lancement des actions	Février 2019		
Formations (marchés publics, goût, cuisine alternative, gaspillage alimentaire)	Mars 2019	Mai 2019	
Accompagnement d'un groupe de communes aux marchés publics	Mars 2019	Mai 2019	
Accompagnement de communes à la lutte contre le gaspillage alimentaire	Mars 2019	Décembre 2020	
Création d'un groupement de commande avec les sociétés de restauration et structures de restauration collective hors marché	Mars 2019	Mars 2020	
Animation auprès des scolaires (+ visites fermes)	2019	2020	
Visite de fermes avec les lycéens	2019		
Réflexion avec les parents d'élèves	2019	2020	
Recréation de sièges d'exploitation	Février 2019	Décembre 2020	
Sensibilisation à l'introduction de légumineuses	2019	2020	
Accompagnement à transition vers une agriculture biologique	Février 2019	Décembre 2020	
Information/réflexion du grand public sur le scénario Afterres 2050	2020		
Communication	En continue	En continue	
Co-construction et mise en œuvre d'un événementiel grand public autour de l'alimentation (avec une dimension culturelle)	Septembre 2019	Juin 2020	
Bilan et relance d'un second plan d'actions	Janvier 2021	Juin 2021	

Moyens

Budget prévisionnel :			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Accompagnement à la récréation d'exploitations (4 sièges)	6600	ADEME	29971
formation aux marchés publics	12000	DRAAF	14 000
Accompagnement à la création d'un groupement d'achat et cotraitance	5040	FEADER (Leader)	27 000
Organisation d'un "repas local" (ça fait partie de la convention avec la chambre d'agriculture)	2000	ADEME (nouvel appel à projet permettant de financer une partie du nouveau poste)	A définir
Accompagnement dans la mise en place d'un approvisionnement durable	8000		
Accompagnement à la transition vers une agriculture biologique	6000		
sensibilisation des scolaires	14800		
Accompagnement sur la lutte contre le gaspillage alimentaire	6000		
sensibilisation sur le scénario Afterres 2050	3250		
Sensibilisation à l'introduction de légumineuses	3250		
sensibilisation sur les transitions alimentaires	1200		
sensibilisation de lycéens	2720		

Communication	5000		
Evénement grand public autour de l'alimentation avec une dimension culturelle	A définir		
Animation de la démarche (chargé de mission alimentation et agriculture à partir de juin 2019)	33750		
Coût global	<u>109 610</u>	Coût CCEG	<u>38639</u>

Moyens humains : 0.5 ETP (recrutement d'un chargé de mission alimentation et agriculture à mi-temps sur le projet alimentaire jusqu'à fin 2020)

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'achat de produits bio (volume ou financier) - Evolution de l'achat de produits locaux (volume ou financier) - Evolution des produits fait maison - Nombre de communes ayant supprimé totalement les additifs - Evolution du gaspillage alimentaire dans les restaurants accompagnés - Nombres de repas sans viande par restaurants - Nombre d'exploitation ayant transitées vers le bio - Nombre de nouveaux sièges d'exploitation - Nombre d'installations confirmées sur le territoire à vocation d'approvisionnement local - Nombre de scolaires sensibilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes engagées - Nombre d'agriculteurs locaux engagés - Nombre sociétés de restauration engagées - Nombre de structures de restauration du territoire engagées - Nb de producteurs fournisseurs y compris via les plateformes existantes. - Participation du public aux événements proposés

13 - Soutenir la lutte contre la précarité alimentaire

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
A définir	CCAS des communes, cuisine centrale de Treillières, épicerie sociale de Saint-Mars-du-désert, banque alimentaire 44, Nord solidarité, Restos du cœur de Nort-sur-Erdre, de la Chapelle sur Erdre, de Savenay, croix rouge de Blain, secours populaire de Blain, le pain partagé de Carquefou, agriculteurs, AMAP, jardins d'insertion, Conseil de Développement, habitants ou associations	13 500 € + à définir selon les actions	septembre 2023
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	1- Pas de pauvreté 2-Faim « Zéro » 3-Bonne santé et bien être 4-Education de qualité Consommation et production responsable	Sans objet	
SRCAE/ SRADDET	6- Inciter au changement des pratiques agricoles et de l'élevage		
PPA	Sans objet		
<u>Objectif</u>			
<ul style="list-style-type: none"> Un rapport a été effectué dans le cadre d'un service civique permettant d'apporter un recueil de données quantitatives, une analyse portant sur la perception des acteurs d'une part et sur l'attente des acteurs sur l'organisation de l'aide sur le territoire et des pistes de réflexion ou d'actions à envisager. A l'issue de ce rapport, la commission action sociale a pointé cinq priorités à traiter : <ol style="list-style-type: none"> Détection et suivi des personnes en situation de précarité alimentaire. Officialisation d'un réseau des élus « affaires sociales » et missions Information grand public et information des publics concernés (droits) Veille et coordination des partenaires par les CCAS Développement de mutualisations (politique territoriale – élus) Ces actions permettront de mieux détecter et informer les personnes en situation de précarité alimentaire mais aussi mettre en place une organisation territoriale plus efficiente pour leur apporter des solutions. Selon l'UNCCAS (Union Nationale des CCAS) en effet, l'aide alimentaire est une aide « agrico-sociale » attribuée à des personnes rencontrant des difficultés financières ponctuelles ou durables. Elle peut être délivrée en nature ou en espèces, et vise à : <ul style="list-style-type: none"> - apporter une alimentation aux personnes n'ayant pas de revenus suffisants pour se nourrir - accompagner les personnes afin de les aider à mieux gérer leur budget et leur consommation, à prendre soin d'elles (ex : ateliers cuisine, démarche nutrition santé/hygiène alimentaire, atelier d'éducation budgétaire, lutte contre le surendettement, activité physique...); - éviter le gaspillage en valorisant les invendus et les surproductions de denrées ; - promouvoir le développement durable (ex : achat de denrées auprès des producteurs bio ou/et locaux); - constituer un outil d'insertion sociale mais aussi professionnelle et économique (ex : développement de chantiers d'insertion, de jardins solidaires...). En plus de la détection, de l'information et de l'organisation territoriale de l'aide aux personnes en précarité, la question de l'aide alimentaire comprend aussi une réflexion sur l'accès à une alimentation de qualité. Le projet alimentaire du territoire prône un accroissement du recours à des produits locaux, pour partie issus de l'agriculture biologique et avec une proportion importante de fait maison. Il banni les additifs et encourage l'introduction de repas sans viande. La promotion d'une alimentation saine et de qualité ne doit pas se limiter uniquement à la restauration collective, l'objectif est de permettre à tous de pouvoir y accéder y compris les personnes en précarité. 			

- Par ailleurs, il peut y avoir un impact social positif dans la manière de consommer et produire. L'acte de cuisiner soi-même des produits frais est non seulement recommandable d'un point de vue de la santé mais aussi pour favoriser la reconstruction individuelle, même s'il est difficile d'amener des personnes en forte précarité à cuisiner. Par ailleurs, la production de fruits et légumes peut être effectuée de manière solidaire ou être le support d'insertion.

L'objectif de l'action est de favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour les personnes en précarité avec le recours à des produits locaux, pour partie biologique, en limitant les additifs et en réintroduisant le fait maison. L'objectif est aussi de permettre aux personnes en précarité de redevenir acteur dans l'acte de se nourrir voir de produire.

Descriptif

L'aide alimentaire prend plusieurs formes sur le territoire :

- Ü Des bons alimentaires, utilisés par toutes les communes d'Erdre et Gesvres hormis Saint Mars du désert qui a mis en place une épicerie sociale. Dans la plus grande partie des procédures il y a des échanges avec les familles et/ou avec les assistants sociaux et mise à disposition de bons à présenter dans les commerces conventionnés avec les mairies.
- Ü Des colis alimentaires, à Treillières, Nort-sur-Erdre, Héric et Fay-de-Bretagne. Les colis sont approvisionnés sur collecte auprès des magasins en partenariat avec la banque alimentaire ou Nord Solidarité.
- Ü Une épicerie sociale ouverte en 2011 sur la commune de Saint Mars du Désert. Elle est tenue par des bénévoles. Les denrées et produits sont issus d'une convention avec la « banque Alimentaire 44 ». Un dossier est établi pour chaque demandeur par le CCAS avec l'élue adjointe au sociale pour autoriser l'accès. Ce temps d'échanges permet aussi de détecter d'autres difficultés éventuelles.
- Ü Portage des repas à partir de la cuisine centrale de Treillières.
Ce système permet de répondre à des problématiques d'isolement ou de difficultés de déplacement.
- Ü Partenaires associatifs :
 - Restos du cœur de Nort-sur-Erdre
 - Restos du cœur de la Chapelle sur Erdre
 - Restos du cœur de Savenay
 Le rattachement à l'une des structures relève aussi d'une logique de déplacement régulier (par exemple professionnel).
- Ü Croix rouge de Blain : elle a positionné une antenne sur Grandchamp des Fontaines.
- Ü Secours populaire de Blain
- Ü Le pain partagé, association de Carquefou. Les familles participent financièrement à la première visite (moins de 50 €). L'association propose également pour exemple, braderie de vêtements, ateliers de cuisine ou arbre de Noël.

L'action ne consiste pas à remettre en question les différentes formes d'aide alimentaire proposées ni les acteurs impliqués. Par contre, il peut être envisagé de voir, selon les formes d'aide, la manière d'introduire le recours à des produits sains et de qualité :

- Ü Est-il possible de réserver une partie des bons alimentaires à certains types de produits et avoir un partenariat avec les magasins conventionnés pour qu'ils proposent ces produits et à prix raisonnés ?
- Ü Est-il envisageable de demander lors des collectes davantage de produits frais ou sains et de les conserver en bon état avant jusqu'à la distribution ? Des agriculteurs locaux ou des AMAP souhaitent-elles participer à cet approvisionnement ?
- Ü L'épicerie sociale peut-elle proposer des services autres que la distribution comme des cours de cuisine par exemple ?
- Ü La cuisine centrale de Treillières qui fournit le portage des repas peut-elle avoir davantage recours à des produits locaux, bio et faits maisons ?
- Ü Les partenaires associatifs sont-elles prêtes à réfléchir à la qualité des produits collectés, à leurs stockages ? Sont-ils prêt à développer de nouveaux services comme des cours de cuisine ?

D'autres partenariats peuvent être trouvés sur le territoire pour favoriser l'accès à des produits locaux et sains et pour accompagner les personnes en situation de précarité pour qu'elles retrouvent leurs capacités à cuisiner.

Planning Prévisionnel :			
Etapes	début	fin	Validation politique
Constitution d'un groupe de travail	Septembre 2020	Décembre 2020	oui
Benchmark : recherche de retours d'expériences sur d'autres territoires	Janvier 2021	Mars 2021	
Enquête auprès des acteurs de l'aide alimentaire des résultats pour identifier les envies, contraintes et possibilités d'avancer sur le sujet	Avril 2021	Mai 2021	
Repérage d'autres acteurs intéressés pour participer à la démarche (agriculteurs, AMAP, jardins d'insertion, collectifs citoyens...)	Avril 2021	Mai 2021	
Définition des actions possibles avec les acteurs intéressés et les partenaires	Juin 2021	Août 2021	
Validation des actions	Septembre 2021	Octobre 2021	oui
Mise en œuvre et coordination des actions	Novembre 2021	septembre 2023	

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Animation de la démarche (0.2 ETP d'un agent d'une commune)	12 000	Appel à projet PRSE 2021, CAF (Contrat territorial Global), Dpt (Projet social de territoire)	A définir
recours à un service civique	1500 (à vérifier)		
Coût global	13 500	Coût CCEG	13 500

Moyens humains : 0.2 ETP pour animer la démarche jusqu'en septembre 2021 puis 0.05 ensuite (agent d'une commune) avec possibilité de recourir à un service civique pour effectuer le benchmark et l'enquête.

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de produits locaux distribués ou achetés dans les magasins conventionnés - Quantité de produits bio distribués ou achetés dans les magasins conventionnés - Quantité de produits bruts (non transformés) distribués ou achetés dans les magasins conventionnés - Taux de satisfaction des personnes en précarité interrogées 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des actions (O/N) - Mise en œuvre des actions (O/N) - Nombre de partenaires impliqués - Nombre et diversité des autres acteurs impliqués - Nombre de cours de cuisine proposés - Nombre de participants aux cours de cuisine

14 – Aménager des itinéraires sécurisés de qualité pour les vélos

Pilote		Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Responsable du Service Mobilités		Communes, Département, Etat	3 millions d'euros	2026
<u>Liens avec objectifs supra :</u>			<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	3 – Bonne santé et bien-être 9 - Industries, innovations et infrastructures 11- Villes et communautés durables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques		1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
SRCAE/ SRADDET	13 – Développer les modes de transport alternatif au routier 15 - Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 26 – Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air 29 – Accompagner les aménagements actuels pour assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme		3 - Baisser les consommations d'énergie	9 - S'adapter au changement climatique
PPA	3 – Favoriser les expérimentations concourant à une mobilité plus durable			

Objectifs

- Le développement et la diffusion de l'usage du vélo et des mobilités non motorisées constituent une priorité au regard des exigences de la transition énergétique et impliquent une politique de déploiement d'infrastructures dédiées. Dans le cadre du Plan Vélo national, la France se fixe un objectif de déploiement massif des voies de circulation.
- La Communauté de communes souhaite développer une politique cyclable ambitieuse sur son territoire et remettre ce mode de transport au cœur des mobilités. Pour atteindre cet objectif, elle a décidé d'élaborer son propre plan vélo. Dans ce cadre, elle va développer un réseau structurant de pistes cyclables, permettant un déplacement en vélo fluide et sûr.
- L'objectif est de favoriser la mobilité active entre bourgs pour les déplacements du quotidien, en aménageant des itinéraires d'intérêt communautaire. A ce titre, en 2018, un premier itinéraire cyclable a été inauguré entre les Touches et Nort sur Erdre.

Descriptif

- La Communauté de communes s'est doté en 2011 d'un Schéma Directeur des Liaisons Douces qui définit les aménagements qu'il serait souhaitable de réaliser. L'action consiste à réaliser 60 kilomètres d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaires référencés dans ce schéma, entre 2017 et 2026.
- La mise en œuvre de ce schéma a nécessité en préalable de modifier les statuts de la Communauté de communes, pour une prise de compétence s'agissant des tronçons identifiés comme ayant un intérêt communautaire.
- La Communauté de communes s'est attachée à définir les modalités d'aménagement opérationnel. Des conventions de gestion déterminent les charges relevant des modes doux, de celles qui relèvent des véhicules à moteur sur les voiries communales.
- Une programmation de la réalisation des itinéraires a été définie sur la base de deux plans pluriannuels d'investissement : 2017-2021 et 2022-2026. Les itinéraires fléchés sur la période 2017-2021 sont les suivants :
 - Ü Treillières – Grandchamp-des-Fontaines
 - Ü Sucé-sur-Erdre – Casson – Nort-sur-Erdre

- U Nort-sur-Erdre – Les Touches
- Ü Treillières – Vigneux-de-Bretagne
- Ü Nort-sur-Erdre – Petit Mars

Les itinéraires fléchés sur la période 2022-2026 sont les suivants :

- Ü Petit Mars – Saint-Mars-du-Désert
- Ü Héric – Blain par Notre-Dame-des-Landes et Fay-de-Bretagne
- Ü Sucé-sur-Erdre – Carquefou

- La Communauté de communes effectuera les études préalables à la réalisation des travaux :
 - Ü Une étude d'itinéraire est parfois nécessaire pour obtenir le tracé définitif
 - Ü Des études d'impact seront parfois obligatoires ;
 Même si les procédures amiables sont privilégiées, une Déclaration d'Utilité Publique pourrait être nécessaire sur le volet foncier pour atteindre ces objectifs.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Prise de compétence	Janvier 2018	Janvier 2018	Oui
Phase 1 Etudes et Travaux	2018	2021	
Phase 2 Etudes et Travaux	2022	2026	

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etudes et MOE en interne	0	Subvention TEPCV	245 000
Travaux	2 500 000	Subvention Département	A définir
Acquisitions foncières	300 000	Subvention CTR	A définir
Passerelles	200 000	Subvention Leader	A définir
		Fonds Air Mobilités AFITF	A définir
		Participation des communes	A définir
Coût global	3 000 000	Coût CCEG	2 000 000

Moyens humains : 0,2 ETP de MOE (Services Techniques) ; 0,2 TP Gestion foncière ;
0,5 ETP Responsable Mobilités

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
- Mesure de la fréquentation des axes structurants par compteurs vélos	- Linéaire d'aménagements cyclables d'intérêt communautaire réalisés

15 – Aménager des "points de connexion" entre les différentes offres de transport

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation	
Responsable Service Mobilités	Commune(s) / Département / Région / Partenaires privés	175 000 €	2021	
<u>Liens avec objectifs supra :</u>			<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	9 - Industries, innovations et infrastructures 11 - Villes et communautés durables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques		1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
SRCAE/ SRADDET	13 – Développer les modes de transport alternatif au routier 15 - Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 26 – Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air		3 - Baisser les consommations d'énergie	9 - S'adapter au changement climatique
PPA	3 – Favoriser les expérimentations concourant à une mobilité plus durable			
<u>Objectif</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Pour faire évoluer les pratiques en termes de déplacement vers les alternatives à la voiture individuelle, il est nécessaire d'agir sur l'offre de mobilité, en proposant des services de transports collectifs, des itinéraires piétons et cyclables, des services de mise en relation de co-voitureurs (...). Mais il faut également favoriser l'intermodalité entre ces différents modes de déplacement (par exemple : vélo ou voiture suivi du bus ou du train). Ce travail doit être conduit en lien avec Nantes Métropole, le Pôle Métropolitain, le Département de Loire-Atlantique, la Région des Pays de la Loire et les communes. En effet, la segmentation des compétences entre les différents acteurs complexifie le traitement des points de connexion entre les différentes offres de transports, et peut donc constituer un frein au développement de l'intermodalité, et donc à l'utilisation des transports collectifs, du covoiturage et du vélo. La Communauté de communes et les communes sont compétentes pour proposer des équipements et des infrastructures en faveur des déplacements actifs sur le territoire (vélo, marche...) et en faveur du développement du partage de la voiture individuelle. L'objectif est de faciliter le passage d'un mode de transport à un autre en organisant des points de connexion entre les différents modes de transport (notamment pour les cyclistes), en les recensant et les hiérarchisant dans un premier temps, puis en les équipant en lien avec les gestionnaires de voirie et les Autorités Organisatrice des Mobilités. 				
<u>Descriptif</u>				
<ul style="list-style-type: none"> L'action consiste dans un premier temps à cartographier les points de connexion « Transports Collectifs-Vélo-Covoiturage » grâce aux diagnostics des Plans d'Actions Communales des Mobilités Actives (PACMA). Ces plans visent à décliner les objectifs communautaires en matière de mobilité au niveau communal. Ils permettent la définition de la stratégie communale autour de ses priorités et la traduction des priorités d'aménagement sur la voirie de chaque commune. Chaque PACMA est composé d'un rapport présentant les éléments de diagnostic et les priorités des élus. Celles-ci sont planifiées dans le temps à l'aide d'un programme pluriannuel d'investissement en faveur des modes actifs. Ensuite il conviendra de hiérarchiser ces différents lieux d'échanges entre transport en commun, vélo et voiture individuelle, selon une définition commune des points de connexion, avec des critères objectifs (simple, structurant, gare, Pôle d'Echange Multimodal). Cette priorisation permettra d'établir une stratégie d'équipement différenciée des « points de connexion », en fonction du niveau de fréquentation du mode de transport et des besoins. Ces points de connexion seraient d'autant plus aménagés qu'ils sont structurants. 				

- L'acquisition des équipements et l'aménagement de la voirie s'effectuera selon les capacités financières et la maîtrise d'ouvrage. La Communauté de communes pourrait soutenir les investissements des communes sur ces éléments, voire en porter en tant que maître d'ouvrage en lien avec sa politique de transport scolaire.
 - Ü Les points de connexion du territoire seront aménagés de façon à y faciliter le stationnement vélos et voiture et donc le rabattement vers les transports collectifs (abris vélos, parking sécurisés).
 - Ü Différents services et équipements pourraient y être établis afin d'en favoriser l'usage (distributeur de pain, retrait de colis, gonfleur vélo...). Le niveau d'équipement des points de connexion est un élément supplémentaire dans la capacité de l'usager à modifier ses habitudes. Les équipements viseront à assurer la sécurité des vélos et le confort des usagers lors de leur passage d'un mode de transport à l'autre (par exemple pour l'attente des transports communs).

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Stratégie / Cartographie	Janvier 2019	Mai 2019	Oui
Travaux et équipements	Juin 2019	Juin 2021	

Moyens

Budget prévisionnel : 175 k€

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Investissement	175 000	Subvention Etat (DSIL demandée en 2019)	A définir
		Subvention Département (SAT ou AAP vélo)	A définir
		Subvention Leader	A définir
		CEE (programme Alvéole)	
Coût global	175 000 €	Coût CCEG	155 000 €

Moyens humains : 0.1ETP

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
- Nombre de places de stationnement vélo sur le territoire, dont sécurisées	- Réalisation du diagnostic et de la stratégie d'équipement - Nombre de places de stationnement VL supprimées

16 – Développer le réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation	
Responsable Service Mobilités	Etat (TEPCV) SYDELA, Enedis, communes	150 000 €	2019	
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>		
ODD	7 – Energie propre 9 - Industries, innovations et infrastructures 11- Villes et communautés durables 12 – Production et consommation responsables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur	
SRCAE/ SRADDET	14 – Améliorer l'efficacité énergétique des moyens de transports 15 - Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 26 – Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air 29 – Accompagner les aménagements actuels pour assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme	3 - Baisser les consommations d'énergie	9 - S'adapter au changement climatique	
PPA	3 – Favoriser les expérimentations concourant à une mobilité plus durable	5- Développer la livraison, le stockage, la récupération d'énergies renouvelables		
<u>Objectif</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Le Syndicat départemental d'énergie de la Loire Atlantique (SYDELA) possède un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Loire Atlantique (SYDEGO). Il vise à offrir à ses utilisateurs l'accès à plus de 350 points de charge dans 151 communes du Département de Loire Atlantique. Ce service permet de : <ul style="list-style-type: none"> Ü réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité ; Ü garantir à l'ensemble des habitants de Loire-Atlantique un accès équitable au service de recharge ; Ü rassurer l'utilisateur ou le futur usager de véhicule électrique contre la peur d'une autonomie insuffisante ; Ü accompagner les collectivités dans le déploiement du réseau. Parmi l'ensemble des actions en faveur de la mobilité durable, la Communauté de communes souhaite également accompagner le développement de motorisations alternatives, comme les véhicules électriques. Pour que cet usage se développe, un réseau suffisamment dense d'infrastructures de recharge doit être installé. L'objectif est d'assurer un développement de bornes de recharge rapides pour véhicules électriques complémentaires au réseau du SYDELA, sur les parcs d'activités structurants du territoire d'Erdre et Gesvres. 				
<u>Descriptif</u>				
<ul style="list-style-type: none"> La Communauté de communes a décidé de mettre en place un réseau intercommunal de bornes de recharge pour véhicules électriques avec : <ul style="list-style-type: none"> Ü la réalisation d'une étude de conception d'un « réseau cible » de bornes de recharges pour véhicules électriques dans un Schéma d'implantation ; 				

- Ü la hiérarchisation des emplacements selon la fonction de la borne (lente, rapide...), les cibles d'utilisateurs (habitants sans jardin ou garage, entreprises...) et de l'offre du SYDELA pour en être complémentaire ;
 - Ü l'acquisition, l'installation et le raccordement des bornes.
- La réalisation de l'étude et du schéma d'implantation a permis de définir les besoins potentiels des usagers à satisfaire (bornes simple, rapide, très rapides) ainsi que les sites les plus propices à l'installation de bornes de recharge de véhicule.
 - Ü 12 emplacements potentiels situés sur des parcs d'activités majeurs du territoire, ont été identifiés dans un Schéma d'implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques. Les bornes seront aménagées, en 43 KVa, pour une charge rapide, en complément de l'offre du SYDELA.
 - Ü Le choix des implantations prend en considération l'optimisation des coûts de raccordement par la localisation appropriée des bornes en prenant en compte l'usage potentiel et la capacité du réseau électrique des parcs d'activités.
- La Communauté de communes va mettre en oeuvre le programme d'implantation, avec l'acquisition, l'aménagement et le raccordement des bornes de recharge rapide sur 3 parcs d'activités stratégiques :
 - Ü Parc d'Activités de Ragon ;
 - Ü Parc d'Activités de Biliais Deniaud – 4 Nations ;
 - Ü Parc d'Activités de La Sangle et de La Pancarte ;

La mise à disposition de bornes rapides sur les parcs d'activités constitue un service supplémentaire aux entreprises pour d'éventuelles flottes professionnelles ainsi que pour des visiteurs ponctuels d'entreprises.

Un partenariat va être formalisé avec le SYDELA dans le cadre d'une convention de gestion de l'interopérabilité pour un système intégré à celui du SYDELA (capacité de payer avec une carte bleue ou un abonnement SYDEGO). La maintenance des bornes de recharge sera également confiée au SYDELA par voie de convention.

Cette démarche permet d'offrir aux futurs utilisateurs des solutions et des services de charge homogènes et interopérables sur l'ensemble du territoire, avec une tarification à l'énergie consommée unique au niveau régional. Les possesseurs de la carte SYDEGO peuvent se recharger sur les bornes publiques des départements de Vendée, Maine-et-Loire et Mayenne.

- La Communauté de communes souhaiterait également tester un système de bornes de recharge sur candélabres, en partenariat le cas échéant avec le SYDELA, dans le cadre d'une expérimentation à définir. Des expériences sont déjà menées sur d'autres territoires (ex : la Roche sur Yon).
 - Ü La recharge sur candélabres pourrait ne pas nécessiter de gros investissements structurels en cas de volonté affirmée de développer les véhicules électriques, en effet, cela ne demande pas de créer / étendre de réseau,
 - Ü Les places de stationnement situées près de candélabres, présents partout sur l'espace public urbain, se prêtent à un stationnement de longue durée dans les espaces prévus à cet effet (éviter les zones bleues et les zones tendues en termes de stationnement).

Cette solution apporterait une solution à des habitants ne disposant ni de jardin, ni de garage, stationnant sur le domaine public, et sinon « condamnés » à une mobilité carbonée.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Schéma d'implantation	2017	Novembre 2017	Oui
Acquisition des bornes	2019		
Travaux	2019	Septembre 2019	

Moyens

Budget prévisionnel : 150 k€

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Borne de recharge rapide	120 000	Subvention TEPCV	112 000
Travaux	30 000		
Coût global	150 000 €	Coût CCEG	38 000 €

Moyens humains : 0.15 ETP

<u>Indicateurs</u>	
Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none">- Taux d'utilisation et de rotation des bornes de recharge implantées- Puissance fournie	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques implantées

17 – Structurer un service de location de Vélos à Assistance Electrique

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation	
Conseiller mobilités	Membres de l'Équipe projet, Associations locales, Collectivités	172 000 € + maintenance annuelle (9000)	2019	
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>		
ODD	3 - Bonne santé et bien être 7 - Energie propre 9 - Industries, innovations et infrastructures 11 - Villes et communautés durables 12 - Production et consommation responsables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur	
SRCAE/ SRADDET	13 – Développer les modes de transport alternatif au routier 14 - Améliorer l'efficacité énergétique des moyens de transports 15 - Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 26 - Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air 29 - Accompagner les aménagements actuels pour assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme	3 - Baisser les consommations d'énergie	9 - S'adapter au changement climatique	
PPA	3 - Favoriser les expérimentations concourant à une mobilité plus durable			
<u>Objectif</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Le Plan Global de Déplacement de la Communauté de communes Erdre et Gesvres, fixe comme objectif une part modale vélo de 3 % en 2030. Pour atteindre cet objectif, la collectivité va élaborer un Plan Vélo en cours de finalisation. Le Plan Vélo prévoit notamment la mise en œuvre d'un service de location de vélos à assistance électrique. Le Vélo à Assistance Electrique (VAE) est un outil au service la mobilité durable qui encourage la pratique d'une activité physique au quotidien, participe la réduction de la part modale de la voiture individuelle et contribue au bien-être des habitants. Il s'agit d'objectifs environnementaux, économiques et sociaux. L'objectif est de diffuser la pratique cyclable, et favoriser le changement de mode de transport en proposant, à un tarif adapté, un vélo qui permet de parcourir de plus grandes distances au quotidien et de réduire les efforts du cycliste notamment en cas de dénivelé. L'objectif principal est de renforcer la part modale du vélo et de soutenir le développement de sa pratique sur l'ensemble du territoire. 				
<u>Descriptif</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Les élus de la CCEG ont validé la création d'un service de location de VAE. Ils donné mandat à l'Équipe-Projet du Plan Global de Déplacement pour définir les modalités de mise en œuvre du futur service de location VAE : <ul style="list-style-type: none"> Ü Déterminer le type de service VAE et les conditions de mise en œuvre en fonction du public-cible, de la durée de location, de la maintenance et de l'entretien ; Ü Identifier le portage : en régie ou en délégation de service public ? Ü Définir le nombre de vélo et ses caractéristiques techniques (taille, autonomie, type...). 				

- Le dispositif retenu prévoit à terme la location publique de 80 Vélos à assistance électrique classiques ainsi que de 8 Vélos à assistance électrique spéciaux (vélo-cargo, vélo-famille, vélo-adapté, vélo pliant...). Les acquisitions seront réalisées en deux fois.
- La location longue durée est le système le plus adapté au territoire périurbain d'Erdre et Gesvres. Selon une étude récente de l'Ademe, le report modal (changement de mode de transport, vente de la seconde voiture du foyer) est le plus important avec les systèmes de location longue durée. Le kilométrage moyen des usagers se situe entre 10 et 15 kilomètres par jour.
La durée de location pourra être proposée à un mois, un trimestre, un an, renouvelables avec un maximum de 24 mois.
- Ce service sera pour l'instant proposé aux actifs du territoire (en activité ou non) car les déplacements domicile travail sont structurants ; avec la possibilité d'une prise en charge partielle des personnes accompagnées par les maisons de l'emploi, dans des conditions à déterminer.
- La Communauté de communes souhaite une gestion externalisée de l'entretien et de la maintenance, dans le cadre d'un marché public, avec une option pour l'externalisation de la prestation de « prise en main ».
- Au moment de la prise en main, et sur présentation de justificatifs, un contrat sera signé avec l'utilisateur. Il détermine les conditions générales de location (usages des données personnelles, conditions des visites périodiques, prix, montant de la caution...) :
 - Ü L'option d'achat après deux ans de location n'a pas été privilégiée. Ce service est pensé comme un moyen d'encourager la pratique du vélo, sans que la location ne se substitue à la possession d'un vélo personnel
 - Ü Une visite périodique du vélo est mise en place tous les 8 mois
 - Ü Une caution garantit le maintien en état de la flotte et un minimum de retour sur investissement en cas de vol.
 - Ü Une proposition de grille tarifaire a été établie, mais les prix définitifs ne pourront être arrêtés qu'après définition du prix d'achat de la flotte de vélo :
 - Pour un VAE classique : 1 mois : 45 €, 1 trimestre : 100 €, 1 an : 360 € (30€/mois),
 - Pour un VAE spécial : 1 mois : 60 €, 1 trimestre : 135 €, 1 an : 480 € (40€/mois).
 - Ü Un questionnaire sera établi pour un état zéro des pratiques de mobilités de l'utilisateur. Une analyse de ses pratiques sera réalisée à chaque contrôle technique du VAE (8 mois) ou au retour du VAE.
- Ce service est accompagné, via le Plan Global de Déplacement, d'une forte politique de développement de l'infrastructure cyclable, tant dans les communes qu'entre les communes. Il pourra être proposé aux entreprises des Plan de Déplacement inter-entreprises comme un outil d'évolution des pratiques de mobilité des salariés.

Planning prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
1- Visites services existants	Octobre 2018	Janvier 2019	oui
2- Construction du projet	Janvier 2019	Août 2019	oui
3- Mise en œuvre du service	Août 2019	Décembre 2022	
4- Suivi et évaluation continue du service	Août 2019-2022		Oui (pour bilan et suite à donner)

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Achat des VAE	168 000 €	Oui (Ademe)	En attente de réponse appel à projet (70 000 € de subvention sollicitée)
Maintenance entretien	9 000 € /an		
Outils de communication	3 000 €		
Coût global	172 000 € + 9000/an (maintenance)	Coût CCEG (à confirmer)	A définir

Moyens humains : 0.3 ETP Service Mobilités

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de km voiture évités- Réduction de la part modale de la voiture au bénéfice du vélo- Fréquentation des stationnements vélo	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'usagers louant un VAE- Nombre de location de VAE

18- Créer une vélo-école

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Conseillère en mobilités	Associations locales (VERGER, FFCT, VTT) Association Place au Vélo Policiers municipaux Maison de l'emploi Chefs d'établissements volontaires Conseil départemental – Mission Vélo Membres de l'Équipe Projet volontaires	23 000 €	2020
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	3 - Bonne santé et bien-être 4 - Education de qualité 10 - Inégalités réduites	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
SRCAE/ SRADDET	2 –Mobiliser l'ensemble des acteurs 13 – Développer les modes alternatifs au routier	3 - Baisser les consommations d'énergie	9 - S'adapter au changement climatique
PPA	3 – Favoriser les expérimentations concourant à une mobilité plus durable		
<u>Objectif</u>			
<ul style="list-style-type: none"> De plus en plus de personnes utilisent le vélo, afin de se déplacer au quotidien, d'accompagner les enfants à l'école, de faire ses courses, pour avoir une activité physique modérée, pour se rendre au travail... Mais, certaines ne se sentent pas assez à l'aise pour se déplacer à vélo, ou bien n'ont pas encore eu l'opportunité d'apprendre à faire du vélo. Aussi, depuis les années 2000, la demande pour l'apprentissage du vélo s'est traduite par la création de vélo-écoles sur le territoire national. Du point de vue juridique, la vélo-école peut avoir différents statuts. Une grande majorité est aujourd'hui gérée au sein d'associations comme celles du réseau FUB (Fédération Française des Usagers de la Bicyclette). Il existe également d'autres modèles de vélo-école de type « microentreprise » (travailleur indépendant), en EURL ou SASU (seuils supérieurs à ceux du régime de « micro-entrepreneur »), ou sous une forme coopérative (SCOP, SCIC)... Pour chacune d'entre elles, il s'agit d'apprendre à faire du vélo, et ainsi, gagner en autonomie dans le cadre de ses déplacements et avoir accès à ce mode de transport économique, pratique, accessible à toutes et tous, silencieux, écologique et bon pour la santé. L'objectif est de renforcer la part modal du vélo et de soutenir le développement de sa pratique sur l'ensemble du territoire d'Erdre et Gesvres. 			
<u>Descriptif</u>			
<ul style="list-style-type: none"> Le Plan Global de Déplacement validé en 2017 prévoit la réalisation d'un plan vélo. Dans ce cadre, plusieurs phases de concertation ont été réalisées. Ces dernières ont permis de définir des axes de travail prioritaires dont la création d'une vélo-école. Les vélo-écoles proposent des sessions d'apprentissage pour les primo-apprenants ou dans le cadre de « remises en selle » pour les cyclistes ayant abandonné la pratique du vélo ou souhaitant se perfectionner. Il s'agit d'encourager la pratique du vélo en fournissant les compétences de circulation sur la voirie. Les publics visés par les différentes vélo-écoles sont très divers. Chaque vélo-école a un ou plusieurs publics cibles, selon les besoins identifiés dans son rayon d'actions. L'approche pédagogique et les objectifs des séances sont définis en fonction du public cible. <ul style="list-style-type: none"> Ü le public jeune : il s'agit de permettre aux enfants ou adolescents de se familiariser à l'utilisation du vélo, par le biais de la pratique (maîtrise de l'engin) et de la théorie (sécurité, règles de circulation). 			

A terme, l'objectif est de sensibiliser ce public à une pratique citoyenne, autonome et éco-responsable de la mobilité. Les trois principaux contextes d'interventions sont : sur le temps scolaire sur le temps d'activité périscolaire et sur le temps d'activité extra-scolaire

A ce titre, la vélo-école pourrait permettre de répondre à l'apprentissage du vélo pour tous les élèves de 6è comme annoncé dans le plan vélo national (septembre 2018).

Ü le public adulte : il s'agit d'un autre public cible des vélo-écoles. Les profils des stagiaires adultes sont très variés.

Les interventions avec un public adulte peuvent être mises en place dans le cadre Plan de Déplacements d'Entreprise, ou Plans de Mobilité, si une entreprise souhaite promouvoir les déplacements domicile-travail à vélo auprès de ses salariés. L'entreprise peut alors faire appel à la vélo-école.

D'autres partenariats sont possibles : avec les pouvoirs publics, la maison de l'emploi, les centres sociaux (dispositifs d'insertion sociale, professionnelle et d'accès à la mobilité).

- Au-delà, la mise en place de partenariats (publics ou privés) peut permettre de faciliter certaines démarches : acquisition d'un terrain d'intervention, mise à disposition de locaux, communication pour une meilleure visibilité.
- Concrètement, l'action consistera à soutenir le développement d'une structure sur le territoire de type vélo-école, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt/ appel à projet. Chaque vélo école a un mode de fonctionnement qui lui est propre. La création d'une vélo-école nécessite donc la définition d'objectifs précis, l'orientation vers un public cible. La CCEG définira une problématique et un cadre. Les candidats au financement seront invités à présenter un projet s'inscrivant dans ce cadre, lors de la mise en œuvre de l'appel à projet.

Planning Prévisionnel

Etapes	début	fin	Validation politique
1- Formation FUB créer une vélo-école	Novembre 2018	Novembre 2018	oui
2- Construction du projet	Janvier 2019	Décembre 2020	oui
3- Mise en œuvre du service	Janvier 2021	Janvier 2023	
4- Suivi et évaluation continue du service	Janvier 2021-2023		oui

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Matériel	10 000 €	Ademe : Programme Mobilités Durables (à hauteur de 50% maximum)	A définir
Local	5 000 €	Conseil départemental (SAT ou AAP)	
Outils de communication	3 000 €		
Formation	5 000 €		
Coût global	23 000 €	Coût CCEG	23 000 € (à déduire subvention ADEME)

Moyens humains : 0.1 ETP Service Mobilités

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la part modale de la voiture au bénéfice du vélo - Fréquentation des stationnements vélo 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'usagers formés à la pratique du vélo - Nombre d'actions de sensibilisation menées

19 – Utiliser l'application "Ouest GO " pour animer le co-voiturage sur le territoire

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Responsable Mobilités Conseiller mobilités	OUEST GO, Equipe technique Ouest Go, ADEME, Région, Département, EPCI limitrophes, Pôle métropolitain	20 000 + 750 €/an	2020
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	3 – Bonne santé et bien être 10 - Inégalités réduites 11 - Villes et communautés durables 12 - Consommation et production responsable 13 - Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique	1- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre	8 - Améliorer la qualité de l'air
SRCAE/SRADDET	2 - Mobiliser l'ensemble des acteurs 13 - Développer des modes alternatifs au routier 28 - Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions	3 - Baisser les consommations d'énergie	9 - S'adapter au changement climatique
PPA	3 – Favoriser les expérimentations concourant à une mobilité plus durable		

Objectif

- La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et le projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) contribuent aux objectifs du Plan Global de Déplacements (PGD) notamment pour l'évolution des parts modales tant par la stabilisation du nombre de déplacements en voiture qu'en accroissant la part transports alternatifs.
- Aujourd'hui, une part importante des déplacements du territoire s'effectuent par des conducteurs en véhicule individuel. Le covoiturage permet d'augmenter le nombre de personnes déplacées en stabilisant le trafic, voire de le diminuer en améliorant le taux de remplissage des véhicules.
- Pour que le covoiturage de proximité atteigne tout son potentiel, il est nécessaire d'agir sur différents leviers à la fois. Il faut favoriser la mise en relation, proposer une animation associée au territoire, offrir des infrastructures facilitant le co-voiturage. C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet Ouest-GO.
- L'objectif est de sensibiliser et informer sur le covoiturage mais aussi de faciliter la mise en relation, afin de développer la pratique du covoiturage sur le territoire.

Descriptif

- La Communauté de communes a décidé d'adhérer à la plateforme de covoiturage Ouest Go. Il s'agit d'une plateforme publique et mutualisée d'animation et de mise en relation à l'échelle de la Bretagne et de la Loire-Atlantique pour le covoiturage de proximité. Ouest-GO, soutenu par l'ADEME, est le fruit d'un partenariat entre les collectivités initiatrices : la Région Bretagne, le Département du Finistère, Rennes Métropole, Brest Métropole, Nantes Métropole, la CARENE et l'État (DREAL Bretagne).
- La plateforme de mise en relation Ouest-GO présente de nombreux avantages. Elle est gratuite pour les utilisateurs en vue de développer le covoiturage au quotidien sur courte distance ou pour les publics en insertion. Le fait que la plateforme soit publique et commune à l'échelle du Grand-Ouest permet d'éviter la fragmentation des offres et maximise ainsi les chances de trouver un covoitureur.

- Elle a été développée sous licence libre pour être évolutive, collaborative, adaptable aux nouvelles demandes et dupliquée sur d'autres territoires. Grâce à sa réalisation en open source, les adhérents qui développeront des modules complémentaires pourront en faire bénéficier l'ensemble de la plateforme, (preuve de covoiturage, application mobile, fonction covoiturage dynamique...).
- Le site est conçu avec les fonctionnalités d'un réseau social pour que ses utilisateurs puissent constituer des communautés et générer leurs propres animations et communications en réseau. Il permet de déposer une offre de covoiturage dans son véhicule, de déposer une demande de covoiturage dans le véhicule d'un autre, de créer des communautés de co voituriers sur des lieux (l'entreprise, le club associatif, le parc d'activités...), de créer des communautés sur des événements (réunion, concert, festival, etc.).
- La plateforme a été pensée comme un outil d'animation pour les collectivités, pour les aider à inciter et favoriser la pratique du covoiturage selon leurs compétences. L'administrateur peut accéder à des outils d'animation (ou confier cette animation à un tiers), créer des communautés, avoir des statistiques de suivi à l'échelle de son territoire, créer des modules complémentaires, etc. Les données de covoiturage peuvent être interopérables avec d'autres systèmes des adhérents, pour permettre la complémentarité de l'offre par un usage combiné de différents modes de transport, sous réserve des exigences relatives aux données personnelles. A ce titre, elle pourrait être utilisée pour mettre en place des systèmes incitatifs et de récompense (en lien avec l'action 31 de la stratégie de développement durable). Le site peut être un outil important dans le cadre des futurs Plan de Déplacement inter-entreprises (en lien avec l'action 26 de la stratégie de Développement Durable).
- Il existe un service « covoiturage solidaire » qui vise à apporter des réponses à des demandes non pourvues uniquement vers l'emploi, un stage ou une formation. En effet, celui qui s'inscrit sur le site en tant que conducteur peut décider d'être un « conducteur solidaire » et peut être ainsi contacté si une demande particulière de covoiturage ne trouve pas de conducteur. Il ne s'agit pas de concurrencer les associations de transport solidaire, mais d'apporter une autre réponse potentielle à une personne sans ressource de mobilité. Les services de la CCEG peuvent assurer ce rôle de transmission, y compris vers d'autres services de mobilité.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Adhésion annuelle	Janvier 2019	Décembre 2019	
Renouvellement de l'adhésion	Janvier 2020	Décembre 2024	Oui
Mise en place d'actions d'animation et de sensibilisation	Septembre 2019	Décembre 2024	
Evaluation en continue du dispositif d'incitation au covoiturage	Septembre 2019	Décembre 2024	

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Adhésion annuelle	750 € /an		
Actions de communication et d'animation	20 000 €	ADEME (Programme Mobilités Durables à hauteur de 50% maximum)	6 000 €
Coût global	20 000 € + 750/an	Coût CCEG	12 000 € + 750/an

Moyens humains : 0.1 ETP Service Mobilités

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
- Kilomètres évités - Tonne de CO2 évitées	- Nombre d'adhérents à la plateforme - Nombre de communautés de co voituriers créées - Nombre de trajets effectués

20 – Développer l'offre de Transports collectifs

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Responsable Service Mobilités	AURAN, Autorités Organisatrices de Transport, communes	100 000 € (expérimentation lila)	Démarrage en 2017 Action continue
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	9 - Industries, innovations et infrastructures 11 - Villes et communautés durables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
SRCAE/ SRADDET	13 – Développer les modes de transport alternatif au routier 15 - Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 26 – Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air 29 – Accompagner les aménagements actuels pour assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme	3 - Baisser les consommations d'énergie	9 - S'adapter au changement climatique
PPA	3 – Favoriser les expérimentations concourant à une mobilité plus durable		

Objectif

- La demande croissante de mobilité des habitants doit être satisfaite et optimisée, tout comme doivent être réduites ses incidences sur l'environnement. Dans ce cadre, le développement des modes de déplacement alternatifs au véhicule individuel est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics en matière de transport. Le transport en commun est une réponse adaptée aux besoins de déplacements.
- Sur Erdre et Gesvres, le transport en commun est un axe de report modal important puisque dans le Plan Global de Déplacement, l'objectif fixé est de multiplier par 1,5 le nombre de déplacements quotidiens en transport collectif en 2030. Une forte marge de progression existe sur les trajets domicile-travail puisqu'actuellement seuls 5% des 18 810 actifs qui habitent Erdre et Gesvres et travaillent à l'extérieur utilisent le transport en commun (93% utilisent leur voiture – données INSEE Diagnostic PGD).
- le Tram Train Nantes-Châteaubriant est un atout évident pour le territoire, qu'il convient de valoriser par le développement de la politique de rabattement vers les gares. De même, les lignes régulières représentent une part non négligeable des modes de déplacements vers l'agglomération nantaise. A ce titre, « Lila Premier », est un transport interurbain à haut niveau de service qui est amplement utilisé par les habitants. Son cadencement et sa fiabilité en font un concurrent efficace à la voiture solo pour se rendre sur l'agglomération, tant pour les trajets domicile-travail que domicile-études ou pour les loisirs et sorties, notamment grâce à ses retours nocturnes de weekend.
- Malgré la compétence limitée en transport en commun (Transport scolaire et Transport à la demande en second rang derrière la Région Pays de la Loire) de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, l'objectif est de développer l'usage des transports collectifs par les habitants, en cherchant à agir sur un maximum de leviers (tarification, infrastructures, cadencement, horaires, etc.) en lien avec les Autorités Organisatrices de la Mobilités.

Descriptif

- L'action consiste à développer l'usage des transports collectifs, l'optimisation de l'intermodalité et l'intégration de la question des transports collectifs dans une vision globale de l'aménagement du territoire, à travers différents leviers :
 - Ü Conforter les lignes existantes ;
 - Ü Accompagner le développement de lignes à Haut niveau de services ;

- U Expérimenter de nouvelles dessertes ;
- Ü Poursuivre la gestion des transports scolaires.
- Ü Favoriser l'intermodalité ;

- L'optimisation de l'intermodalité est traitée dans la cadre de l'action sur l'aménagement des points de connexion (action 16 de la stratégie de développement durable).
- S'agissant des autres actions, un Schéma cible de transport en commun a été défini en partenariat avec les Maires, dans le cadre du Plan Global de Déplacement. Les élus de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres souhaitent promouvoir :
 - Ü une offre de type Lila Premier sur les lignes 10 et 60 ;
 - Ü une liaison efficace entre Blain, Fay-de-Bretagne et Saint-Herblain ;
 - Ü des liaisons directes tout en assurant la desserte de chaque centre-bourg ;
 - Ü les accès différenciés en entrée de Nantes Métropole, notamment sur la RN 137, la RN 165, l'A811 et la Prairie de Mauves ;
 - Ü les améliorations de cadencement en heures de pointe ;
 - Ü une liaison en transport en commun efficace en rocade de la Métropole ;
 - Ü une simplification et une uniformisation des titres de transport ;
 - Ü les échanges et rencontres entre les Autorités Organisatrices et les territoires
- La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres s'autorise, par voie de Convention, à prendre en charge une partie des coûts de fonctionnement des améliorations du réseau qu'elle demande. Ainsi, depuis le 1er septembre 2018, et pour une durée d'expérimentation de deux ans, 100 k€ sont fléchés pour améliorer la desserte Lila premier du PA de Ragon pour les employés habitant sur la Métropole.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Action continue	2017	2025	
Expérimentation de l'amélioration de la desserte en transport collectifs du parc d'activité de Ragon	2018	2020	OUI (pour décider du maintien ou non du dispositif à l'issue de l'expérimentation)

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Fonctionnement Lila Premier	100 000 €	Autofinancement	100 000 €
Coût global	100 000 €	Coût CCEG	100 000 €

Moyens humains :

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du réseau sur le territoire de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres - Part modale TC à terme 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des compléments de lignes cofinancés

21 – Sensibiliser et accompagner les projets collectifs d'énergies renouvelables

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Chargée de mission Développement Durable	Communes, CEP, ADEME, SYDELA, ENEDIS, GRDF, Région, Département, ECPDL, CIVAM, Chambre d'Agriculture, AILE, Vigneux Tournesoleil, Conseil de Développement, Collectif Sucéen....	6000 €/an (+ études)	2020 Action continue
<u>Liens avec objectifs supra :</u>			<u>Objectifs PCAET visés :</u>
ODD	7 – Energie propre et à un coût abordable 11 – Villes et communautés durables 12 – Consommation et production responsables 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique		1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre
SRCAE/ SRADDET	2 - Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire 9 – Développer les énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment 15 – Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 16 - Favoriser une mobilisation optimale du gisement bois énergie 18 - Promouvoir la méthanisation auprès des exploitants agricoles 19 - Soutenir le développement d'une filière régionale et le déploiement d'unités de méthanisation adaptées aux territoires 20 - Développer de manière volontariste l'éolien terrestre dans les Pays de la Loire dans le respect de l'environnement 21 - Favoriser le déploiement de la géothermie et l'aérothermie lors de construction neuve et lors de travaux de rénovation 23 - Faciliter l'émergence d'une filière solaire thermique 24 - Maintenir et renforcer la filière solaire photovoltaïque 28 - Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions		4 - Augmenter la production d'énergies renouvelables 5 - Développer la livraison, le stockage, la récupération d'énergies renouvelables 9 - S'adapter au changement climatique
PPA	Sans objet		

Objectif

- Dans le cadre de sa politique énergétique, la France s'est notamment fixée comme objectif d'atteindre d'ici à 2030, une proportion de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale. L'atteinte de cet objectif nécessite une animation importante pour avoir un impact le plus large possible et un effet démultiplicateur sur les habitants, les acteurs et les collectivités territoriales, car l'Etat seul ne parviendra pas à atteindre cet objectif ambitieux de développement des énergies renouvelables.
- L'objectif global est donc de favoriser la production d'énergies renouvelables locales pour contribuer à l'objectif national de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation d'énergie finale d'ici à 2030. Cela permet dans le même temps de réduire la dépendance aux énergies fossiles du territoire. Il s'agit également de favoriser l'appropriation de la thématique énergétique par les citoyens et l'ensemble des acteurs locaux, et de renforcer le lien institutions locales/citoyens, en les associant aux projets du territoire.
- Afin de massifier la production d'énergies renouvelables sur son territoire, la CCEG peut agir sur différents leviers, avec un mix énergétique varié (bois énergie, solaire photovoltaïque, solaire thermique, biogaz, éolien, géothermie...) au regard de son potentiel territorial. Tout d'abord, elle souhaite développer les énergies renouvelables sur son patrimoine public en étudiant systématiquement l'utilisation d'énergie renouvelable, pour tout projet de construction d'équipements publics ou de rénovation (cf. fiche action 23 de la stratégie de développement durable). Cela lui permet d'être d'avantage légitime pour inciter les autres acteurs du territoire à s'engager.

A ce titre, elle souhaite étudier la possibilité de développer des projets collectifs publics et/ou publics-privés sur le patrimoine intercommunal (cf. action 23 de la stratégie de Développement Durable...). Elle souhaite également accompagner les communes volontaires, dans cette démarche.

- Ensuite, la Communauté de communes souhaite encourager le développement de projets collectifs d'énergies renouvelables citoyens sur son territoire. A Vigneux de Bretagne, figure le premier projet de ce type du département de Loire-Atlantique : « Vigneux TourneSoleil ». Des collectifs citoyens se sont d'ailleurs constitués sur le territoire (ex : Sucé sur Erdre). Depuis, la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, est venue faciliter les investissements participatifs à destination des projets de production d'énergie renouvelable. Les projets citoyens concernent le plus souvent l'énergie solaire ou éolienne, mais d'autres types énergies pourront être concernés.
- La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres se situe également sur un territoire périurbain et agricole qui lui confère un important gisement de matières méthanogènes. Aussi, la Communauté de communes souhaite soutenir le développement des projets collectifs de méthanisation agricole. La production de biogaz permet de diminuer la consommation d'énergies fossiles et de maîtriser les coûts générés par l'approvisionnement extérieur. La méthanisation constitue un potentiel d'activité complémentaire pour les exploitations agricoles concourt également à la création d'emplois locaux. Enfin, la méthanisation peut répondre à des besoins spécifiques comme le traitement des déchets.
- En parallèle, la communauté de communes participe au programme « Transition Energétique et Sociétale » (TES) 2018-2021. Il s'agit d'un programme de recherche-action porté en Région Pays de la Loire par un collectif d'acteurs sous le pilotage du collège des Transitions sociétales. Ce programme de recherche étudie les conditions d'émergence et de développement de projets de transition énergétique, portés par des collectifs (citoyens, entreprises, agriculteurs ou associations), avec un groupe de travail sur la méthanisation et un groupe de travail sur les projets citoyens d'énergies renouvelables.

Descriptif

- La mise en œuvre de projets collectifs d'énergie renouvelable nécessite une animation importante et un accompagnement spécifique en termes d'ingénierie technique, juridique, financière... Aussi, la CCEG souhaite se positionner en animateur/ facilitateur de ces démarches.
- La première action consiste à encourager et accompagner les projets collectifs citoyens d'énergies renouvelables. La CCEG souhaite proposer une stratégie d'animation permettant d'une part un accompagnement opérationnel des dynamiques collectives existantes portées par des collectifs de citoyens qu'ils soient déjà structurés (association, SCIC...) ou non ; et d'autre part, un accompagnement à l'émergence de nouveaux projets collectifs. Pour ce faire, elle financera l'animation de ces projets par une structure compétente (ex : ECPDL, CO-WATT...). La Communauté de communes a d'ailleurs décidé d'adhérer au réseau Energie Citoyenne en Pays de Loire. De plus, elle pourra apporter un soutien logistique et de communication, à cette animation territoriale.
- S'agissant de l'accompagnement des groupes existants, il s'agira notamment :
 - Ü D'aider le groupe projet à définir son projet
 - Construction d'un objectif partagé (type d'énergie, ambition du projet, périmètre, etc.)
 - Fédération du groupe autour de valeurs communes (gouvernance, charte, fonctionnement, etc.)
 - Ü Guider le groupe dans les choix techniques, économiques et juridiques
 - Dimensionnement du projet en fonction des opportunités et contraintes techniques
 - Rédaction d'un plan d'affaire prévisionnel du projet et choix du modèle économique
 - Définition du véhicule juridique approprié au projet
 - Ü D'outiller les groupes pour lancer la mobilisation financière des citoyens et des partenaires publics
 - Mise en lien avec les formations et outils proposés par le réseau ECPDL (voir Annexe 3)
 - Construction d'outils de communication
 - Mobilisation des acteurs du territoire pour renforcer le collectif
- S'agissant de l'émergence de nouveaux projets, les actions menées devront permettre :
 - Ü Faire découvrir les enjeux de la transition énergétique et les énergies renouvelables au grand public
 - Ciné-débats
 - Conférences sur le thème de la transition énergétique
 - Visites de projets de production d'énergies locales

- U Impliquer les citoyens dans les démarches de transition énergétique du territoire et dans des projets d'énergie renouvelable citoyens à venir
 - o Atelier avec vote interactif pour vivre toutes les étapes d'un projet
 - o Témoignages de porteurs de projets d'énergies renouvelables citoyens
- Ü Accompagner la structuration du « noyau dur »
 - o Mise en contact des différentes personnes volontaires
 - o Appropriation des enjeux du montage d'un projet citoyenne
 - o Amorçage d'une dynamique de gestion de projet

- La seconde action consiste à encourager et accompagner les projets collectifs agricoles de méthanisation.

Cette action sera conduite de manière partenariale avec l'ensemble des acteurs de la méthanisation. En effet, un vaste plan de mobilisation de la profession agricole autour de la méthanisation à l'échelle des Pays de Loire est actuellement portée par la Chambre d'Agriculture, avec plusieurs partenaires associés (GRDF, GRT, AILE) et en concertation avec les conseils départementaux (via notamment les instances de coordination autour de la méthanisation), les syndicats d'énergie, l'ADEME et la Région. En tant que territoire cible dans ce plan régional, la CCEG est associée à la démarche.

Dans ce cadre, il s'agira en premier lieu de mettre en place ou soutenir des actions de sensibilisation et d'information (réunions d'informations, visites de sites...) pour les acteurs locaux (agriculteurs, élus, collectivités chargées de la gestion des déchets...) sur l'intérêt de la démarche et les potentialités locales.

A ce titre, l'outil réalisé par le Département 44 pourra être utilisé car il permet d'établir un lien entre les besoins énergétiques et la disponibilité des coproduits afin de faire émerger des projets, mobiliser les acteurs et accompagner les initiatives.

Ces actions de sensibilisation devront permettre de fédérer les acteurs et d'identifier les leviers et points de blocage à la mise en œuvre des projets de méthanisation.

Il s'agira ensuite d'étudier les modalités d'accompagnement possibles des porteurs de projets et le niveau d'intervention de la Communauté de communes afin de leur permettre de mener à bien leur projet d'unités de méthanisation : mise en relation des acteurs, accompagnement technique et expertise par la mobilisation des partenaires.

La CCEG souhaite aussi étudier la possibilité de financer une partie des études de pré faisabilité des projets collectifs de méthanisation agricole, avec une éventuelle subvention forfaitaire. En effet, ces études qui interviennent au tout début de la réflexion, permettent de déterminer la pertinence ou non de s'engager pour un collectif d'agriculteurs dans un possible projet de méthanisation. Or, le fait de devoir financer une étude sans avoir l'assurance de la viabilité ou non d'un projet peut constituer un frein, que la collectivité peut lever en participant financièrement. Ces études sont d'ailleurs éligibles à financement de l'ADEME, à hauteur de 50% maximum.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Mise en place d'un accompagnement aux projets citoyens d'énergies renouvelables	Mars 2019	Décembre 2021	OUI
Suivi et bilan du dispositif	Décembre 2019, au terme de la première année		
Reconduction du dispositif d'accompagnement aux projets citoyens	A partir de 2022		OUI
Sensibilisation et mobilisation des acteurs agricoles	Janvier 2019	Décembre 2020	
Financement des études de pré faisabilité	A déterminer		OUI

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Mission d'accompagnement aux projets citoyens d'énergie renouvelable (existants + nouveaux projets)	5000/an	Leader	A définir
Adhésion annuelle à ECPDL	1000/an		
Aide à la réalisation d'études de préfaisabilité pour les projets collectifs de méthanisation	2 500 €/ projet		
Coût global	6000/ an (+ études)	Coût CCEG	A définir
Moyens humains : 0.2 ETP Chargée de mission Développement Durable, 0.1 ETP Conseiller en Energie Partagée			

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Production locale d'énergie issue de projets participatifs (en KWh) - Quantité d'énergie produite par les unités de méthanisation (MWh) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets d'Energies Renouvelables avec financement participatif mise en place - Nombre d'unités de méthanisation sur le territoire

22 - Développer le recours aux énergies renouvelables dans opérations d'aménagement et les bâtiments publics

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Conseiller en Energie Partagée	Communes, ADEME, SYDELA, Enedis, Relais Bois Energie (FD CIVAM 44), ENEDIS...	5 000 €	
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	7 – Energie propre et à un coût abordable 11 – Villes et communautés durables 12 – Consommation et production responsable 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique	1- Réduire les émissions de gaz à effet de serre	
SRCAE/ SRADDET	9 – Développer les énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment 16 – Favoriser une mobilisation optimale du gisement bois énergie 21 - Favoriser le déploiement de la géothermie et de l'aérothermie dans la construction et la rénovation 23 - Faciliter l'émergence d'une filière solaire thermique 24 – Maintenir et renforcer la filière solaire photovoltaïque 27 – Favoriser les solutions techniques et les aménagements pour protéger les ressources des effets du changement climatique 28 - Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions	5 - Augmenter la production d'énergies renouvelables 6 - Développer la livraison, le stockage, la récupération d'énergies renouvelables	
PPA		9 - S'adapter au changement climatique	
<u>Objectif</u>			
<ul style="list-style-type: none"> Les dépenses liées à la consommation d'énergie des communes représentent en moyenne 6% de leur budget de fonctionnement. Ces dépenses subissent par ailleurs les augmentations régulières des tarifs de l'énergie. Afin de maîtriser durablement les dépenses énergétiques, il convient de réduire les consommations, d'améliorer la performance énergétique du patrimoine et de développer le recours aux énergies renouvelables. Sur ce dernier volet, dans le cadre de la Loi relative à la Transition énergétique et pour la croissance verte, la France s'est donnée pour objectif national que la part des énergies renouvelables représente 32% de la consommation énergétique en 2030. L'objectif est donc de mieux maîtriser les dépenses énergétiques du patrimoine public en développant la production d'énergie renouvelable ; dans une logique de production et de consommation locale de l'énergie afin de tendre vers une meilleure maîtrise des coûts et d'ancrer la valeur sur le territoire tout en réduisant l'impact climatique de ces consommations. Il s'agit aussi d'être exemplaire dans le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine public afin d'être davantage légitime pour inciter et accompagner le développement des énergies renouvelables sur le résidentiel privé. 			
<u>Descriptif</u>			
<ul style="list-style-type: none"> La collectivité dispose d'un service de conseil en maîtrise de l'énergie mis à disposition des communes (cf Fiche 10 de la stratégie de Développement Durable) Le conseiller dresse un bilan énergétique de la collectivité (bâtiments, éclairage public, eau, véhicules). Sur la base du diagnostic réalisé, il établit un plan d'actions portant notamment sur le potentiel de développement des énergies renouvelables. Le conseiller accompagne également les collectivités dans leurs projets de constructions/rénovations dès les phases avant-projet, notamment pour systématiser la réflexion sur les possibilités de recours aux énergies renouvelables (chaufferies bois, panneaux photovoltaïques, solaire thermique...). 			

- Le conseiller en énergie anime un réseau de référents énergie, associant élus et agents et ouvert à toutes les communes, adhérentes ou non au CEP. Il repose sur l'organisation de réunions, de séminaires, d'ateliers, de conférences, de visites sur le terrain, d'animations autour d'une thématique précise. Dans ce cadre, un travail collectif sur le développement de la production solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics a notamment été engagé courant 2017, suite à la réalisation d'une étude de potentiel solaire photovoltaïque sur l'ensemble du parc de bâtiments publics, réalisée volontairement par la Communauté de Communes dans le cadre de son diagnostic PCAET. Ce travail, qui se poursuit, a permis de faire émerger de nombreux projets solaires. A ce jour, on recense des projets en cours dans les communes de Casson, Fay-de-Bretagne, Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Nort-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre et Vigneux-de-Bretagne. Certains de ces projets portent sur de l'autoconsommation individuelle ou collective et envisagent parfois le recours à un tiers-investissement qui pourrait être réalisé par un collectif citoyen (Le tiers-investissement consiste en la mise à disposition d'une toiture publique par la commune au collectif pour porter un projet de production solaire). Dans ce cadre, un groupe de travail local, regroupant les porteurs de ces projets, collectivités et citoyens, ainsi que les acteurs locaux et nationaux de la filière, s'est constitué pour faciliter l'émergence de ces projets malgré les contraintes réglementaires encore existantes. Ces réflexions et expérimentations auront également vocation à alimenter les réflexions des acteurs et décideurs nationaux.
- Par ailleurs, les collectivités peuvent s'appuyer sur différents dispositifs existants sur le territoire dont les dispositifs techniques suivants :
 - Ü Les notes d'opportunités solaires photovoltaïques réalisées par le SYDELA, ENEDIS et ATLANSUN, pour des projets en vente totale ou en autoconsommation individuelle ou collective ;
 - Ü Les notes d'opportunités bois énergie et réseaux de chaleur réalisées par le relais Bois Energie, porté par le FDCIVAM 44. Ces dernières devraient prochainement évoluer vers des notes d'opportunités concernant l'ensemble des sources de chaleur thermiques renouvelables (bois énergie, géothermie, solaire thermique). La Communauté de communes pourrait par ailleurs envisager, à l'instar de l'étude de potentiel solaire sur le patrimoine public, de financer d'autres études de gisement, ou études techniques à l'échelle de l'ensemble du parc bâtiment public des collectivités, si ces études peuvent permettre de favoriser le développement d'énergies renouvelables.
- Les collectivités peuvent également s'appuyer sur des dispositifs financiers tel que :
 - Ü Les Obligations d'Achat ou les appels à projets pour la production d'électricité renouvelables ;
 - Ü Le Contrat Territorial de développement de l'Energie Renouvelable thermique (COTER) porté par le SYDELA et l'ADEME visant à financer via le Fond Chaleur les projets de production de chaleur renouvelable ;
 - Ü Les Sociétés d'Economie Mixte actives sur le territoire.
- Par ailleurs, les collectivités peuvent également envisager des co-portages des projets de production d'énergie renouvelables, notamment avec des collectifs citoyens (cf. action 22 de la stratégie de Développement Durable) et ce, sous différentes formes :
 - Ü Projet de collectifs citoyens via mise à disposition de toitures publiques ;
 - Ü Financement participatif...
- Pour les projets de construction de bâtiment, les collectivités engageront systématiquement, lors de la conception, une étude multi-énergie afin de comparer différentes solutions d'alimentation en chaleur et électricité du bâtiment. Les collectivités s'appuieront sur ces études pour favoriser, autant que possible, la mise en œuvre, à minima d'une énergie renouvelable ; soit pour chauffer le bâtiment, soit pour produire de l'électricité renouvelable (autoconsommée ou vendue sur le réseau). Enfin, tous les projets de bâtiments neufs seront à minima conçus pour être en capacité d'être équipés en panneaux solaires photovoltaïques (sauf contraintes rédhitoires)
- Pour les projets de rénovation, deux cas peuvent être distingués :
 - Ü Les rénovations globales (isolation, chauffage, menuiseries...) feront l'objet d'une étude multi-énergie comme pour les projets neufs ;
 - Ü La fin de vie des chaudières existantes devra être anticipée afin d'étudier systématiquement l'opportunité de basculer vers une énergie renouvelable.

- D'autre part, tous les projets, en neuf ou en rénovation, incluant une production d'énergie renouvelable, seront étudiés à une échelle supérieure à celle du bâtiment, afin de pouvoir étudier les opportunités en matière de consommation de cette production sur les bâtiments à proximité. A ce titre seront étudiées les opportunités en matière de réseau de chaleur (cf Fiche 6 de la stratégie de Développement Durable) et/ou d'autoconsommation individuelle ou collective.
- Par ailleurs, en complément de la sensibilisation apporté par le service de Conseil en Energie Partagé, et compte-tenu des échéances électorales locales, des formations portant sur le sujet du développement des énergies renouvelables pourraient être organisées pour le prochain mandat. Celles-ci pourraient être proposées aux élus mais également aux agents concernés.
Pour ce faire, il sera possible de s'appuyer sur différents partenaires qui proposent ce type de formations (ADEME, SYDELA...)
- Ainsi, les collectivités du territoire se définissent comme objectif que la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du patrimoine public représente, à minima, 25% en 2025

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Accompagnement Conseiller énergie	Mai 2014	Mai 2020	
Renouvellement mission Conseil en Energie Partagé	Juin 2020		oui
Etude de gisement territorialisée			oui
Formations nouveaux élus	2020		oui

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
CEP (pris en compte dans la fiche 10)		Leader	A définir
Etude de gisement territorialisée développement énergie renouvelable (si nécessaire)	5000	Financement CCEG	5000
Coût global	5000	Coût CCEG	5000

Moyens humains : Conseiller en énergie partagé

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la production d'énergies renouvelables sur le patrimoine des collectivités (MWh au global sur l'ensemble des projets) - Evolution de la puissance renouvelable installée (au global sur l'ensemble de projets) - Evolution de production d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie des collectivités (part de la production d'ENR/consommation d'énergie) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre notes d'opportunité réalisées (PV et bois énergie) - Réalisation de l'étude de gisement sur le territoire - Nombre de projets de production d'énergie renouvelables réalisés - Nombre d'études d'énergie renouvelable menées

23 - Structurer la filière bois-énergie issue de la gestion pérenne du bocage

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Responsable du service développement durable Ou chargé de mission charte forestière sur sa partie mi-temps bocage (si recrutement)	Association HNB, agriculteurs, conseil départemental, FDCIVAM, chambre d'agriculture, CUMA, SCIC Nord Nantes, Atlanbois, SYDELA, Air Pays de la Loire, CCI, Nantes Métropole, CC Région de Blain, Communauté de communes de Nozay, services CCEG (aménagement, services techniques, foncier, CEP, chargé de mission agriculture)	Animation 78 750 € pour 4 an (+ à définir)	Fin 2024
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	7- Energie propre et coût abordable 8- Travail décent et croissance économique 12- Consommation et production responsables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 15- Vie terrestre	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	7- Développer les productions biosourcées
SRCAE/ SRADDET	7- Préserver les possibilités de stockage de carbone par les pratiques agricoles 16- Favoriser une mobilisation optimale du gisement bois énergie 17- Maîtriser la demande en bois-énergie 27- Favoriser les solutions techniques, les mesures et les aménagements pour protéger à court terme les ressources des effets du changement climatique	2 - Capturer le carbone 4 - Augmenter la production d'énergies renouvelables	8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
PPA	10- Sensibiliser la profession agricole a son impact sur la qualité de l'air	7- Développer la livraison, le stockage, la récupération d'énergies renouvelables	9- S'adapter au changement climatique

Objectif

- La gestion pérenne du bocage est un enjeu fort sur le territoire d'Erdre et Gesvres. Non seulement la haie est un élément structurant du paysage mais elle apporte des bénéfices en matière de préservation de la biodiversité, des sols et de la qualité de l'eau. Elle permet ainsi de contribuer à l'adaptation du territoire, pour lequel la biodiversité et la ressource en eau sont vulnérables face aux effets du réchauffement climatique. Par ailleurs, la haie permet de stocker du carbone dans ses racines et dans le sol et de capter ainsi une partie des émissions de CO2. Enfin, la haie est une ressource importante pour les exploitations agricoles dans le système de gestion des exploitations (agroforesterie). La vente du bois issu de la haie sous la forme de bois est un revenu complémentaire que les agriculteurs peuvent mobiliser pour effectuer une gestion pérenne de leur haie avec des plans de gestion adaptés. C'est une énergie renouvelable qui peut être produite et consommée sur le territoire, à la condition qu'une filière économique puisse se structurer.
- L'objectif de cette action est d'accompagner la structuration d'une filière de bois-énergie issu de l'entretien pérenne du bocage, en agissant à la fois du côté de l'offre sur la production auprès des agriculteurs propriétaires de haies et du côté de la demande en stimulant les projets de chaufferie bois. La question logistique autour de la transformation en plaquettes, du stockage, du séchage et du transport est également à traiter ainsi que celle du modèle économique.

Le territoire ne part pas de rien sur cette question. Une première démarche avait été menée avec la création de la SCIC44, la mobilisation d'agriculteurs et l'approvisionnement d'équipements publics en bois plaquettes. Un modèle économique avait été défini sur la base d'une production et vente de 5000 tonnes par an et l'embauche par la SCIC d'un salarié à temps plein pour animer la filière. Cependant des difficultés sont apparues ne permettant pas de pérenniser le projet. Un bilan de ces difficultés a été réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés ainsi que d'autres territoires associés et des pistes ont été identifiées pour relancer la démarche :

- Retravailler le modèle économique

- - Ü Plusieurs retours d'expériences ont montré qu'il était nécessaire de vendre des produits associés ou connexes comme le paillage pour les parties plus fines de la haie, le bois bûche pour les tronçons plus importants, voire du bois d'œuvre pour certains types de haie qui s'y prêteraient. Cette réflexion est à mener dans le cadre de la charte forestière de territoire (voir fiche action 8), en articulation avec celle sur les produits issus de la forêt.

- Développer le marché

- - Ü Pour développer le marché, il faut que se développent des projets de chaufferies bois. Différentes choses peuvent contribuer à cela :

- - - La sensibilisation des élus : des journées d'études peuvent être organisées pour recueillir le témoignage d'autres collectivités.
 - Des subventions. Le COTER peut être mobilisé pour donner accès aux fonds chaleur
 - Un accompagnement. Le conseiller en énergie partagé de la CCEG peut amener les communes ou la CCEG à se questionner sur le choix d'une chaufferie bois. Des études d'opportunités peuvent être réalisées, notamment par la FDCIVAM. Le SYDELA peut ensuite accompagner les projets.

- - Ü Il faut ensuite que ces chaufferies bois s'approvisionnent en bois bocage et non en bois d'opportunité. Mis à part le prix qui peut freiner, il y a aussi la question de la rédaction des marchés. Le travail en cours sur le label bois bocage pourra sans doute favoriser la rédaction des marchés, encore faut-il que l'entretien des haies s'effectue dans le respect du cahier des charges de ce label.

- Concernant le prix

- - Ü Le bois bocage n'est pas compétitif par rapport aux bois d'opportunité parce qu'il ne s'agit pas du même produit. D'un côté, on achète uniquement le service « énergie » du bois, de l'autre on achète aussi les autres services rendus par le bois bocage, à savoir la qualité de l'eau, la biodiversité, le stockage carbone et les paysages. Il est donc nécessaire de pouvoir donner une valeur à ces autres services pour les mettre en évidence et montrer ainsi que la partie « bois énergie » du bois bocage n'est pas forcément plus onéreuse si on déduit la valeur des autres services rendus. Concernant le stockage carbone, des entreprises pourraient être intéressées pour acheter ce service dans le cadre de leur politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Un projet est en cours d'expérimentation par la Chambre d'agriculture pour créer un marché local du carbone (carbocage).

- - Ü Pour sécuriser les approvisionnements dans la durée, il est sans doute utile de ne pas faire porter le surcoût du bois bocage uniquement au service qui gère les équipements pour éviter d'impacter leur bonne gestion. Les surcoûts pourraient être répartis sur d'autres politiques publiques (eau et milieux aquatique, PCAET pour la partie stockage carbone, plan biodiversité...) dans le cadre desquelles pourraient être prévus des crédits budgétaires pour rémunérer les services rendus. Par ailleurs, pour asseoir la pérennité du financement des autres services rendus par la haie, malgré les alternances politiques et les risques liés aux changements d'orientations, ces surcoûts pourraient non seulement être répartis entre plusieurs politiques publiques mais aussi sur plusieurs territoires, entre plusieurs collectivités.

- Concernant la mobilisation des agriculteurs et la gestion pérenne de la ressource
 - Ü Dans les retours d'expériences, certains proposent une prestation aux agriculteurs pour effectuer à leur place le travail d'entretien de la haie. C'est souvent un frein pour les agriculteurs de passer du temps à cet entretien. Il pourrait être envisagé de revoir cette question et pourquoi pas de l'étudier avec le recours à du personnel d'insertion ou par les CUMA. Un point de vigilance est cependant à apporter sur le fait qu'il est important pour la bonne gestion de la haie qu'en cas de recours à une prestation d'entretien mécanique, une reprise manuelle soit effectuée.
 - Ü La question de la plantation de haies est sans doute à traiter également pour s'assurer du renouvellement de la ressource. L'entretien de l'existant uniquement ne suffira sans doute pas. Cette question est à relier avec le travail en cours sur l'évolution des systèmes agricoles dans lequel l'agroforesterie est une pratique à développer.

L'animation de la démarche peut être effectuée dans le cadre de l'élaboration de la charte forestière par la personne financée via des fonds FEADER et régionaux (voir fiche 8), qui aboutira à un plan d'actions dont certaines seront destinées à la gestion pérenne de la haie. La mise en œuvre de ces actions nécessitera une animation particulière à hauteur d'un mi-temps. La partie accompagnement des élus sur leurs projets de chaufferie bois peut être effectuée dans le cadre du service commun CEP et en partenariat avec d'autres acteurs (SYDELA, FDCIVAM). Le travail sur la mise en place d'un système de rétribution des services de la haie nécessitera une animation spécifique à l'interface des autres territoires dans le cadre de coopérations interterritoriales.

Planning Prévisionnel :

Étapes	début	fin	Validation politique
Sensibilisation des élus	En continu		
Accompagnement des élus/ chaufferie bois et approvisionnement en bois bocage	En continu		
Réflexion sur les services connexes (en lien avec la charte forestière)	Janvier 2020	Août 2020	
Mise en place d'un système de rétribution des services de la haie	Septembre 2020	juin 2022	
Mise en place des actions sur la haie prévues dans la charte forestière	Octobre 2021	octobre 2024	

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Animation Les premiers 18 mois sont financés dans le cadre de la charte forestière.(FEADER mesure 16.8) Prévoir ensuite 3 ans à mi-temps	22 500/ an (à partir de 2021) puis 11 250 en 2024	Contrats nature (Région) LEADER fiche 1	A définir
Soutien à la mise en œuvre de plans de gestion	A définir	Financements dans le cadre du PEAN	A définir
Soutien à la plantation	A définir		
Infrastructures et matériel (plateforme de stockage....)	A définir	LEADER Fiche 1	A définir
Sensibilisation/Communication	A définir	LEADER fiche 4	A définir
Ligne budgétaire dédiée à la rémunération des services rendus	A définir		
Coût global		Coût CCEG	78 750 pour 4 ans

Moyens humains : Animateur de la charte forestière jusqu'à son adoption puis nécessité de 0.5 ETP sur 3 ans
Mobilisation du CEP, de la responsable du service DD et du chargé de mission agriculture

Indicateurs	
Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Tonnes de CO2 évités (par le stockage carbone de la haie plantée) - KWH issus de la production de bois énergie - Linéaires de continuité écologique reconstitués - Linéaires de continuité écologique entretenus - Chiffre d'affaire généré par la vente des produits issus de la haie - Nombre d'hectares supplémentaires gérés en agro-foresterie 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des actions sur la haie identifiées dans la charte forestière - Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche - Nombre de chaufferie bois créées - Nombre de chaufferies bois alimentées en bois bocage - Nombre de plans de gestion mise en œuvre - Mise en place d'un système de rétribution des services rendus - Infrastructures réalisées

24- Favoriser les actions collectives entre entreprises dans les zones d'activités

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Chargé d'animation économique de la CCEG	Ademe, Réseau EIT, réseau ESS, entreprises des zones d'activité, club d'entreprises, association syndicale libre (ASL), autres association des ZA, d'entreprises, Auxilia, Région, groupe TES zone d'activité, stagiaire TES, chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre du commerce et de l'industrie, services CCEG (déchets, mobilité, développement durable)	A définir	Décembre 2022

Liens avec objectifs supra :		Objectifs PCAET visés :	
ODD	9- Industrie, innovation et infrastructure 11- Villes et communautés durables	1- Réduire les émissions de gaz à effet de serre	5- Développer la livraison, le stockage, la récupération d'énergies renouvelables
SRCAE/ SRADDET	2- Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire 11- Inciter à l'engagement d'actions en faveur de la maîtrise de la demande énergétique et de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel 12- Renforcer les pratiques d'éco-management et l'écologie industrielle	3- Baisser les consommations d'énergie	8- Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
PPA	3- Favoriser les expérimentations concourant à une mobilité plus durable	4- Augmenter la production d'énergies renouvelables	

Objectif

- Le modèle de l'économie linéaire, qui consiste à extraire, produire, consommer et jeter, devient obsolète face aux enjeux actuels que sont la raréfaction des matières premières ou la dégradation de l'environnement. Il faut faire plus avec moins, en optimisant les flux de matière et d'énergie d'un système, que ce soit au niveau d'un produit ou d'un territoire. Cette nouvelle économie, dite circulaire, n'est pas seulement bénéfique pour l'environnement, puisqu'elle permet également la production de richesses et d'emplois locaux.
Au cœur de l'économie circulaire, la démarche d'écologie industrielle territoriale (EIT) consiste à réaliser un bouclage de flux (matière et énergies) au sein d'un même territoire géographique (parc d'activité par exemple). Elle permet aux acteurs économiques et territoriaux de créer des relations nouvelles entre eux, des synergies qui peuvent résulter de la mutualisation d'équipement, de personnel, de services... Concrètement, les déchets d'une entreprise peuvent devenir une matière première pour une autre et l'énergie qui alimente des locaux d'une commune provenir de la chaleur d'une usine voisine.
- Les démarches d'EIT ont de multiples avantages pour les entreprises, elles leur permettent de développer des avantages économiques, une amélioration globale de ses performances environnementales, une opportunité d'anticiper nouvelles contraintes réglementaires, économiques, c'est un critère de différenciation et de hausse de compétitivité et elle permet l'introduction dans un réseau d'acteurs locaux. Pour un Territoire, l'écologie industrielle est une stratégie innovante de développement économique et d'aménagement du territoire, avec une (re) territorialisation des activités, une meilleure connaissance des acteurs et maîtrise des enjeux, un ancrage territorial des activités, de nouveaux critères d'attractivité et une amélioration globale de la performance environnementale du territoire.

L'objectif est d'encourager la dynamique collaborative et la mise en place d'actions concrètes et partagées. Ces actions sont considérées comme des synergies entre acteurs économiques. Elles relèvent de différents types :

• Partage et mutualisation :

Ü Elles consistent à mutualiser des biens, des ressources ou des services, permettant ainsi de réaliser des économies d'échelle et diminuer certains impacts environnementaux de l'activité économique (Collecte mutualisée de déchets, partage d'équipement, mutualisation de services...). A Carvin, près de Lille, des entreprises d'un même parc d'activité se sont réunies pour créer une plateforme de mutualisation des achats, permettant d'obtenir une réduction des coûts de l'ordre de 30%.

• Echange de flux ou substitution:

Ü Elles consistent à valoriser les externalités émises par certaines entreprises par d'autres entités voisines (substitution de l'eau potable par l'eau de pluie, valorisation de flux d'eau chaude, excès de vapeur, valorisation/ Réemploi de déchets). A Epinal, la ouate de cellulose rejetée par une papeterie est utilisée dans une autre entreprise pour produire un isolant pour les bâtiments, créant plus de 10 emplois.

Dans le cadre de leurs compétences de développement économique et territorial, les collectivités sont au cœur des démarches d'EIT. Elles peuvent choisir d'animer la démarche, d'accompagner la réalisation des études nécessaires ou de soutenir la mise en place de synergies potentielles. Dans un souci de pérennisation de la démarche, il semble préférable que les collectivités jouent un rôle de facilitateur plutôt que d'animateur, même si pour certains sujets, les collectivités peuvent vouloir porter davantage le projet. Afin de mieux définir le rôle de la collectivité, il peut être utile de définir avec les entreprises un partage des tâches entre ce qui incombe aux entreprises de façon individuelle, ce qui répond à une attente qui peut être résolu collectivement entre les entreprises avec si besoin un soutien de la collectivité, et enfin les sujets sur lesquels la collectivité doit être moteur.

Que la collectivité soit animatrice ou facilitatrice, l'objectif recherché est de développer le nombre de synergies, qu'il s'agisse de mutualisation ou d'échange de flux afin d'obtenir des résultats économiques et/ou environnements (réduire la consommation d'énergie des entreprises impliquées, réduire leurs émissions de GES, accroître leur recours aux énergies renouvelables, diminuer leur consommation d'eau, augmenter la quantité de matériaux recyclés ou valorisés, réduire la quantité de déchets, accroître les bénéfices des entreprises impliquées, créer ou maintenir des emplois).

Descriptif

Dans le cadre du programme TES (Transition Energétique et Sociétale) auquel la CCEG participe, il existe un groupe de travail qui s'intéresse au développement de démarche d'EIT dans les zones d'activité. Ce groupe a fait ressortir 4 points clés dans les conditions d'émergence et de réussite de ces projets collectifs

1. Les sources d'engagement des acteurs dans ces démarches sont l'intérêt qu'ils y trouvent et les liens ou les valeurs partagées qui se développent entre eux.
2. La temporalité de l'engagement, qui commence d'abord par un intérêt personnel puis qui se poursuit à travers les liens créés.
3. Le rôle du leadership pour le projet collectif. Il est important de pouvoir repérer et s'appuyer sur des leaders mais la pérennité des démarches nécessite à terme que le leadership ne repose pas que sur une personne mais soit bien partagé.
4. L'ancrage territorial du projet et l'interface avec les autres acteurs.

Selon ce groupe il semble préférable de démarrer la démarche en s'appuyant sur les envies des acteurs capables de se mobiliser. La dynamique collective part souvent d'un premier sujet qui intéresse tout le monde (la sécurité, les déchets...) et pour lequel il est facile de mettre des actions en place. Ensuite, si les acteurs parviennent à réaliser quelque chose ensemble, ils ont envie de poursuivre sur d'autres projets. La notion de convivialité et de plaisir de faire ensemble est aussi importante.

Le rôle de la collectivité consiste selon eux à faciliter le démarrage de ces dynamiques collectives sur les sujets que les entreprises ont choisis elles-mêmes. Il est donc préférable que la collectivité joue un rôle de facilitateur plutôt que d'animateur ou au moins que les démarches soient co-portées pour garantir leur pérennité. Le rôle de la collectivité est aussi de repérer les acteurs, identifier des zones plus propices que d'autres, les partenaires à impliquer, réfléchir à la gouvernance. Enfin, il est aussi important que la collectivité parvienne à mieux organiser la transversalité de ses services en interne pour répondre aux besoins des collectifs d'entreprises sur les zones d'activité. Ils rencontrent souvent des difficultés dans leur relation avec les collectivités liées au cloisonnement des services et l'absence d'interlocuteur qui fasse le lien entre eux.

Compte tenu de ces enseignements la CCEG va travailler sur ces trois aspects en parallèle :

- L'accompagnement/facilitation des initiatives menées dans les zones d'activités permettant de créer du lien et mobiliser sur des premiers projets collectifs (soutien dans la logistique de réunions, des outils méthodologiques ou d'animation, repérage de points de blocage qu'il faut dénouer, organisation de formations communes...)
- La réalisation d'une étude de préfiguration qui permette d'aboutir à :
 - Une analyse des forces / faiblesses / opportunités du territoire: quels sont les principaux secteurs d'activités concernés susceptibles de générer des flux, identifier les « leaders » en terme d'industriels à impliquer dans la démarche, etc.,
 - Une analyse du jeu d'acteurs en présence sur le territoire : quels sont les acteurs du territoire les mieux positionnés actuellement pour s'adresser aux entreprises, quels sont les potentiels partenaires à impliquer dans la démarche EIT et quelle est leur force de mobilisation (réseaux d'entreprises, ...) et leur niveau d'implication potentielle
 - La sélection du ou des zones d'activités identifiées pour déployer des actions EIT
 - Une analyse de la capacité du porteur de la démarche EIT à mobiliser les acteurs: il s'agit de préciser en quelle mesure celui-ci est légitime pour fédérer les acteurs du territoire et animer cette démarche d'EIT.
 - Une analyse de la gouvernance envisagée pour porter cette démarche EIT : principes de gouvernance, principaux partenaires envisagés et à impliquer, et financements envisagés ;
- La mise en place d'une organisation interne des services permettant d'avoir un interlocuteur identifié et un fonctionnement en transversalité des services pour répondre aux différents besoins.

Un appel à projet commun Région/DREAL/ADEME va être lancé en avril 2019 avec un volet Territoires et Entreprises. Il s'adresse d'une part aux collectivités locales et notamment au service de développement économique, afin de les aider dans le diagnostic de leurs travaux et/ou de synergie d'entreprises. Il concerne d'autre part les groupes d'entreprises, avec une focalisation sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT). Les projets susceptibles d'être lauréats sont soit en phase d'accélération soit en phase d'émergence. L'objet du financement est large (études, animation, investissements) mais les projets doivent s'appuyer sur une démarche collective et novatrice. Le déploiement du projet se fait sur trois années, avec un démarrage au plus tard en 2019.

La CCEG souhaite répondre à cet appel à projet pour avoir les moyens de mener cette action.

Par ailleurs, dans le cadre du réseau EIT animé par l'Ademe, la CCEG bénéficie de quelques jours d'accompagnement du bureau d'études AUXILIA, qu'elle pourra mettre au service de sa démarche.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Réponse à l'appel à projet (accompagnement d'Auxilia)	Avril 2019	mi-juillet 2019	oui
Consultation BE pour effectuer l'étude de préfiguration (rédaction cahier des charges, consultation, choix du prestataire)	Septembre 2019	Novembre 2019	
Réalisation de l'étude de préfiguration	Décembre 2019	mars 2020	
Impulsion/Accompagnement/facilitation des initiatives et projets collectifs menés dans les zones d'activités	Décembre 2019	Décembre 2022	
Réflexion et mise en place de l'organisation des services en interne pour favoriser la transversalité/besoin des collectifs sur les zones d'activités	Avril 2020	Décembre 2020	
Suivi/évaluation des projets collectifs menés dans les zones d'activités	Décembre 2019	Décembre 2022	
Bilan au bout de 3 ans	Septembre 2022	Décembre 2022	

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etude de préfiguration	A définir	Appel à projet ADEME/Région/DREAL	A définir
Ligne budgétaire dédié au soutien des initiatives collectives dans les zones d'activité (3 ans)	A définir	LEADER fiche 2	A définir
Personnel en alternance (1 an)	A définir		
Coût global	A définir	Coût CCEG	A définir

Moyens humains :

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none">- consommation d'énergie évitée (Kwh)- émissions de GES évitées (tonnes de CO2)- recours aux énergies renouvelables (% de la consommation)- consommation d'eau évitée- quantité de matériaux recyclés ou valorisés- quantité de déchets évités- bénéfices supplémentaires (euros)- nombre d'emplois maintenus- nombre d'emplois créés	<ul style="list-style-type: none">- Nombre et diversité des acteurs impliqués- Nombre de synergies de mutualisation- Nombre synergies de substitution- Nombre d'initiatives soutenues- Consommation de la ligne budgétaire dédiée au soutien des initiatives collectives sur les zones d'activités

25- Organiser par les habitants et pour les habitants des ateliers de sensibilisation et d'échanges de pratiques

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Responsable du service développement durable	Habitants, Associations, Communes, conseil de développement	2000 euros/ an	Démarrage en Avril /mai 2019 puis reconduction tous les ans

Liens avec objectifs supra :		Objectifs PCAET visés :	
ODD	2- Faim « Zéro » 4- Education de qualité 7- Energie propre et d'un coût abordable 9- Industrie, innovation et infrastructure 12 - Consommation et production responsable 13 - Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique 15- Vie terrestre 17- Partenariats pour la réalisation des objectifs	1-Réduire les émissions de gaz à effet de serre	4- Augmenter la production d'énergies renouvelables
SRCAE/ SRADDET	9- Développer les énergies renouvelables dans ce secteur 15- Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 21- Favoriser le déploiement de la géothermie et l'aérothermie lors de construction neuve et lors de travaux de rénovation 22- Optimiser et réhabiliter les installations hydroélectriques existantes en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques, 23- Faciliter l'émergence d'une filière solaire thermique 26 - Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air 27- Favoriser les solutions techniques, les mesures et les aménagements pour protéger à court terme les ressources des effets du changement climatique 28- Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions et des opportunités d'évolution à moyen terme des systèmes existants 29- Accompagner les mutations des systèmes et des aménagements actuels pour assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme	3- Baisser les consommations d'énergie	8- Améliorer la qualité de l'air 9- S'adapter au changement climatique
PPA	11- Rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et promouvoir les solutions alternatives		

Objectif

- Selon l'ouvrage de l'Ademe publié en 2016 sur les apports de sciences humaines et sociales dans les changements de comportements, les individus sont plus enclins à adopter une pratique si on leur en démontre la faisabilité. L'expérience positive dans le cadre de test renforce la confiance dans la possibilité de changer. Par ailleurs, l'appropriation est plus facile si les arguments viennent de « pairs » (d'habitants) et dans le cadre de petits groupes. Enfin, les relations interpersonnelles et de proximité sont importantes et l'aspect concret et matériel des choses est mieux compris que les concepts. Les échanges de pratiques entre habitants, s'appuyant sur des tests, de la manipulation ou des démonstrations concrètes apparaissent donc être un bon moyen pour favoriser le passage vers l'adoption de nouvelles pratiques.

- L'action a pour objectif de favoriser le changement de comportements des habitants sur l'ensemble des thématiques du développement durable (déchets, mobilité, consommation, jardinage...) à travers l'organisation par des habitants et pour des habitants de temps d'échanges de pratiques.

Descriptif

- Il s'agit de constituer une communauté d'habitants volontaires pour animer des ateliers, avec pour objectif d'élargir cette communauté en vue de couvrir l'ensemble du territoire d'Erdre et Gesvres et de traiter de différentes thématiques (déchets, mobilité, énergie, consommation, alimentation...). L'objectif est aussi de garantir la dynamique en co-optant en continu de nouveaux animateurs et en permettant la transmission de savoir-faire entre animateurs. L'enjeu est aussi d'amener les citoyens à passer d'une culture de consommateur de services à celle de co-producteurs, aux côtés des collectivités locales.
- La CCEG apportera un accompagnement dans l'organisation et la communication autour des ateliers (invitation aux ateliers, réalisation de flyers à diffuser dans les réseaux sociaux et associatifs ou à distribuer dans le voisinage par l'animateur, articles dans la presse, magazine intercommunal et bulletins municipaux, publication sur les réseaux sociaux, présence aux ateliers lorsque cela sera nécessaire). Il est important que l'invitation vienne de la collectivité pour donner le sens des ateliers, asseoir la légitimité de l'animateur et donner confiance aux participants. L'animation, quant à elle est confiée à l'habitant. Cette répartition des tâches a été définie suite à une expérimentation de trois ateliers en juin, juillet et septembre 2018 organisés sur le thème de la réduction des déchets verts, le broyage et paillage dans la production de kiwi et l'utilisation de la voiture électrique.
- Il semble difficile d'évaluer l'impact de ces ateliers sur le changement effectif de pratiques dans la mesure où il apparaît trop intrusif de recontacter les participants pour leur demander s'ils les ont modifiées et que les réponses ne sont que déclaratives. Il a été préféré comme indicateur de résultats de regarder l'évolution du nombre de personnes dans la communauté des animateurs. On peut en effet penser que plus la démarche va porter ses fruits et plus un nombre importants d'habitants auront l'envie de partager leurs pratiques, mêmes nouvelles.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
1-Communication et mobilisation des animateurs (avec mobilisation des communes et associations pour relais)	Janvier 2019	Mars 2019	Non
2-Réunion de lancement avec les animateurs volontaires	Avril 2019		
3-Organisation des ateliers avec les animateurs volontaire : année de rodage	Avril 2019	Novembre 2019	Non
4-Bilan et amélioration du dispositif	Décembre 2019	Décembre 2019	oui
Reconduction des étapes 1 à 4 chaque année			

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Communication	1000/ an		
Matériel/fournitures pour ateliers	1000/an		
Coût global	2000/an	Coût CCEG	2000/an

Moyens humains :

<u>Indicateurs</u>	
Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de satisfaction (choix d'un émoticons J ; L) - Nombre de participants laissant leurs coordonnées pour participer à d'autres ateliers - Nombre d'animateurs membres de la communauté - Création d'une communauté facebook 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers organisés - Nombre de participants aux ateliers

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Conseiller mobilités	Entreprises, Clubs d'entreprises, Région, Département, Chambres consulaires, ADEME	28 000 €	2020
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	8 – Travail décent et croissance économique 11 - Villes et communautés durables 12 - Consommation et production responsable 13 - Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique	1- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre	8 – Améliorer la qualité de l'air
SRCAE/ SRADDET	2 - Mobiliser l'ensemble des acteurs 13 - Développer des modes alternatifs au routier 28 - Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions	3 – Baisser les consommations d'énergie	9 – S'adapter au changement climatique
PPA	3 – Favoriser les expérimentations concourant à une mobilité plus durable		
<u>Objectif</u>			
<ul style="list-style-type: none"> La loi de Transition Energétique de 2018 rend obligatoire la réalisation d'un plan de mobilité à compter du 1er janvier 2018, pour les entreprises regroupant au moins 100 travailleurs sur un site, et comprises dans le ressort d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU). Elle prévoit également la possibilité de réaliser un plan à l'échelle de plusieurs entreprises situées sur un même site, alors appelé « plan de mobilités interentreprises ». La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres n'est pas assujettie à la réalisation d'un PDU, en raison d'un nombre d'habitants inférieurs au seuil réglementaire. Toutefois, elle a décidé de s'engager dans une démarche volontaire, avec l'élaboration de son Plan Global de Déplacement. Dans ce cadre, elle a d'ailleurs décidé de mettre en place, en interne, un Plan de Déplacement Administrations pour les trajets des agents et élus de l'intercommunalité. Sur le même principe, elle souhaite sensibiliser et accompagner les entreprises volontaires du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de déplacement. La CCEG veut promouvoir la réalisation de plan de mobilités à l'échelle des parcs d'activités du territoire. L'objectif est de favoriser le report modal de la voiture individuelle vers des modes moins polluants (tels que les modes actifs, les transports en commun, le covoiturage...) pour les déplacements des salariés. Au-delà, la mise en oeuvre d'un Plan de mobilité répond à une logique de développement durable puisque les bénéfices sont à la fois d'ordre économique, social et environnemental. En effet, le PDM permet à l'entreprise de diminuer les coûts imputés aux transports et d'optimiser son fonctionnement à travers ses déplacements. Il entraîne aussi une réduction des frais de déplacement domicile/travail des salariés et améliore leurs conditions de travail et de transport (moins de stress et de perte de temps, plus de confort). En favorisant les solutions alternatives à la voiture individuelle et en maîtrisant les déplacements, il permet de limiter les nuisances correspondantes (pollution atmosphérique, bruit, trafic routier...) et de réduire la demande énergétique. 			
<u>Descriptif</u>			
<ul style="list-style-type: none"> Comme pour le plan de déplacement administration de la CCEG, l'action consistera à analyser les pratiques de déplacement domicile-travail des salariés et les déplacements professionnels, puis à évaluer l'offre de transport existante. Sur la base du diagnostic réalisé, il s'agira de définir une méthode et les incitations à la mobilité durable à mettre en oeuvre. 			

- S'agissant de la méthode, la CCEG souhaite mener une première expérimentation sur le parc d'activités de Ragon, en tant que site pilote. Il faudra tout d'abord identifier les entreprises volontaires pour travailler sur l'élaboration d'un Plan De Mobilités, ou sur la mise de places de mesures incitatives (même non formalisées dans un PDM).

Des actions de sensibilisation seront menées auprès des salariés. La Communauté de communes va par exemple organiser des temps d'information et de communication lors de petits déjeuners « vélo », « co-voiturage »... Le premier sera organisé auprès d'une entreprise du parc de Ragon (Décathlon), lors duquel les salariés pourront déposer leur vélo pour une visite de contrôle et/ou réparation.

Il sera également nécessaire d'analyser les modalités de mise en œuvre d'un dispositif mutualisé à l'échelle de plusieurs entreprises. La CCEG souhaite mettre en place des Challenge inter-entreprises. Elle pourra s'appuyer à ce titre sur le dispositif éco-défi de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Un appel à manifestation d'intérêt auprès des entreprises pourrait être lancé.

Un bilan sera réalisé à l'issue de cette expérimentation afin de mettre en œuvre la démarche sur les parcs d'activités Erette – Grand'Haie et Billiais – Deniaud / 4 Nations.

- S'agissant des incitations, il existe tout un ensemble de mesures qui peuvent être mises en place pour accompagner l'évolution des pratiques de déplacement au sein de l'entreprise et qu'il conviendra d'étudier avec les entreprises volontaires :

- La promotion du vélo : mise en place d'un stationnement sécurisé, diffusion d'un « kit vélo », mise à disposition d'un local vélo proposant quelques outils et services, ainsi que des douches pour les cyclistes, mise en place de l'indemnité kilométrique vélo, achat d'une flotte de vélos à assistance électrique...

- L'amélioration de l'accès des bâtiments par les piétons : aménagement de cheminements piétons, mise en place d'entrées plus directes...

- L'encouragement à l'utilisation des transports publics : adaptation - en partenariat avec les opérateurs de transport - de l'offre existante en termes de dessertes et de fréquences, participation financière aux abonnements, création d'une navette d'entreprise pour quelques destinations très fréquentées, achat de tickets de transports en commun, information de l'offre de transports publics pour accéder au site...

- L'aménagement des horaires de travail : répartition des heures d'arrivée et de départ des salariés en fonction de leurs souhaits et des besoins de l'entreprise, mise en place du télétravail...

- La garantie du retour à domicile en cas de circonstances exceptionnelles pour les « alternatifs » : chèque-taxi, utilisation de voitures de service ou de vélos à assistance électrique...

- La mise en place d'un service d'auto-partage, permettant de mieux gérer les déplacements professionnels et pouvant offrir un service de mobilité ponctuel complémentaire hors horaires de travail, partage d'une flotte de véhicules avec d'autres entreprises...

- L'incitation au covoiturage : développement d'un service de mise en relation en interne ou avec d'autres entreprises proches du site, instauration de places réservées aux « co-voitureurs », chèque covoiturage.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Préparation et mobilisation des acteurs	Mars 2019	2021	
Challenge	Septembre 2019	Septembre 2019	
Réalisation d'un diagnostic	Octobre 2019	Décembre 2019	
Rédaction du plan d'action	Janvier 2020	Juin 2020	
Mise en œuvre du plan d'actions	A partir de juin 2020		

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Information et communication	3 000 €	ADEME (Programme Mobilités durables)	5 500€
Challenges	10 000€	LEADER fiche 2 ou 4	A définir
Formations et animations	15 000€		
Coût global	28 000€	Coût CCEG	22 500 €

Moyens humains :

<u>Indicateurs</u>	
Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Kilomètres évités - Tonnes de CO2 évitées - Taux d'usage des Vélos à assistance électrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de Plan de Mobilités - Nombres d'entreprises engagées dans une démarche d'éco-mobilités - Nombre d'actions d'animations et de sensibilisation

27 – Animer et mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation	
Technicienne Communication et Prévention des déchets	SMCNA, ADEME, communes, établissements scolaires, chambres consulaires, éco-organismes, Conseil de développement, associations locales, habitants	590 000 € HT sur 6 ans	Approbation en 2019 Animation et mise en œuvre : 2019 - 2024	
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>		
ODD	11- Villes et communautés durables 12 – Consommation et production responsables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 15 – Vie terrestre	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	8 - Améliorer la qualité de l'air extérieur	
SRCAE/ SRADDET	26 – Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air	3 - Baisser les consommations d'énergie	9 - S'adapter au changement climatique	
PPA	11 – Lutter contre le brulage des déchets verts et promouvoir des solutions alternatives			

Objectif

- La loi de Transition Énergétique de 2015 a donné priorité à la prévention des déchets, qui prévaut ainsi sur tous les autres modes de gestion. En effet, un déchet non produit est non seulement un déchet de moins à traiter mais diminue aussi la quantité d'énergie et plus largement de ressources nécessaires à sa production.

Cette priorité rejoint les préoccupations de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (qui a la compétence collecte des déchets) et du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique - SMCNA (ayant la compétence traitement des déchets) qui souhaitent diminuer l'enfouissement des déchets et augmenter les quantités recyclées.
- Dans ce cadre, la collectivité a mis en place un premier programme local de Prévention des Déchets (2010 – 2015). Il s'agit d'un plan d'actions pluriannuel qui détaille les objectifs de prévention et définit les mesures à mettre en place pour les atteindre. Sa mise en œuvre a permis de réduire la production par habitant d'ordures ménagères sur le territoire d'Erdre et Gesvres.

Tout en poursuivant les actions engagées, de nouvelles actions ont été menées en partenariat avec le SMCNA, labellisé « territoire zéro déchet zéro gaspillage » (2015 – 2019) par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Conformément au décret du 10 juin 2015, le programme d'actions doit évoluer et concerne maintenant l'ensemble des déchets ménagers et assimilés. Le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sera arrêté en 2019.
- L'objectif premier est de promouvoir les comportements en faveur de la prévention des déchets. Il s'agit d'inciter le grand public, les collectivités et les professionnels à modifier leurs pratiques et réduire la production de déchets.

La prévention permet aussi de réduire la nocivité des déchets en développant des alternatives de consommation plus respectueuses de l'environnement et de maîtriser les coûts liés au traitement des déchets.

- Les thématiques du programme et les modalités d'intervention seront multiples car l'objectif n'est pas nécessairement le même selon les publics.
 - Ü Pour le public scolaire, les objectifs pédagogiques sont la connaissance, l'observation et la prise de conscience des problèmes liés à l'environnement, ainsi que le développement du sens civique et des attitudes éco-citoyennes. Il s'agit de comprendre la nécessité de la réduction des déchets, du recyclage et savoir trier ses déchets.
 - Ü Pour les professionnels, l'objectif est de renforcer le respect des consignes de tri et du règlement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes, de les sensibiliser à la prévention et d'accompagner les entreprises volontaires déjà engagées.
 - Ü Pour le grand public, les objectifs sont d'accompagner aux changements de comportement, de sensibiliser à la prévention des déchets avec une communication de proximité (stands, visites...) et de mettre en lumière les initiatives en matière de prévention des déchets.
- La Communauté de communes va poursuivre et développer sa politique de promotion du compostage individuel et partagé.
 - Ü Elle encourage le compostage domestique par la diffusion de guide pratique et l'organisation de stands d'information et de conseils, en partenariat avec les relais d'information : organisateurs d'événements, communes, associations. Elle souhaiterait désormais soutenir l'acquisition de composteurs.
 - Ü La CCEG accompagne la mise en place de sites de compostage partagé entre voisins et souhaite poursuivre cette action.
- La Communauté de communes met en place des actions complémentaires au compostage, pour limiter la production de déchets verts et leur apport en déchèterie par les habitants du territoire. En effet, les déchets verts constituent l'un des principaux flux entrant des déchèteries, dont les tonnages augmentent chaque année. L'augmentation de ces apports pose des problématiques en termes de transport et de traitement des déchets verts. Pourtant, les déchets verts peuvent être valorisés directement dans les jardins et permettent d'enrichir les sols. Ce qui permet également de réduire les trajets en déchèterie et le transport pour leur traitement en déchèterie. Aussi, les actions menées par la CCEG visent à permettre de découvrir et adopter de nouvelles pratiques :
 - Ü la formation aux différentes techniques de valorisation des déchets verts telles que le compostage, le paillage, le broyage... (sensibilisation, conseils, démonstration) ;
 - Ü l'aide à la location de broyeur pour les particuliers et les communes ;
 - Ü la sensibilisation des habitants sur le jardinage au naturel (charte habitant élaborée dans le cadre de EDENN - Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle) et la plantation d'espèces à croissance lente (diffusion de recommandations).
- La CCEG assiste les communes dans la mise en place de leurs actions en faveur de la prévention des déchets.
 - Ü Elle soutient la mise en place du tri et la valorisation des bio-déchets par compostage au sein des restaurants scolaires.
 - Ü Elle accompagne les restaurants scolaires, dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire en proposant des formations auprès des personnels de salle et cuisine, et en participant à la définition et à la mise en œuvre de la démarche (réalisation de pesées le cas échéant et proposition d'actions). Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, 5 nouveaux accompagnements de communes sont prévus.
 - Ü Elle apporte un soutien aux démarches éco-exemplaires organisées sur la commune (tri sur les manifestations, action de sensibilisation...).
- La Communauté de communes, en partenariat avec le SMCNA encourage le réemploi par l'intermédiaire d'une Recyclerie, d'un réseau de boutiques et de caissons en déchèterie :
 - Ü La CCEG contribue à la réflexion du SMCNA sur la pérennisation et le développement du réemploi.
 - Ü Un soutien est apporté pour la recherche de local et sur les frais de location (cf. fiche action « Mettre en place un espace collaboratif au niveau de la déchèterie... »)
 - Ü La CCEG réalise chaque année des campagnes d'information et de promotion de la recyclerie.
 - Ü Elle met en place des caissons dédiés dans les déchèteries du territoire, pour y déposer des objets.

- La CCEG promeut également la réparation. Les activités de réparation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi à la réduction des consommations de ressources et de la production de déchets. Elle relaie le site www.annuaire-reparation.fr et le dispositif « Répar'acteurs » proposé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat aux professionnels. Elle propose aux artisans « Répar'acteurs » de participer à des événementiels pour faire connaître leur activité comme le salon des Ecolabs.
- La prévention des déchets nécessitant l'adhésion et la mobilisation du plus grand nombre, la CCEG va poursuivre la mise en place d'actions de sensibilisation du grand public, des scolaires et des professionnels :
 - Ü Elle diffuse l'autocollant Stop Pub et suit l'évolution de son utilisation.
 - Ü Elle organise des stands d'information, tout au long de l'année sur des thématiques variées (sensibilisation au paillage/compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion du réemploi /recyclerie, confection de produits naturels...).
 - Ü La Communauté de communes participe également aux événementiels nationaux, comme la semaine de la réduction déchets, organise des semaines événementielles thématiques et relaie l'information sur les initiatives des communes.
 - Ü Elle propose la visite du centre de tri et d'enfouissement de Treffieux, animée par le SMCNA, auprès du grand public, plusieurs fois par an. Elle prend en charge et organise les visites des écoles primaires.
 - Ü Le service Déchet intervient chaque année dans plus d'une cinquantaine de classes primaires pour réaliser des actions de sensibilisation et participe aux rallyes citoyens des collèges du territoire pour promouvoir le tri et la prévention des déchets.
 - Ü Elle relaie les dispositifs d'accompagnement, tel qu'Eco-défis, proposés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat aux entreprises volontaires du territoire pour faire évoluer leur pratique (eau, énergie, déchets...).
- La CCEG prévoit le soutien et la promotion des initiatives en faveur de la prévention des déchets qui émergent sur son territoire.
- Le PLPDMA fera l'objet d'un bilan annuel afin de mesurer l'impact des actions engagées.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Révision du Programme et approbation pour 6 ans	2019	2019	Oui
Animation et mise en œuvre du programme	2019	2024	Non
Réalisation d'un bilan annuel	Chaque année	Chaque année	Oui
Réalisation d'une campagne de caractérisation des ordures ménagères	2023	2023	Non
Révision du programme et approbation pour 6 ans	2024	2024	Oui

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Fonctionnement 2019 -2024 : animation, communication, prestation...	500 000 € sur 6 ans	Territoire Zéro déchet – Zéro gaspillage (2019) – AAP PRSE sur des actions spécifiques (fonct et invest)	14 400 €
Investissement 2019 -2024 (acquisition de matériels)	90 000 €	Aides à l'acquisition de composteurs collectifs (ADEME) – (2019 - 2021)	6 750 €
		Acquisition composteur individuel à prix réduit - participation des foyers (2019 – 2024)	30 000 €
Coût global	590 000 €	Coût CCEG	538 850 € soit 89 808 € HT/an

Recettes : la poursuite du partenariat ADEME / SMCNA est en réflexion en 2019
Moyens humains : 0.2 ETP animatrice déchets et 0.4 ETP technicienne communication et prévention des déchets

<u>Indicateurs</u>	
Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de gestes de prévention adoptés par les ménages (enquête sur les pratiques/ enquête réalisée 2017) - Tonnages de déchets évités (dont déchets verts) - Taux d'évolution des kg de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, collecte sélective et déchèteries) par habitant par rapport à 2010 (%) et à l'année de référence du PLPDMA (%) - Taux d'évolution des kg par habitant d'ordures ménagères par rapport à 2010 et à l'année de référence - Evolution du nombre d'actions éco-exemplaires réalisées par la CCEG 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de sensibilisations réalisées auprès du grand public et des scolaires et nombre de personnes touchées - Nombre d'actions de communication et sensibilisation par public (agents, élus, personnes relais) et nombre de personnes touchées - Coût total du PLPDMA en € (matrice des coûts) - Evolution du coût de gestion des déchets en € / habitant par rapport à l'année de référence (matrice des coûts) - Nombre de partenaires mobilisés dans l'année (contractualisation) - Nombre de personnes relais impliquées

28 – Sensibiliser et former les scolaires et les habitants à l'éco-mobilité

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Conseiller mobilités	Etablissements scolaires, communes, conseiller pédagogique, inspection académique, associations, policiers municipaux, ADEME ...	23 000 €/an	2021
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	4 - Education de qualité 11 - Villes et communautés durables 12 - Consommation et production responsable 13 - Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique	1- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre	8 – Améliorer la qualité de l'air
SRCAE/ SRADDET	2 - Mobiliser l'ensemble des acteurs 13 - Développer des modes alternatifs au routier 28 - Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions	3 – Baisser les consommations d'énergie	9 – S'adapter au changement climatique
PPA	3 – Favoriser les expérimentations concourant à une mobilité plus durable		

Objectif

- Le processus de changement de comportement doit permettre de rationaliser l'usage de la voiture individuelle et de limiter ses excès. Ce processus n'est pas simple à mettre en œuvre car un poids culturel certain du "tout-auto" pèse plus ou moins consciemment sur nos comportements.
- En plus d'une mobilisation nécessaire des parents pour faire évoluer les comportements collectifs, les enfants doivent également être sensibilisés car ils peuvent influencer les modes de déplacement de leurs parents, vers une mobilité durable. Il s'agit de sensibiliser les enfants et pour qu'ils acquièrent les bases citoyennes de mobilité durable en vue de devenir eux-mêmes acteurs dans leurs vies d'enfant, d'adolescent, d'adulte, d'actif, de touriste, de parent.
- L'objectif est de favoriser le report modal de la voiture individuelle vers des modes moins polluants (tels que la marche ou le vélo) pour les déplacements des scolaires, des familles et du personnel éducatif.

Descriptif

- Le Plan Global de Déplacement validé en 2017 détaille deux fiches actions à destination du public scolaire.
- La première action concerne la réalisation de Plan de déplacements d'Etablissements Scolaires (PDES) pour accompagner la communauté éducative vers une évolution des comportements pour les trajets des scolaires. Le PDES vise à faire modifier durablement les modes de transport utilisés par les élèves pour se rendre à l'école en les managant à l'échelle de l'école, de la classe et de la famille.

Les modalités de mise en œuvre des PDES envisagées sur le territoire sont les suivantes :

- Ü Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des collèges et des écoles du territoire ;
- Ü Création d'un Comité de Pilotage dans chaque établissement volontaire rassemblant élèves, parents, enseignants, direction, commune, (Département) ;
- Ü Réalisation d'un diagnostic des pratiques des élèves par voie d'enquête interne avec identification des freins et des leviers ;
- Ü Elaboration d'un plan d'actions avec un travail de co-construction dans la classe, dans l'école, dans la rue ;
- Ü Mise en œuvre des actions ;
- Ü Evaluation des pratiques des élèves.

- La seconde action concerne la création d'un cursus pédagogique de mobilité pour travailler à de futurs comportements vertueux du grand public. Il s'agit de constituer des outils pédagogiques pour un cursus scolaire complet sur les questions de mobilité. Comme pour les PDES, il sera nécessaire de trouver un ou plusieurs établissements scolaires pilotes, intéressé(s) par une démarche sur la Mobilité Durable au sein du Projet pédagogique.

Les modalités de mise en œuvre envisagées sont les suivantes :

- Ü Définir du contenu pédagogique avec l'Académie de Nantes (étendue et cycles cibles) qui peut recouvrir des thèmes larges :
 - un volet présentation des différents modes de transport et leur importance (du trajet domicile – travail à la gestion du temps de nos vies en passant par l'explosion/modification de la mobilité mondiale au XXème) ;
 - un volet infrastructure (la Sécurité routière – déjà bien intégrée – à l'accessibilité des Personne à Mobilité Réduite -PMR- ou le partage de la voirie notamment par la déconstruction du "modèle" de valorisation de la vitesse) ;
 - un volet nuisances et bienfaits des transports sur notre santé et notre environnement (de la pollution atmosphérique, des ressources fossiles jusqu'au changement climatique en passant par l'activité physique des modes de déplacement actifs) ;
 - un volet contexte local (quels transports collectifs existent, comment on s'en sert, quelles pistes cyclables, etc.) notamment sur le trajet domicile – école, en allant pourquoi pas jusqu'à la proposition des écoliers/collégiens d'un projet d'aménagement de l'espace public autour de l'école aux élus et services communaux.
- Ü Organiser un appel d'offres vers le monde associatif et/ou conduire un travail interne en vue d'établir le cadre d'interventions en classe, et de réaliser les interventions en classe ;
- Ü Lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des enseignants et directions de collèges et écoles du territoire pour des sites pilotes.
- Ü La CCEG souhaite mettre en œuvre le dispositif « Moby » qui permet de développer des actions d'éco-mobilité en milieu scolaire et qui est éligible aux CEE (Certificats d'Economie d'Energie), en lien avec la fiche action 30 de la stratégie de Développement Durable.

- Le rôle de la CCEG pour ces deux actions est d'impulser les démarches et coordonner les actions menées auprès du public scolaire en faisant le lien avec les bonnes pratiques déjà conduites. Il conviendra de s'appuyer sur ces expérimentations pour élargir à la démarche à d'autres établissements du territoire.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
1- Mobilisation des acteurs de la démarche	Octobre 2018	Janvier 2019	
2- Construction du projet avec les établissements	Janvier 2019	Juin 2021	
3- Evaluation des pratiques et proposition d'actions ciblées	Juin 2019	Juin 2021	
4- Organisation de la semaine de la marche et du vélo à l'école	Première semaine de juin 2019		
Action continue - reconduction	Reconduction jusqu'en 2021		OUI

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Malle pédagogique	3 000€	Ademe (Programme Mobilités Durables)	A définir
Matériel pédagogique	5 000 €	Leader fiche 4	A définir
Outils de communication	5 000€	Divers AAP PRSE/vélo	A définir
Interventions et animations	10 000 €	MOBY	A définir
Coût global	23 000 €	Coût CCEG	

Moyens humains : 0.25 ETP Conseiller mobilités

<u>Indicateurs</u>	
Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élèves se déplaçant à pied ou à vélo (estimation du nombre de kilomètres en voiture évités) - Aménagements de stationnement vélo à proximité d'établissements scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux actions et nombre d'actions développées auprès des scolaires - Nombre d'écoles impliquées dans la démarche - Nombre de démarche d'éco-mobilité scolaire ou d'un PDES mises en oeuvre

29 - Sensibiliser et former les scolaires et les habitants aux économies d'énergie

Pilotes	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Conseiller en Energie Partagée (sensibilisation des scolaires) Conseiller SERENHA (Défi Famille)	Communes, établissements scolaires, FDCIVAM (en tant qu'Espace Info Energie), ADEME	27 300 € pour 3 ans	2019 (puis reconduction tous les ans)

Liens avec objectifs supra :		Objectifs PCAET visés :
ODD	4 – Education de qualité 7 – Energie propre et à un cout abordable 10 – Inégalités réduites 11 – Villes et communautés durables 12 – Consommation et production responsables 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre 3 - Baisser les consommations d'énergie
SRCAE/ SRADDET	10 – Accompagner les propriétaires et occupants pour maîtriser la demande énergétique dans les bâtiments	9 - S'adapter au changement climatique
PPA	Sans objet	

Objectif

- La CCEG s'engage en faveur d'une diminution de la consommation énergétique de ses bâtiments (cf. fiche action 10 de la stratégie de Développement Durable), dans le cadre des actions du Conseil en Energie Partagée. La transition énergétique étant l'affaire de tous, elle souhaite également sensibiliser le grand public à cet enjeu.
- La Communauté de communes peut avoir un rôle de sensibilisation, de formation et de conseil auprès du grand public, afin de les inciter à avoir des comportements plus sobres. Les enfants et les familles constituent des publics à privilégier pour agir sur la variable comportementale.
- L'objectif est de sensibiliser les habitants et les scolaires à la maîtrise de l'énergie, en vue de modifier leurs pratiques et les inciter à mettre en place des actions d'économie d'énergie et de baisse des émissions. Au-delà, ces actions permettent également de réduire la facture d'énergie des ménages, et ainsi d'améliorer leur pouvoir d'achat. Elles ont vocation à créer du lien social à l'échelle territoriale et intergénérationnelle.

Descriptif

- La première action concerne la mise en place d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie auprès du grand public, à travers l'animation du Défi Famille à Energie Positive sur le territoire d'Erdre et Gesvres.

Ü Le principe du défi Familles à Energie Positive est de recruter des familles volontaires afin qu'elles se constituent en équipes et choisissent en leur sein, un capitaine. Les équipes sont composées de 5 à 10 familles. Chaque équipe a pour objectif de réduire sa consommation d'énergie sur la période hivernale (du 1er décembre au 30 avril) par rapport à l'année précédente.

Concrètement, les équipes sont formées à des éco-gestes pour favoriser des changements de comportements du quotidien. Des matériels d'économie d'énergie et d'eau, et de mesure (thermomètres, hydromètres, thermomètres infrarouge, wattmètres, programmeurs de prises électriques, mousseurs, sabliers de douche...) sont également fournis aux participants.

Les résultats de chaque équipe sont comparés afin d'inciter les participants à réduire d'avantage leur consommation d'énergie. En moyenne, les participants atteignent 12% d'économie d'énergie, la réduction de la facture d'énergie s'élève en moyenne à 230 € par famille.

Ü La CCEG, en partenariat avec les communautés de communes Châteaubriant-Derval et de Nozay, a missionné l'Espace Info Energie du territoire, qui est la FDCIVAM 44, pour animer le défi FAEP à l'échelle des différentes intercommunalités.

U Chaque EPCI co-finance l'animation du Défi au prorata de sa population et du nombre d'équipes accompagnées. Les missions de la FDCIVAM ont été définies dans la cadre d'une convention de partenariat :

- o Coordonner le projet sur le territoire défini ;
- o Participer au recrutement des familles volontaires et organise la constitution des équipes ;
- o Gérer les inscriptions et la base de données des participants au défi ;
- o Aider à la mise en place du défi, fournit la version informatique des outils de communication ;
- o Assurer la formation des capitaines d'équipes aux économies d'énergie ;
- o Assurer les réunions Tu Perds Watts ;
- o Assurer le suivi des participants pendant le défi avec l'aide des capitaines ;
- o Co-organiser les événements de lancement, de mi-parcours et de clôture ;
- o Réaliser un bilan à la fin de l'activité et fourni des indications chiffrées sur les économies d'énergie réalisées par chaque équipe et globalement sur le territoire.

• La seconde action concerne la mise en place d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau auprès du public scolaire. Il existe un programme de sensibilisation, appelé « WATTY à l'école » éligible aux Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) depuis 2013. Il a été confirmé au sein du dispositif de financement des CEE sur la période 2018-2020, par arrêté ministériel en 2017. La CCEG souhaite recourir à ce dispositif en partenariat avec les communes pour le mettre en place sur le territoire. A ce titre, elle prendra en charge 50% du reste à charge après déduction des CEE.

Ü Ce programme, porté par la structure « Eco CO2 », vise à sensibiliser les enfants aux économies d'énergie en les rendant acteurs de la maîtrise d'énergie à la fois dans leur école et au sein de leur foyer. L'animation dans les classes peut être assurée par une structure locale.

Ü Il se déroule sur une année scolaire et est reconductible chaque année, avec des contenus renouvelés qui comprennent 4 volets :

- o 2 à 3 ateliers de sensibilisation thématique animés en classe par un intervenant spécialisé ;
- o Différents évènements qui varient selon les territoires (concours national d'expression artistique, remise du jeu de cartes « Watty » aux élèves, action « Gros pull », distribution du kit « éconEAUme »...);
- o Animations courtes réalisées par les enseignants volontaires intitulées les minutes « économies l'énergie » ;
- o Suivi et analyse des consommations d'énergie des bâtiments scolaires tout au long de l'année.

Ü Par effet de « rebond », le programme s'étend au cadre familial, grâce notamment à la distribution gratuite d'un kit hydro économe, baptisé kit "econEAUme", dont l'installation simple permet de réaliser des économies d'énergie et d'eau. D'autres équipements économes peuvent être remis aux élèves dans le cadre de leur participation au programme.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Animation du défi Famille à Energie Positive sur 6 ans	2018 ou 2019	2024	oui
Actions de sensibilisation aux économies d'énergie dans les écoles	Septembre 2019	Juin 2022 (reconduction à étudier)	oui

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Animation du défi Famille à Energie Positive sur 3 ans (part de la CCEG)	7000 pour un an	Leader	A définir
Actions de sensibilisation aux économies d'énergie dans les écoles sur 3 ans	36000 euros sur 3 ans (1000€/classe)	Autofinancement CCEG action école	6 300 sur 3 ans
		Communes	6 300 sur 3 ans
		CEE	23 400 sur 3 ans
Coût global		Coût CCEG	21000 + 6 300 = 27300 pour 3 ans

Moyens humains : 0,15 ETP (CEP) + 0,15 ETP (conseiller Serenha: suivi du défi Famille à Energie Positive sur le territoire de la CCEG)

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none">- Evolution des consommations énergétiques des écoles- Evolution des consommations énergétiques des familles FAEP- Economies (euros) réalisées- Tonnes de CO2 évités	<ul style="list-style-type: none">- Nombres de classes/élèves sensibilisés- Nombre de familles (FAEP)

30 – Etudier la mise en œuvre d’outils qui facilitent ou récompensent le co-voiturage, l’auto-partage, l’utilisation de transports en communs et les mobilités actives

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Responsable Service Mobilités	Bureaux d’études, Autorité organisatrice de transport, Auran, développeurs d’outils numériques, Pôle Métropolitain, Région	45 000 €	2020
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	9 - Industries, innovations et infrastructures 11- Villes et communautés durables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	8 - Améliorer la qualité de l’air intérieur et extérieur
SRCAE/ SRADDET	9 - Développer les énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment 13 – Développer les modes de transport alternatif au routier 15 - Repenser l’aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 26 – Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l’air 29 – Accompagner les aménagements actuels pour assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme	3 - Baisser les consommations d’énergie	9 - S’adapter au changement climatique
PPA	3 – Favoriser les expérimentations concourant à une mobilité plus durable 5 - Prendre en compte de la qualité de l’air dans les documents d’urbanisme		

Objectif

- La Communauté de commune agit en faveur de la lutte contre le changement climatique mais aussi du développement durable en menant différentes politiques publiques relatives à ses champs de compétences (PADD, PCAET, PGD, Agenda 21...). Elle ambitionne de partager la mise en œuvre des programmes d’actions avec les acteurs du territoire, afin que chacun s’engage dans la transition écologique. Dans ce cadre, elle fait progressivement évoluer son rôle et se positionne désormais en animateur et facilitateur pour mobiliser les acteurs et faciliter leur passage à l’acte.
- Différents niveaux d’intervention existent pour susciter le changement de comportements :
 - Ü INFORMER : communiquer et sensibiliser aux bonnes pratiques ;
 - Ü FACILITER les changements de comportements : accompagner, former et mettre à disposition des outils et moyens ;
 - Ü INCITER aux changements de comportements : valoriser et récompenser les bonnes pratiques
 Pourtant, une grande majorité sait déjà ce qu’il faut faire, mais ne change pas forcément ses pratiques.
- Aussi, dans le cadre des ateliers de concertation de la stratégie de Développement Durable, les participants se sont interrogés sur comment favoriser le changement de comportements et le passage à l’action des habitants ? Comment les accompagner malgré leurs résistances et un contexte parfois peu favorable ?
- Différents freins existent, comme la dimension humaine du changement mais également les dimensions techniques, juridiques ou financières.

Pour lever ces freins, il est nécessaire d'adapter nos outils et nos stratégies, en utilisant de nouveaux argumentaires et de nouveaux outils pour inciter à la mobilité durable, comme par exemple, les outils de mise en relation (ex : plateforme de co-voiturage), les outils d'optimisation des comportements (ex : compteurs éco-conduite) ou encore les d'outils d'incitation et de récompense. Pour ces derniers, la Communauté de communes souhaiterait développer une stratégie incitative dans le cadre d'un dispositif expérimental.

- L'objectif est de promouvoir les comportements en faveur de la mobilité durable (co-voiturage, auto-partage, utilisation de transports en communs, mobilités actives) par le recours à des outils d'incitation et de récompense des comportements quotidiens vertueux.

Descriptif

- La Communauté de communes a réalisé un travail de benchmark sur des expérimentations menées par des collectivités territoriales pour encourager et récompenser les pratiques en faveur de la mobilité durable.

Le principe général repose sur la mise en place d'un système de récompense adossé aux services de mobilité existants sur le territoire (ex : covoiturage, auto partage, transports collectifs, tram-train, SNCF-TER, vélo, marche...), en partenariat avec des entreprises locales.

- Plusieurs modalités sont communes dans les différentes expériences menées :

- Ü Des outils numériques (ex : application Smartphone, application GPS, boitiers télépéage...) permettent de géo localiser des personnes et de leur faire gagner des points à chaque fois qu'ils utilisent les différents services de mobilité existants. Ces points peuvent ensuite être utilisés dans des enseignes du territoire, partenaires de la démarche. La collectivité peut abonder les offres.

- Ü Une mission est confiée à un prestataire extérieur/ bureau d'études spécialisé, qui se charge de promouvoir le dispositif, développer les partenariats avec les entreprises, gérer le système de capitalisation et d'utilisation de points fidélité (...).

- Ü Des modalités sont définies pour financer le dispositif. Il peut s'agir par exemple de la mise en place d'un abonnement annuel d'entreprises volontaires variant selon la taille de l'entreprise. De manière facultative, ces entreprises peuvent ensuite décider de mettre en place des chèques transport auprès de leurs salariés pour les inciter à adopter de nouvelles pratiques (Vélo, marche, covoiturage, Coworking, Télétravail, décalage horaire...), par exemple dans le cadre de Plans de Déplacements Entreprises. Un pourcentage de rémunération sur les éventuels « chèque transports » peut être mis en place. Une subvention annuelle de la collectivité peut être versée.

- Tous ces choix doivent être effectués par la collectivité car il est nécessaire que les solutions proposées soient adaptées aux spécificités territoriales. Chaque collectivité doit définir ses propres besoins pour construire une stratégie incitative. Le cas échéant, elle édite son propre cahier des charges pour recourir aux prestations du bureau d'études.

Dans ce cadre, la Communauté de communes souhaiterait tester un dispositif expérimental. Ainsi, il s'agit de définir dans un premier temps avec d'éventuels partenaires, les contours de l'expérimentation à mener sur les volets suivants :

- Ü Périmètre géographique de l'action et partenaires,
- Ü Définition du support numérique, application, et lien avec Ouestgo,
- Ü Modes de récompenses et d'incitation,
- Ü Budget engagé par chaque partenaire,
- Ü Services supports,
- Ü Cibles commerciales.

- Une fois l'outil lancé, il sera nécessaire d'en faire un bilan.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Montage de partenariat	Septembre 2019	Décembre 2019	Oui
Expérimentation	1 ^{er} trimestre 2020	2022	Oui

Moyens

Budget prévisionnel : 25 k€

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etudes	45 000 €	Subvention DSIL (ou AAP ADEME Qualité de l'air si reconduit)	31 500 €
Coût global	45 000 €	Coût CCEG	13 500 €

Moyens humains : 0.1 ETP

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'usagers du système mis en place,- Kilométrage véhicules individuels évités.	<ul style="list-style-type: none">- Faisabilité O/N- Réalisation de l'étude de programmation- Résultats de l'étude de faisabilité

31 – Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et extérieur

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Chargée de mission Développement Durable	Air Pays de Loire, ARS, UFC que Choisir, communes, partenaires du CLS, service Déchets, service Mobilités, service Habitat, service SERENHA, Conseiller en Energie Partagée ...	15 940 € pour 3 ans + 2 000 € /commune en option	2021
<u>Liens avec objectifs supra :</u>			<u>Objectifs PCAET visés :</u>
ODD	3 – Bonne santé et bien être 11- Villes et communautés durables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 15 – Vie terrestre		1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre
SRCAE/ SRADDET	25 - Améliorer les connaissances et l'information régionales sur la qualité de l'air 26 – Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air		8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
PPA	3 – Favoriser les expérimentations concourant à une mobilité plus durable 5 – Mieux prendre en compte la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement 8 - Sensibiliser les utilisateurs et exploitants du bois-énergie aux impacts sur la qualité de l'air 10 - Sensibiliser la profession agricole à son impact sur la qualité de l'air 11 - Rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et promouvoir les solutions alternatives 12 - Définir et mettre en oeuvre les procédures préfectorales d'information et d'alerte de la population en cas de pics de pollution et les mesures contribuant à la diminution des émissions polluantes		9 - S'adapter au changement climatique
<u>Objectif</u>			
<ul style="list-style-type: none"> L'amélioration de la qualité de l'air s'affirme progressivement comme un enjeu sanitaire prioritaire. En effet, les experts de santé publique s'accordent pour considérer la pollution atmosphérique à laquelle est exposée quotidiennement la population comme responsable, chaque année en France, de la mort prématurée de plusieurs dizaines de milliers de personnes et de troubles chroniques respiratoires. <p>La Communauté de communes se situe dans le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère du pôle métropolitain qui définit des mesures de réduction des émissions polluantes et d'amélioration de la qualité de l'air.</p> <p>Les liens entre la qualité de l'air et la santé ne sont plus à démontrer mais ils restent peu connus du grand public. Il convient donc d'augmenter le niveau d'informations sur la qualité de l'air (intérieur et extérieur), de faire connaître les impacts de la pollution de l'air sur la santé, d'amener vers des changements de comportement dans son habitat, ses déplacements, ses modes de consommation En effet, les actions menées en faveur de la qualité de l'air s'articulent également avec d'autres enjeux liés au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.</p>			
<u>Descriptif</u>			
<ul style="list-style-type: none"> La Communauté de communes souhaite mettre en place des actions d'information et de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et extérieur auprès de différents publics. Dans le cadre du Contrat Local de Santé approuvé en 2018, la Communauté de communes Erdre et Gesvres a décidé de mettre en place des ateliers de sensibilisation sur l'air intérieur. 			

Il s'agit de sensibiliser les collectivités et la population au risque radon, sensibiliser les professionnels de santé et du médico-social intervenant auprès de publics fragiles au lien entre habitat et santé, et aussi de sensibiliser les professionnels de la petite enfance à la nécessité d'une bonne qualité de l'air intérieur pour les enfants.

Pour ce faire, elle a mandaté l'association UFC Que Choisir pour :

- Ü Organiser des réunions d'information publique sur le risque radon avec distribution de dosimètres, en partenariat avec les collectivités concernées ;
- Ü Mener des séances de sensibilisation (de 1 heure à 3 heures) sur les enjeux de l'air intérieur pour la santé et les bons gestes à adopter pour se prémunir des pollutions de l'air intérieur auprès d'aides-soignantes, intervenants à domicile, assistantes maternelles, infirmières libérales etc.
- Ü Animer des stands
- Ü Mener des actions de communication (articles de presse, émissions de radio)

- Dans le cadre du Programme de prévention des déchets, la Communauté de communes Erdre et Gesvres réalise des campagnes d'information pour prévenir le brûlage des déchets verts qui, même interdit, reste pratiqué sur le territoire, et propose des solutions alternatives.

- Dans le cadre de son Plan Climat, la CCEG souhaite mener de nouvelles actions en partenariat avec Air Pays de Loire. Différentes actions seront réalisées au titre de l'adhésion annuelle de la Communauté de communes :

- Ü Sensibilisation du grand public à la thématique de l'air intérieur – en complément des sensibilisations radon : prêt d'un kakémono sur les enjeux de la qualité de l'air intérieur et les sources de pollution dans l'habitat + une intervention lors de la conférence radon
- Ü Sensibilisation des professionnels de l'habitat indigne à la qualité de l'air intérieur : intervention lors de réunions organisées à la CCEG avec les référents des CCAS communaux et des agents du CLIC
- Ü Sensibilisation des scolaires (enfants écoles élémentaires) à la qualité de l'air intérieur et extérieure : intervention de 2 heures en milieu scolaire avec utilisation d'outils spécifiques et adaptés, première intervention prévue en juin 2019 lors de la semaine du vélo et de la marche
- Ü Formation des agents de la CCEG (1 journée, 15 personnes) à la qualité de l'air (contexte, enjeux, impact sur la santé, leviers depuis la conception d'un bâti jusqu'à sa livraison)

D'autres actions pourront être réalisées dans le cadre de prestations à définir :

- Ü Sensibiliser à l'impact santé / air des activités agricoles : formation d'une demi-journée des exploitants agricoles
- Ü Accompagnement des communes pour répondre aux obligations réglementaires relatives à la qualité de l'air dans les établissements scolaires et structure d'accueil de la petite enfance (sensibilisation air intérieur, formation à l'utilisation du guide, formation à l'utilisation d'autodiagnostic – mesures, appui technique pour évaluation moyens aération, diagnostic selon guide, réalisation plan d'action pour chaque structure, soutien à la communication...)

- Enfin dans le cadre des procédures d'alertes relatives aux pics de pollution, la CCEG mettra en place un dispositif d'information.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Mise en place des actions de sensibilisation à la qualité de l'air dans le cadre du CLS en partenariat avec l'UFC Que Choisir	Juin 2018	Juin 2021	
Mise en place des actions de sensibilisation à la qualité de l'air dans le cadre de l'adhésion à Air Pays de Loire	Janvier 2019	Décembre 2020	
Sensibilisation des agriculteurs à la qualité de l'air	A définir		Oui
Accompagnement des communes pour répondre aux obligations de mesure de la qualité de l'air et/ou de mise en place d'un guide de bonnes pratiques	A définir		Oui

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Mise en place des actions de sensibilisation à la qualité de l'air dans le cadre du CLS en partenariat avec l'UFC Que Choisir	0 €	Pris en charge par l'ARS dans le cadre du Contrat Local Santé	
Mise en place des actions de sensibilisation à la qualité de l'air dans le cadre de l'adhésion à Air Pays de Loire	14 940 € (sur 3 ans)	AAP PRSE/qualité de l'air ADEME si reconduit	
Sensibilisation des agriculteurs à la qualité de l'air	1 000 €		
Accompagnement des communes pour répondre aux obligations de mesure de la qualité de l'air et/ou de mise en place d'un guide de bonnes pratiques	2 000 € / commune (option)	AAP PRSE/qualité de l'air ADEME si reconduit	
Coût global	15 940 €	Coût CCEG	15 940 €

Moyens humains : 0.1 ETP Chargée de mission Développement Durable

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none">- Enquête de satisfaction auprès des personnes sensibilisées- Enquête d'évolution des pratiques (agriculteurs et agents CCEG)	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de personnes sensibilisées- Nombre de personnes formées (agriculteurs et agents CCEG)

32 – Sensibiliser et impliquer les habitants et les acteurs du territoire à participer à l'entretien des milieux naturels et à l'amélioration de la qualité de l'eau

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Responsable du Service Eau et Milieux Aquatiques	Syndicat du bassin versant de l'ISAC, Syndicat de l'EDENN, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Pays de Loire, SYLOA, l'EPTB Vilaine, Propriétaires riverains, exploitants agricoles, Conseil de Développement, associations environnementales (LPO, Bretagne Vivante,...), DDTM 44, DREAL Pays de Loire, Chambre d'Agriculture...	25 894 €	2021

<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	4 – Education de qualité 6 - Eau et assainissement propre 11 - Villes et communautés durables 12- Consommation et production responsables 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 14 - Vie aquatique 15- Vie terrestre	2- Capter le carbone	
SRCAE/ SRADDET	27 - Favoriser les aménagements qui préservent les ressources du changement climatique	9 - S'adapter au changement climatique	
PPA	Sans objet		

Objectif

- La CCEG a un territoire de 50 000 hectares, très majoritairement naturel et agricole, qui connaît une intense urbanisation. Il est fortement influencé par la problématique de l'eau en raison de l'importance des cours d'eau et des zones humides, et le recoupement de deux bassins versants : le bassin versant de l'Isac (Vilaine) et le bassin versant de l'Erdre (estuaire de la Loire).
- La CCEG, s'est dotée de la compétence eau et milieux aquatiques dès 2008, avec la création d'un service dédié. Ce dernier est constitué d'une responsable de service et d'un technicien de rivière qui apportent leur expertise depuis 2010. Il anime les projets, suit les travaux, assure la concertation avec le public et les acteurs locaux et participe à l'évaluation des actions.
- La collectivité met en œuvre, en lien avec les syndicats de bassin versants et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) concernés, une politique locale volontariste et responsable de restauration des milieux aquatiques et de reconquête de la qualité de l'eau. Ainsi la CCEG assure directement la compétence "travaux" sur le territoire du bassin versant de l'Erdre, et met actuellement en œuvre trois programmes d'actions sur les bassins versants des marais de l'Erdre, de l'Erdre amont, du Gesvres et du Cens. Pluriannuels et multi-partenariaux, ils participent à l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau dans le respect de l'intérêt collectif « de protection, de mise en valeur et de développement de la ressource dans le respect des équilibres naturels » (Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992).
- Un des enjeux de la reconquête du bon état des rivières est leur bon entretien par les propriétaires riverains, car il permet de préserver et rétablir les fonctionnements naturels du milieu aquatique et de maintenir des habitats favorables aux différentes espèces de poissons.

- Les droits et obligations liés aux cours d'eau sont encadrés par la réglementation. L'article L.215-2 du code de l'environnement prévoit que les berges et le lit mineur des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains. L'entretien du lit et de la végétation des berges est par conséquent de la responsabilité des propriétaires riverains, selon des modalités précisées dans le code de l'environnement. Or, par manque de temps et/ou de connaissance, les riverains se sont peu à peu désengagés de cet entretien.
- Pour améliorer durablement le bon état des cours d'eaux, il apparaît donc essentiel de sensibiliser et associer les habitants à l'entretien des milieux aquatiques.
- L'objectif est de mettre en place des chantiers participatifs exemplaires d'entretien des milieux aquatiques pour rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques et former les riverains à mener un entretien adéquat de leurs cours d'eau de proximité. Il s'agit aussi de mettre en place une dynamique pour susciter l'adhésion des personnes potentiellement intéressées et donner l'envie d'agir, en leur permettant de se réappropriier les cours d'eau et en les plaçant en situation d'acteurs.

Descriptif

- L'action consiste à promouvoir et dupliquer des pratiques déjà expérimentées par un collectif de riverains réunis au sein de l'association « Le ruisseau de Chavagne » à Sucé-sur-Erdre. Cette association s'efforce d'améliorer l'aménagement et l'entretien du cours d'eau et de ses berges. Elle souhaite également faciliter l'accès aux cours d'eau à l'ensemble des riverains à partir d'une parcelle communale. Elle vise à créer des animations autour de la rivière, et promouvoir la protection de l'environnement naturel. Elle fait appel à des associations ou à des organisations reconnues qui interviennent dans cet esprit. Les publics visés sont les propriétaires riverains des cours d'eau, les exploitants agricoles, particuliers ou institutions concernés.
- Concrètement, il s'agit de :
 - Ü Faire connaître l'action initiale pour susciter l'adhésion des personnes potentiellement intéressées et donner l'envie d'agir au travers d'animations sur le terrain par petits groupes, et/ou par la diffusion d'une plaquette de communication de manière à ce que les propriétaires riverains et les exploitants agricoles se réapproprient concrètement les gestes et les pratiques d'entretiens oubliées ou délaissées ;
 - Ü Mettre en place une dynamique en s'appuyant sur les initiatives locales et les leaders techniques, développer des partenariats entre acteurs impliqués sur le terrain (pêcheurs, agriculteurs, habitants, élus, etc.) pour rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Les riverains des cours d'eau seront identifiés d'après le cadastre et informés par courrier de la démarche de mobilisation comme cela se pratique déjà sur les programmes de restauration des cours d'eau. Les exploitants agricoles seront identifiés par l'intermédiaire des propriétaires fonciers et selon la connaissance locale des élus et des services de la collectivité.
 - Ü Former les riverains au moyen de chantiers participatifs pour mener un entretien adéquat de leurs cours d'eau de proximité. Ces chantiers participatifs, précédés d'une session théorique en salle selon les besoins, pourront prendre la forme de sorties sur le terrain, au bord de la rivière, d'une demie ou d'une journée. Ils seront organisés sur la base d'invitations nominatives envoyées par courrier aux personnes concernées.
 - Ü Améliorer leurs connaissances de la rivière et leurs pratiques d'entretien par l'intermédiaire de la mise en réseau des acteurs via les chantiers participatifs et le retour d'expérience de l'association « Le Ruisseau de Chavagne ». Celle-ci sera invitée faire part de son savoir-faire à l'occasion d'une réunion de présentation à destination des riverains du Gesvres et du Cens.
 - Ü Pendant et après son déroulement, promouvoir l'action auprès des riverains et d'un plus large public par une communication générale. Il s'agira de faire connaître cette action auprès des habitants du territoire, mais aussi auprès de tous les propriétaires riverains et exploitants concernés par les travaux du futur programme Gesvres et Cens. Une enquête après chaque chantier sera menée par l'animateur auprès des riverains impliqués afin d'évaluer l'impact de ces chantiers sur la perception du milieu. La création d'une ou de plusieurs associations de riverains sera envisagée, ou tout au moins encouragée (sous réserve de l'existence d'une volonté locale) Cette dynamique collective organisée au sein d'associations de riverains pourra garantir la pérennité des interventions.

Ü À moyen terme, cette opération aura donc une vocation pédagogique et instructive pour d'autres riverains, usagers, habitants, en dupliquant cette initiative. L'action présente des caractéristiques intéressantes pour répondre à cet objectif :

- Démontrer la faisabilité de l'adoption d'une pratique
- Faire intervenir des « pairs » et des petits groupes (qui renforcent l'appropriation individuelle)
- S'appuyer sur des relations interpersonnelles, des réseaux de proximité
- Axer les discussions sur l'aspect concret et matériel (mieux compris que les concepts)
- Renforcer la confiance dans la possibilité de changer par l'expérience positive.

- Il convient de préciser qu'en parallèle une autre action ayant pour but d'identifier les freins et les leviers à la mobilisation des acteurs pour la reconquête des cours d'eau sera engagée dans le cadre du programme LIFE. L'action vise à lever le blocage des acteurs, avec une approche sociologique. La CCEG aura recours à une prestation d'étude.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Étape 1 : appropriation du territoire, état des lieux des pratiques, prise de contact avec les parties prenantes (association du ruisseau de Chavagne)	Septembre 2020	Octobre 2020	
Étape 2 : prise de contact avec les riverains, réunions d'information, relations avec les acteurs du territoire (communes, associations de pêche, fédérations, Bretagne vivante...)	Novembre 2020	Décembre 2020	
Étape 3 : réalisation du chantier	Janvier 2021	Février 2021	
Étape 4 : Réalisation d'une évaluation pour pouvoir une évaluation pour promouvoir et dupliquer cette action	A partir de février 2021		

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Animation ou prestation	23 400 €	Subvention LIFE (60%)	15 536 €
Matériel	800 €	Agence de l'Eau – Région (20%)	5 179 €
Autres frais	1 694 €		
Coût global	25 894 €	Coût CCEG	5 179 €

Moyens humains : 2 ETP

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Etat écologique des cours d'eau - Modification des perceptions (enquête après chantier auprès des participants) - Duplication de l'action dans d'autres communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une ou de plusieurs nouvelles association de riverains pour garantir la pérennité des interventions dans la durée - Liens informels entre acteurs (collectifs de citoyens) -

33- Développer l'achat public responsable

Pilote		Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Chargée de mission Développement Durable Responsable Juridique Futur acheteur public		- Communes, Service Emploi - Réseau Grand Ouest Commande Publique Responsable	1 500 € / an	Démarrage 2 ^{ème} semestre 2019 puis reconduction tous les ans
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>		
ODD	11- Villes et communautés durables 12- Consommation et production responsables 13- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	1- Baisse des émissions de GES	3- Baisse des consommations énergétiques	
SRCAE/ SRADDET	2- Mobiliser les acteurs			
PPA	Sans objet			
<u>Objectif</u>				
<ul style="list-style-type: none"> En France, la commande publique représente environ 10 % du Produit Intérieur Brut. Les choix qu'effectuent les collectivités locales en matière d'achat et de marchés publics constituent donc un levier économique majeur pour accompagner les transitions écologiques et sociales et améliorer l'efficacité de la dépense publique. Les évolutions législatives récentes fixent de nouveaux objectifs pour les collectivités locales en matière d'achats responsables. Durant les ateliers de co-construction pour la nouvelle stratégie de développement durable, le besoin d'exemplarité de la commande publique a été rappelé par différents participants. La CCEG est adhérente au Réseau Grand Ouest Commande Publique et Développement Durable (RESECO). Ce réseau regroupe des collectivités afin d'intégrer des critères de durabilité dans les marchés publics. Il vise à accompagner les décideurs publics dans leurs politiques d'achat, mais aussi à mutualiser leurs expériences, les informer sur les certifications et filières. Dans le cadre du projet d'administration de la collectivité qui a été validé en 2018, il a été décidé de développer l'achat responsable. Un achat responsable est un achat qui : <ul style="list-style-type: none"> Ü intègre des dispositions favorisant la protection ou la mise en valeur de l'environnement et du progrès social, et le développement économique ; Ü prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ; Ü permet de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ; Ü intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation. Aujourd'hui la CCEG intègre déjà des critères de développement durable dans la commande publique, en ayant recours de plus en plus aux clauses sociales. Toutefois, l'intégration de critères environnementaux et énergétiques dans les achats et marchés publics reste ponctuelle. Aussi, la collectivité souhaite mener une réflexion globale sur la commande publique, afin de réfléchir en amont à la définition du besoin (qu'est-ce qu'on achète ? pour quel usage ?...). Cette démarche devra permettre de s'interroger sur l'opportunité d'introduire des considérations de développement durable, bien en amont des achats et de la passation des marchés. Dans ce cadre, l'action a pour objectif de : <ul style="list-style-type: none"> Ü Identifier les bénéfices (économiques, environnementaux...) d'une prise en compte des enjeux de développement durable et les obligations réglementaires applicables à la commande publique ; Ü Identifier les méthodes et outils pour favoriser les démarches d'achats responsables ; 				

- U S'approprier les leviers juridiques proposés par le nouveau cadre de la commande publique et intégrer le développement durable dans un dossier d'achat, de la détermination du besoin jusqu'au contrôle de la mise en œuvre ;
- Ü S'appuyer sur des retours d'expériences et exemples opérationnels pouvant être transposés dans les collectivités, à l'occasion d'échanges et d'ateliers pratiques.

Descriptif

- La Communauté de communes souhaite développer une organisation en interne qui permette d'accompagner les services dans la manière d'introduire des considérations de développement durable dans les achats et marchés publics qu'ils gèrent.
- Le code de la commande publique permet de le faire de différentes manières. Mais cela nécessite des connaissances techniques et juridiques et une forte anticipation, afin de réfléchir en amont à la définition du besoin. Pour cela, la Communauté de communes souhaite mettre en place une fonction « achat public » au sein de la collectivité en recrutant un acheteur public qui aura notamment pour mission de recenser et évaluer des besoins en approvisionnement notamment dans le cadre d'une programmation des achats en lien avec les services demandeurs.
- Cette démarche implique :
 - Ü de s'interroger sur l'opportunité d'introduire des considérations de développement durable, bien en amont des achats et de la passation des marchés ;
 - Ü de mettre en place un fonctionnement interne et des outils dédiés qui facilitent et systématisent cette réflexion, avec l'appui des personnes ressources (Futur acheteur public, chargée mission Développement Durable, Responsable juridique, et Conseillère à l'Emploi pour les clauses sociales).
- Cette réflexion globale sur la commande publique pourra également être menée avec les communes volontaires.
 Un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics, animé par le service Emploi d'Erdre et Gesvres est déjà proposé aux communes.
 La Communauté de communes peut jouer un rôle d'impulsion et de coordination dans le cadre d'un travail collectif, afin d'amener les communes qui le souhaitent à acquérir des savoir-faire en matière de commande publique responsable et de créer une dynamique sur le territoire.
 Cela permettrait de croiser les réflexions et les expériences de la communauté de communes et des communes afin de construire une connaissance collective en matière de commande publique responsable. Cette action sera menée en lien avec l'action 13 de la stratégie de Développement Durable, pour ce qui concerne l'approvisionnement de la restauration collective.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Recrutement d'un acheteur public	Fin 2019	Début 2020	Oui
Mise en place d'un service commun commande publique	Fin 2019	2019	
Lancement du service commun et développement de l'achat public responsable	2020	Reconduction tous les ans	Oui

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Adhésion au RESECO Réseau Grand Ouest pour la Commande Publique Responsable et Développement Durable	1 500 €/ an		
Autres dépenses liées au choix effectués dans les marchés (surcoût éventuel)			
Coût global	1500 €	Coût CCEG	1500 €/ an

Moyens humains : 0.1 ETP Responsable Juridique ; 0.2 ETP Acheteur public ; 0.2 ETP Chargée de mission DD

<u>Indicateurs</u>	
Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
Selon les achats et les marchés : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'heures de clauses sociales - Tonnage papier recyclé... - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Part des marchés/ achats intégrant des critères de développement durable - Nombre d'agents formés

34- Mettre en place et animer un plan de déplacement administration

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Conseiller mobilités	Services de la CCEG, Autorités organisatrices de Transport, ADEME	20 000 €	2020
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	11- Villes et communautés durables 12- Consommation et production responsables 13- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	1- Baisse des émissions de GES	8 – Améliorer la qualité de l'air
SRCAE/ SRADDET	2- Mobiliser les acteurs	3- Baisse des consommations énergétiques	9 – S'adapter au changement climatique
PPA	Sans objet		
<u>Objectif</u>			
<ul style="list-style-type: none"> Les évolutions législatives récentes (Projet de loi d'orientation mobilité, Plan Vélo), engagent une transformation profonde, pour améliorer la mobilité au quotidien, de tous les citoyens et dans tous les territoires, grâce à des solutions de transports plus efficaces, plus propres et accessibles. Si le contexte national incite à une réflexion sur les pratiques de déplacement, la CCEG a déjà réalisé un Plan Global de Déplacement (PGD) validé en 2017 qui repose sur une démarche volontaire. Il développe une stratégie et d'une feuille de route permettant de relever les défis du territoire en matière de mobilité durable. Une des actions de ce Plan Global de Déplacement consiste à mettre en place un Plan de Déplacement Administration (PDA). L'objectif est de modifier les parts modales des trajets effectués par le personnel et les élus de la CCEG, en proposant un plan d'actions qui permet de faire évoluer les pratiques de déplacement. Le PDA bénéficie de la convention de financement de l'ADEME dans le cadre du programme d'animation du management de la mobilité et des modes actifs. Il a vocation à s'adresser à l'ensemble des agents, mais la démarche repose sur un engagement volontaire qui doit tendre à l'exemplarité des pratiques. Cela permet aussi d'être davantage légitime pour inciter les autres acteurs du territoire à agir dans ce sens. L'intérêt pour la collectivité de se doter d'un PDA est de répondre aux : <ul style="list-style-type: none"> Ü Enjeux environnementaux Ü Enjeux sur la santé et la sécurité des agents Ü Enjeux économiques et sociaux <p>Il s'agit de contribuer à la protection de l'environnement et participer aux efforts du territoire en matière de transition énergétique. Le PDA permettra aussi de rationaliser les dépenses de la collectivité et des agents, d'améliorer la qualité de vie au travail et de renforcer l'attractivité de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres-employeur.</p>			
<u>Descriptif</u>			
<ul style="list-style-type: none"> Les modalités précises d'élaboration du Plan de Déplacement Administration sont déterminées dans le cadre d'une lettre de mission en 2019, afin de : <ul style="list-style-type: none"> Ü Définir la méthode et les incitatifs mobilisables ; Ü Structurer la démarche autour d'une équipe projet composée de personnes ressources ; 			

- U Fixer des objectifs et dresser un plan d'actions ;
- Ü Organiser des actions de sensibilisation et d'animation du dispositif ;
- Ü Valider le dispositif de suivi-évaluation

- L'action consistera dans un premier temps à analyser les pratiques de déplacement domicile-travail et professionnels des agents et élus :
 - Ü Cartographie et localisation des flux
 - Ü Etude de la qualité et des contraintes de la desserte
 - Ü Évaluation des coûts de déplacements liés au transport et aux déplacements du personnel (ateliers en groupe, RDV flash avec chaque agent)

Il faudra également évaluer l'offre de transport existante avec une analyse de l'accessibilité du site (réseaux et offre de transports pour tous modes) et de l'état des aménagements et des infrastructures.

- Sur la base du diagnostic réalisé, la stratégie et les objectifs du Plan de Déplacement Administration seront définis. Il s'agira d'élaborer un plan d'actions visant à améliorer la mobilité du personnel intercommunal et encourager l'utilisation de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (promotion de l'utilisation des transports en commun, incitation au covoiturage, à la marche et à l'usage du vélo, organisation du travail, recours au télétravail, flexibilité des horaires...).
A ce titre, l'utilisation de deux vélos à assistance électrique acquis en 2018 par la Communauté de communes pourra être expérimentée.
- Dès la mise en œuvre des premières actions et des incitations, il sera nécessaire d'animer et communiquer autour de la démarche auprès des agents (test, récompenses, défis entre services...). La réalisation d'une plateforme web d'information sera étudiée.
- Il pourra également être envisagé d'étudier les modalités de mise en œuvre d'un dispositif mutualisé avec les entreprises de la zone d'activité, en identifiant les entreprises volontaires, en lien avec l'action 26 de la stratégie de Développement Durable.
- Le PDA fera l'objet d'une évaluation continue. Des indicateurs de suivi seront définis au sein d'un Observatoire des Mobilités d'Erdre et Gesvres. L'outil « éval-PDE » de l'ADEME pourra être utilisé.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Préparation et mobilisation des acteurs	Novembre 2018	Mars 2019	
Réalisation d'un diagnostic	Mars 2019	Septembre 2019	
Rédaction du plan d'action	Septembre 2019	Décembre 2019	
Mise en œuvre du plan d'actions	A partir de 2020		

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Eventuels investissements à définir (vélos, stationnement vélos, panneaux covoiturage)	5 000 €	ADEME (Programme Mobilités Durables)	5 000 €
Formations	15 000 €		
Coût global	20 000 €	Coût CCEG	15 000 €

Moyens humains : 0.1 ETP Conseiller mobilités

<u>Indicateurs</u>	
Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des parts modales des déplacements domicile-travail de la Communauté de communes - Réduction des frais et des coûts de déplacement pour la collectivité et les agents, - Nombre de kilomètres évités en voiture individuelle, et tonnes de CO2 évitées - Nombre d'équipes de covoiturage, - Nombre de vélos / véhicules stationnés, - Satisfaction en termes de qualité de vie au travail, (enquête qualitative), - Taux d'usage des Vélos à assistance électrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'aménagements en faveur des modes actifs - Adoption par les agents de nouvelles pratiques en matière de déplacement (enquête)

35 – Mettre en place une charte éco-agent

Pilote		Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Chargée de mission Développement Durable		Services de la CCEG	0 €	2019
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>		
ODD	11- Villes et communautés durables 12- Consommation et production responsables 13- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	1- Baisse des émissions de GES	3- Baisse des consommations énergétiques	
SRCAE/SRADDET	2- Mobiliser les acteurs			
PPA	Sans objet			
<u>Objectif</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du projet d'administration de la Communauté de communes qui a été validé en 2018, il a été décidé de mettre en place une charte éco-agent. L'objectif de la charte éco-agent est de définir et mettre en place des pratiques exemplaires au sein de la CCEG. Cela permet d'être davantage légitime pour inciter les autres acteurs du territoire à agir dans ce sens. Cela renforce par ailleurs les valeurs communes de service public au sein de l'administration. Ces pratiques exemplaires portent sur des éco-gestes en vue de réaliser des économies et préserver l'environnement : mobilité, énergie, déchets, informatique, entretien... 				
<u>Descriptif</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'identifier les thématiques sur lesquelles il semble nécessaire de travailler puis pour chacune des thématiques de définir, avec les différents techniciens qui sont en charge, des pratiques ou des règles collectives à respecter. Il faut toutefois que l'aspect « mobilité » sera traité en complémentarité de l'action 35 de la stratégie de développement durable relative au Plan de Déplacement Administration. Les modalités d'élaboration de la charte restent à définir et feront l'objet d'une lettre de mission. Cette action pourra être conduite de manière participative, avec des agents volontaires. L'ensemble des pratiques et règles identifiées seront consignées dans un document appelé « charte éco-agent ». Un plan de communication sera également élaboré pour diffuser la charte auprès des agents de la Communauté de communes et s'assurer qu'ils se l'approprient et l'appliquent. 				
Planning Prévisionnel :				
Étapes	début	fin	Validation politique	
Rédaction de la charte éco-agent	2 ^{ème} semestre 2019	Fin 2019		
Validation de la charte et diffusion	2020	2020	Oui	

Moyens

Budget prévisionnel : 0 €

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Coût global	€	Coût CCEG	

Moyens humains : 0.2 ETP Chargée de mission Développement Durable

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none">- Résultats de l'actualisation du bilan carbone patrimoine et compétences- Evolution de la consommation d'énergie- Kilomètres évités- Déchets évités- Evolution de la consommation de papier- ...	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation et diffusion de la charte- Adoption par les agents des pratiques et respect des règles collectives définies dans la charte (enquête)- Actualisation du bilan carbone patrimoine et compétences

36 - Créer un tiers-lieux dédié au réemploi sur le site de la déchèterie de Nort-sur-Erdre

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Responsable du service déchets	SMCNA, associations, habitants, communes, Bureaux d'études (déchèterie, réemploi, concertation, programmation), service CCEG (technique, développement durable, foncier, développement économique), Conseil de Développement	A définir	Janvier 2022
Liens avec objectifs supra :		Objectifs PCAET visés :	
ODD	12- Consommation et production responsables 17- Partenariats pour la réalisation des objectifs	1- Réduire les émissions de gaz à effet de serre	
SRCAE/ SRADDET	26- Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air 28- Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions et des opportunités d'évolution à moyen terme des systèmes existants	3- Baisser les consommations d'énergie	
PPA	Sans objet		

Objectif

- Afin de respecter la hiérarchie de traitement des déchets : Eviter, réemployer, recycler et éliminer, il est nécessaire de modifier la représentation qu'ont la plupart des habitants de la notion de déchet, à savoir quelque chose dont il faut se débarrasser, pour passer à celle du déchet comme une ressource. Dans un système d'économie linéaire, la matière première est transformée en produit, qui est consommé puis jeté sans qu'il y ait de lien entre les deux bouts de la chaîne. On sait aujourd'hui que les ressources n'étant pas infinies, il est nécessaire d'appréhender l'économie de manière circulaire avec l'idée que le déchet des uns peut devenir la matière première des autres.
- Mais les changements de représentation et de comportement ne sont pas spontanés, il est nécessaire dans un premier temps que les personnes se sentent concernées, qu'elles y voient un intérêt pour qu'elles aient envie ensuite de s'informer, de s'outiller pour expérimenter puis pérenniser de nouvelles façons de faire. L'enjeu est d'identifier les leviers dont dispose le territoire pour susciter l'intérêt d'une part et pour apporter des réponses pratico-pratiques d'autre part.
- Dans la mesure où la CCEG est compétente en matière de collecte des déchets, elle peut jouer un rôle au niveau même des représentations que peuvent avoir les habitants de leurs déchets. Sur son champ de compétence, elle peut donner à voir d'autres façons de faire qui peuvent amener une prise de conscience. Les déchèteries sont des lieux utilisés par tous et qui peuvent renvoyer une image du déchet différente de la représentation habituelle selon la manière dont elle est organisée et en fonction des services proposés.
 - Ü Le cheminement des utilisateurs dans la déchèterie peut être pensé de manière à prioriser les modes de traitement les plus vertueux, c'est-à-dire le ré-emploi, via une zone de dépôt/don, et le recyclage. Ainsi, on contribue à changer l'image du déchet qui est plus perçue comme une ressource.
 - Ü Les services proposés au sein de la déchèterie peuvent par ailleurs apporter des solutions pratiques aux personnes déjà concernées qui souhaitent aller vers le ré-emploi ou le recyclage plutôt que l'élimination de leurs objets et susciter la curiosité des autres: recyclerie, ateliers de réparation, ateliers de valorisation des objets.
 - Ü La signalétique et des espaces de démonstration peuvent aussi à la fois faire évoluer les représentations et apporter des savoir-faire ou bonnes pratiques : technique de jardinage, de compostage...

- Des expériences ont été menées sur d'autres territoires pour implanter des boutiques inversées de ré-emploi d'objets sur le site de la déchèterie, qui devient du coup aussi un lieu de ressource (exemple du Smicval Marcket). Qu'il s'agisse de ce type de concepts novateur ou plus simplement l'implantation d'une recyclerie sur le site de la déchèterie, cela peut influencer sur les représentations tout en proposant un service à ceux qui souhaitent davantage aller vers le ré-emploi. Le SMCNA (Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique) et CCEG souhaitent s'orienter vers l'implantation de ce type de services au sein dans la nouvelle déchèterie de Nort-sur-Erdre. En effet, le site mis à disposition de la boutique solidaire à Nort sur Erdre (PA de la Sangle) est de taille insuffisante (bâtiment et parking) et peu repérable. En la rendant plus visible et accessible cela permettrait de maintenir et améliorer l'activité de la boutique solidaire nord atlantique et de créer des emplois d'insertion. Le SMCNA souhaite aussi favoriser le don, le réemploi et les ateliers de sensibilisation et d'échanges de pratiques.
- Ces nouveaux services ont été également demandés lors des ateliers de concertation menés dans le cadre de la stratégie de développement durable. L'idée qui est ressortie est de mettre en place un espace collaboratif utilisable par la société civile pour y proposer des ateliers de réparation ou de recyclage d'objet voir des ateliers créatifs permettant d'utiliser des matériaux qui auraient été jetés. L'objectif est de sensibiliser sur la consommation, le ré-emploi, donner de l'information notamment sur les services existants sur le territoire, montrer des techniques, partager des bonnes pratiques, avoir un lieu d'échanges, de rencontre, de convivialité, un lieu où pourrait aussi naître ou se concrétiser des projets d'habitants ou d'acteurs du territoire. Il s'agirait d'un espace où se développerait des collaborations entre différents acteurs autour de la thématique du réemploi et de la réutilisation. Ce type d'espace collaboratif, associé à un lieu de vente d'objets du type boutique ou recyclerie ou d'autres activités économiques autour du déchet/ressources peut-être apparenté à un tiers-lieu (cf fiche...).
- L'objectif de cette action est de créer, sur le site de la future déchetterie de Nort-sur-Erdre, un tiers-lieu autour de la thématique du déchet/ressource avec des habitants, associations, acteurs du territoire qui souhaitent se mobiliser, pour faire évoluer la représentation du déchet vers la ressource, donner de l'information, permettre des échanges de pratiques, favoriser des projets collectifs en vue de développer la réutilisation et le ré-emploi.

Descriptif

- La déchèterie de Nort-sur-Erdre a ouvert ses portes en 1993. Malgré certains aménagements, relatifs à la sécurisation notamment, elle n'est aujourd'hui plus adaptée aux besoins : saturation en haut de quai pour les usagers, nombre d'emplacements limités pour de nouvelles filières de tri, saturation du bas de quai par rapport aux quantités collectées, certaines non conformités par rapport à la réglementation ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement)...La création d'une nouvelle déchèterie sur un nouveau site est l'occasion de la penser différemment des autres déchèterie pour y ancrer la notion de déchet/ressources et y proposer de nouveaux services.
 - Ü Le site pressenti est sur la zone d'activité de la sangle, où se situe déjà la boutique solidaire mais à un endroit peu repérable. Le projet consiste à créer une nouvelle boutique solidaire, plus grande, sur le nouveau site de la déchèterie, à un endroit bien visible et intégré dans le cheminement des usagers au sein de la déchèterie.
 - Ü Une zone de don serait également intégrée sur le site de la déchèterie.
 - Ü En plus de la recyclerie le projet prévoit, juste à côté, un espace collaboratif dans lequel pourront être organisés des ateliers de réparation, ateliers créatifs ou autres activités. Un premier travail de réflexion en atelier de concertation a permis d'identifier différentes fonctions à trouver dans cet espace collaboratif : un accueil/documentation, un espace convivialité, un bureau, un espace atelier, un espace de stockage/réserve/matériel, une salle de formation, un espace extérieur.
- Cette zone sur le site de la déchèterie dans laquelle se retrouveront la recyclerie, cet espace collaboratif et éventuellement la zone de don peut devenir un tiers-lieu sur la thématique du réemploi et de la réutilisation s'il est approprié par des habitants, associations et porteurs de projets qui s'en emparent et le fassent vivre. Pour qu'un tiers-lieu se crée, il faut la rencontre entre un lieu et des porteurs de projets. Parfois les porteurs de projets existent mais ils ne trouvent pas de lieu et parfois un lieu existe mais il reste une coquille vide sans porteurs de projets. L'idée ici est d'avancer à la fois sur la conception et la construction du bâtiment en même temps que sur des dynamiques de projets qui pourront s'implanter dans ce lieu.

- U Il est pour cela prévu de concevoir le bâtiment en concertation avec les personnes volontaires, en s'appuyant sur les compétences de programmistes spécialisés dans le domaine de la concertation. Il peut être aussi choisi d'aménager le lieu a minima pour y permettre des expérimentations. Un accompagnement au design de service peut alors aboutir au maquettage de différents usages, testés auprès des utilisateurs de la déchèterie avant leur mise en œuvre réelle pour être au plus près des attentes des habitants.
- Ü Il est également prévu de se servir de la construction du bâtiment pour en faire un chantier d'éco-construction qui servirait de support de formation aux artisans et qui montrerait par l'exemple la possibilité d'utiliser des éco-matériaux comme l'utilisation de terre crue prélevée directement sur le terrain par exemple, voire des matériaux recyclés. Ce sont des exemples concrets de déchet/ressource qui participe de l'évolution des représentations.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
Acquisition des terrains dédiés à la boutique solidaire/espace don/espace collaboratif	Mars 2019	Mars 2021	OUI
Choix bureau études (compétence conception déchèterie, réemploi, concertation, programmation)		Juin 2019	
Mobilisation et concertation des acteurs	Septembre 2019	Janvier 2020	
Validation du programme	Février 2020		OUI
Choix d'une maîtrise d'œuvre, projet et consultation des entreprises	Mars 2020	Juin 2021	OUI
Construction du bâtiment	Juillet 2021	Décembre 2021	
Formalisation d'une gouvernance et d'un fonctionnement de la recyclerie, de l'espace don et de l'espace collaboratif	Septembre 2019	Décembre 2021	OUI
Déplacement de la boutique solidaire et ouverture au public	Janvier 2022		
Ouverture de l'espace don	Janvier 2022		
Ouverture et expérimentation de fonctionnalités dans l'espace collaboratif (méthode de design des services)	Janvier 2022	Juin 2022	
Choix de fonctionnalités définitives et aménagement de l'espace collaboratif	Septembre 2022	Janvier 2023	OUI

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Acquisition des terrains	A définir	Subvention Ademe	A définir
Accompagnement sur la concertation et programmation	A définir	Leader fiche 1	A définir
Conception et réalisation du bâtiment	A définir		
Accompagnement sur la méthode de design de services	A définir		
Aménagement du bâtiment	A définir		
Coût global		Coût CCEG	
Moyens humains : Coordination du projet (temps de travail de la responsable du service déchets) Personnes ressources (responsable du service DD, responsable du service technique, chargé de mission foncier...)			

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Quantité d'objets récupérés (espace don + boutique solidaire) • Quantités d'objets revendus en boutique solidaire • Nombres d'emplois en insertion dans la boutique solidaire (? si on part sur de l'insertion) • Chiffre d'affaire du lieu (si vente de restauration, prestations.../ boutique solidaire y compris ?) • Nombre d'animations menées dans l'espace collaboratif • Nombre de participants aux animations • Satisfaction des usagers (enquête) • Nombre de projets collectifs permis grâce au lieu 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acteurs concertés • Formalisation de la gouvernance et du fonctionnement de la boutique solidaire et de l'espace don (convention, contractualisation, charte...) • Nombre d'acteurs impliqués dans le fonctionnement du lieu • Nombre d'artisans formés sur le chantier • Maquettage des fonctionnalités • Nombre de visiteurs consultés dans la phase de design de services • Nombre de visiteurs du lieu

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Responsable du service développement durable	Conseil de développement Collège des transitions sociétales ENEDIS, SYDELA, FRCIVAM, ADEME, conseil départemental, conseil régional, Open Lande, CRESS...	149 000 € sur 4 ans (+ à définir si lieu à créer)	Décembre 2022

Liens avec objectifs supra :		Objectifs PCAET visés :	
ODD	12- Consommation et production responsables 17- Partenariats pour la réalisation des objectifs	Sans objet	
SRCAE/ SRADDET	26- Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air 28- Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions et des opportunités d'évolution à moyen terme des systèmes existants		
PPA	Sans objet		

Objectif

- Les enjeux liés au réchauffement climatique nécessitent une modification profonde des modes de vies dans une échelle de temps très courte, on parle d'une génération. Les experts du GIEC soulignent d'ailleurs dans leur dernier rapport que le monde devra engager des transformations « rapides » et « sans précédent » s'il veut limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Les pouvoirs publics et les collectivités seuls ne suffiront pas à modifier rapidement les modes de vie. Les initiatives individuelles seules non plus. Tout l'enjeu est de mobiliser l'ensemble des acteurs (entreprises, habitants, agriculteurs, associations) pour mener des projets collectifs qui s'articulent aux politiques publiques et qui engagent et développent les transitions localement. C'est la finalité de l'action.
- Mais la coopération n'est pas simple. Chacun a sa propre temporalité ses représentations, ses intérêts qui peuvent différer ou diverger. Il faut apprendre à faire ensemble. Cela peut être plus facile dans les lieux « à part », qu'on appelle tiers-lieux, qui sont ni complément publics ni complètement privés et où co-existent des élus, entreprises, associations, qui apprennent à faire ensemble.
- On voit apparaître de plus en plus de tiers-lieux dans de nombreux territoire. La mission coworking : territoires, travail, numérique, qui a remis au ministre de la cohésion des territoires son rapport en janvier 2018 en dénombre plus de 1800 en France, dont 46% se situent en dehors des métropoles. Comprenant des bureaux en coworking, des cafés, des bibliothèques, des espaces culturels, des ateliers de fabrication, des salles de conférence ou réunions, ou des jardins partagés, les tiers lieux ont leur spécificité, leur fonctionnement, leur mode de financement. Ils favorisent la créativité, l'initiative et le partage, et feront selon ce rapport la richesse des territoires de demain. Ces tiers lieux sont localement porteurs de dynamiques économique et sociale très structurantes. En contribuant à développer des activités de proximité et à encourager les circuits courts, ces lieux sont des acteurs essentiels de la transition numérique et écologique dans les territoires. Il existe aussi sur le territoire des initiatives de tiers-lieux, notamment celle portée par la commune de Saint-Mars-du Désert ou des idées de tiers-lieux provenant de citoyens (ex : Fay-de-Bretagne).

- Il existe par ailleurs des initiatives de projets collectifs en faveur des transitions énergétiques et sociétales sur le territoire d'Erdre et Gesvres. Le conseil de développement en a repéré plusieurs. Mais les porteurs de projets se sentent souvent isolés, ils ne parviennent pas toujours à trouver des soutiens de la part des élus ni à rencontrer des personnes avec qui ils pourraient s'associer pour développer leurs initiatives et ces porteurs de projets s'essouffent. Il existe également des personnes ou acteurs qui peuvent avoir envie de donner de leurs temps ou de mettre à disposition leurs compétences au service de projets locaux mais qui manquent d'information sur les projets existants sur le territoire. Pour pallier à cela, il est ressorti de la co-construction l'idée de créer des lieux dans chaque commune où pourraient se rencontrer les porteurs de projets et les personnes qui souhaitent s'investir. Ces lieux de rencontre et de convivialité manquent sur le territoire. En proposant des espaces de convivialité, d'échange, de rencontres, les tiers-lieux peuvent jouer ce rôle.
 - En plus des tiers-lieux, le rapport de la mission coworking préconise la création de Fabrique, qui seraient des tiers lieux structurants ayant pour vocation de déployer un ensemble de services pouvant résonner sur l'ensemble du territoire, à accueillir et susciter de l'activité et de l'animation à l'échelle de bassins d'emploi et de vie. Deux grandes missions leur seraient par ailleurs assignées : celles de l'inclusion numérique et de l'apprentissage. Ces lieux deviendraient de véritables dispositifs d'animation du territoire, portés vers la création d'activités et notamment les coopérations entre acteurs économiques et entrepreneurs territoriaux. Les Fabriques accueilleraient des activités que les tiers lieux environnants ne pourraient porter, comme de la formation, des ateliers avec du matériel coûteux, des événements drainant un large public, des communautés denses d'entrepreneurs, de l'incubation et de l'accompagnement...Elles auraient également pour mission de développer des partenariats d'ambition avec d'autres lieux, ou d'accueillir des entreprises (mécénat de compétence, projets partagés, présence de services) ou des administrations (accueil de services publics, accompagnement de l'open data, etc.). Physique ou virtuelle, une fabrique de projet de ce type sur le territoire permettrait de mettre ne réseau toutes les compétences, ressources, partenaires et capacité d'animation à l'échelle du territoire permettant de déployer des services d'accompagnement à l'émergence de projets collectifs. L'enjeu est de parvenir à constituer une communauté d'acteurs qui agisse en faveur du développement durable.
- Ü L'objectif de l'action est de favoriser les projets collectifs en faveur des transitions énergétiques et sociétales, d'une part ou apportant un soutien aux porteurs de projets mais aussi en favorisant la création de tiers-lieux (pour développer les rencontres et la coopération) mais aussi en co-construisant une fabrique de projets pour accompagner les projets.

Descriptif

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres participe en tant que territoire d'expérimentation, en partenariat avec le conseil de développement, à un programme d'action recherche sur la Transition Énergétique et Sociétale. L'objectif de ce programme est précisément de favoriser la coopération entre acteurs au sein de projets collectifs qui vont dans le sens des transitions énergétiques et sociétales. Le comité de suivi du territoire d'Erdre et Gesvres, composé d'une pluralité d'acteurs (vice-président de la CCEG, conseil de développement, Ademe, département, Energies citoyenne en pays de la Loire, SYDEAL, ENEDIS, FRCIVAM) pourrait donc constituer le comité de pilotage de cette action. A voir dans quelle mesure il faudrait l'élargir à d'autres partenaires.

A ce jour, cette instance a identifié quatre actions concrètes à mettre en place.

1. Repérer les acteurs et des porteurs de projets

Le repérage des acteurs et porteurs de projets apparaît prioritaire. Le conseil de développement d'Erdre et Gesvres agit déjà dans ce domaine, à travers sa carte collaborative des initiatives. Il mène également des actions destinées à rencontrer les porteurs de projets mais aussi créer du lien entre porteurs de projets comme l'organisation d'un forum des initiatives prévu en 2019. Il est envisagé de s'appuyer sur ces actions pour repérer et mobiliser les porteurs de projets du territoire. En parallèle, il est nécessaire d'aller à la rencontre d'autres acteurs du territoire pouvant prendre part à la communauté agissante en construction. Trois acteurs ou ressources sont sores et déjà identifiées :

- Ü La CRESS lance tout juste un réseau en vue d'accompagner la création de tiers-lieux, c'est sans doute une ressource à mobiliser. Il s'agit de « CAP Tiers-Lieux », le collectif d'accélération des projets de Tiers-Lieux de l'Économie Sociale et Solidaire en Pays de la Loire.

- U Il existe par ailleurs déjà un lieu sur le territoire, Open Lande, qui rassemble différents talents et qui accueille des porteurs de projets au sein d'un parcours d'accompagnement. Il joue un rôle de fabrique projets et comprend également du mécénat de projets, des formations, du conseil, un espace de coworking, un atelier, des salles de conférence et la possibilité d'accueillir des séminaires. La structuration d'u ou de plusieurs espaces-tiers doit tenir compte de l'existence de cette fabrique de territoire et trouver une articulation avec elle.
- Ü Afin de mobiliser le monde agricole et de l'entreprise, il est envisagé d'associer le club d'entreprises et les structures agricoles du territoire.

2. Favoriser la création de tiers-lieux

Les tiers lieux peuvent naître d'initiatives communale, comme celle qui démarre à Saint-Mars-du-désert autour d'un lieu associant les services d'une agence postale d'un lieu d'accueil de parents avec enfants handicapés mais aussi de la vente de producteurs locaux voire un espace de co-working. L'espace collaboratif prévu sur le site la déchèterie de Nort-sur-Erdre est aussi un exemple de tiers-lieux d'initiative publique (CCEG). Ils peuvent naître aussi d'initiatives privées, d'associations, d'entreprises ou de citoyens. Ces lieux peuvent porter sur des thématiques très différentes (alimentation/circuits courts, action social, réemploi, culture...). La communauté de communes peut venir en soutien de ces différents projets, en apportant selon les besoins un accompagnement méthodologique, logistique, du petit matériel, de la communication, de la mise en lien avec d'autres acteurs....

3. Créer une fabrique de territoire (ou fabriques de projets)

Avec les acteurs du comité de pilotage et ceux qui auront été identifiés, une réflexion sur la forme et la gouvernance de cette fabrique sera menée, en articulation avec Open Lande. La création d'un lieu physique pourra être envisagée, nécessitant une phase de concertation en amont de la programmation et la recherche de financements croisés. Des formations à l'intelligence collective mais aussi à la facilitation d'initiatives pourront également être envisagées. Un lien avec le projet de structuration d'une filière éco-construction pourra être fait afin de le chantier soit exemplaire de ce point de vue et serve le cas échéant de support à la formation de professionnels dans la mise en œuvre de matériaux biosourcés.

4. Créer une fondation associée à l'espace tiers

Une réflexion sera engagée sur la manière de traduire concrètement sur le territoire d'Erdre et Gesvres l'idée de fondation en cours de réflexion dans le cadre du programme TES. Cette idée consiste à imaginer une manière de mobiliser des financements permettant de soutenir des projets collectifs en faveur des transitions, qui rentrent difficilement dans le cadre habituel des financements institutionnels. Il s'agirait de créer une fondation territorialisée, adossée à la fabrique de territoire et dans laquelle pourraient être mobilisés des fonds publics (régionaux, départementaux, locaux...) ainsi que des fonds privés provenant de mécénat ou de fondations par exemple.

5. Animation de l'espace tiers en lien avec les tiers lieux et la fondation

Une animation de la fabrique de territoire est nécessaire. Il s'agira de coordonner les différentes ressources et compétences disponibles sur le territoire, d'animer des temps de créativité, d'organiser des formations le cas échéant. Il s'agira aussi de faire le lien avec les tiers-lieux dans les communes, qui seront les portes d'entrée pour repérer les projets collectifs en demande d'accompagnement et de promouvoir la fabrique auprès de ces tiers-lieux afin qu'ils se saisissent des ressources disponibles.

Planning Prévisionnel :

Etapes	début	fin	Validation politique
1. Repérer les acteurs et des porteurs de projets	Janvier 2019	Décembre 2019	
2. Favoriser la création de tiers-lieux - Repérage et accompagnement de tiers-lieux en projets	En continu		
3. Créer une fabrique de territoire - Création du copil en	Septembre 2019	Décembre 2019	

ouvrant le comité de suivi TES à d'autres acteurs (en s'appuyant sur le forum des initiatives de novembre 2019)			
- Réflexion sur la forme et la gouvernance	Janvier 2020	décembre 2020	
- Création d'un lieu (si besoin) ou d'un espace virtuel	Janvier 2020	décembre 2022	OUI
4. Créer une fondation associée à la Fabrique de territoire			
- Pré-figuration (partenaires, gouvernance, fonctionnement, critères de sélection)	Janvier 2020	Décembre 2020	
- Validation politique (y compris Région, département et partenaires institutionnels)	Janvier 2021	Décembre 2021	OUI
- Mise en place	Janvier 2022	Juin 2022	
- Animation du projet dans le cadre de TES par la responsable du service DD	Janvier 2019	Décembre 2020	
- Recrutement d'un animateur	Janvier 2022		

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Restitution des entretiens et Forum des porteurs de projets de projets	1 500		
Formation intelligence collective et facilitation			
Soutien aux projets de tiers-lieux (6 projets jusqu'en 2022)	6 000	Leader	A définir
Soutien aux projets collectifs en faveur des transitions (hors tiers-lieux) /	8 000 (2000/an)		
Création/ aménagement d'un lieu pour la Fabrique de territoire	A définir si besoin		
Budget dédié à la fondation	A définir si fonds CCEG		
Animation	135 000 pour 3 ans (à partir de janvier 2022)	Leader	A définir
Coût global	149 000	Coût CCEG	A définir
Moyens humains :			

<u>Indicateurs</u>	
Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets collectifs repérés - Nombre de projets collectifs accompagnés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de tiers-lieux créés (objectif 1 par commune minimum d'ici 2025) - Création d'une fabrique de projets (virtuelle ou physique) - Partenariat avec Open Lande

38 – Soutenir les initiatives de coopération internationale et interterritoriale en faveur du développement durable

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation	
Responsable du service « politiques contractuelles » + services en fonction des thématiques	Territoires voisins, services de la CCEG, partenaires institutionnels, sol et civilisation, Conseil de Développement	A définir	2021	
<u>Liens avec objectifs supra :</u>			<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD	2 – Faim zéro et alimentation de qualité 7 – Energie propre et à un cout abordable 8 – Travail décent et croissance économique 11 – Villes et communautés durables 12 – Consommation et production responsables 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique 15 – Vie terrestre 17 – Partenariat pour la réalisation d'objectifs		1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre	7- Développer les productions biosourcées
SRCAE/ SRADDET	1 - Instaurer la gouvernance énergie-climat 2 - Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire 7- Préserver les possibilités de stockage de carbone par les pratiques agricoles 15 -Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique 16 - Favoriser une mobilisation optimale du gisement bois énergie 17 - Maitriser la demande en bois-énergie 27 - Favoriser les solutions techniques, les mesures et les aménagements pour protéger à court terme les ressources des effets du changement climatique 28 -Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions		2 - Capter le carbone	8 - Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
PPA	8 - Sensibiliser les utilisateurs et exploitants du bois-énergie aux impacts sur la qualité de l'air		4 - Augmenter la production d'énergies renouvelables	9 - S'adapter au changement climatique

Objectif

- La communauté de communes d'Erdre et Gesvres souhaite développer des coopérations interterritoriales avec les collectivités voisines sur les thématiques pour lesquelles il existe des complémentarités entre territoire ou pour lesquelles il est nécessaire d'avoir une action conjointe pour avoir un effet levier suffisamment fort : éco-construction, alimentation, mobilité et bois énergie.
- La communauté de communes souhaite également développer des coopérations avec des territoires voisins ou à l'international dans un but d'apprentissage collectif et qui s'appuient sur l'échanges de savoir et de pratiques.

Descriptif

Cette action pourra prendre plusieurs formes :

- Coopération avec Nantes métropole et les territoires voisins : sur les thématiques de l'éco-construction, du projet alimentaire, du bois énergie et de la mobilité.
 - Ü La coopération avec Nantes métropole pourra s'inscrire dans le cadre du pacte Etat-Métropole, signé par Nantes en 2017. Ce pacte repose sur le Projet Alimentaire Territorial de Nantes Métropole et le déménagement du MIN à Rezé. L'alliance des territoires est mise en avant dans ce pacte Etat-Métropole, qui prévoit des actions de coopération en matière de mobilité, de transition écologique et de gestion de la ressource en eau avec les territoires voisins.

Ce sujet a commencé à être travaillé lors des premiers ateliers de la Fabrique prospective des coopérations interterritoriales, où des sujets de coopération ont été identifiés, notamment sur l'alimentation (lien avec le PAT d'Erdre et Gesvres), le bois-énergie, le développement économique...

Sur les mobilités, ces coopérations sont déjà amorcées dans le cadre du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, avec la mise à disposition du responsable du service mobilité de la CCEG, pour un travail sur les voiries nationales, répondant à des enjeux d'accessibilité du territoire et de la métropole. Cette coopération dans le cadre du Pôle métropolitain permet d'avoir accès aux financements du Programme Investissement d'Avenir (PIA 3 en cours).

Ü Ces coopérations pourrait se concrétiser par la signature d'un contrat de réciprocité entre Nantes métropole et la CCEG, sur l'exemple du Contrat signé entre le Pays de Retz et Nantes métropole.

- Erdre et Gesvres est engagé dans une démarche « Territoires apprenants » : portée par le cabinet Sol & Civilisation (qui accompagne la collectivité dans la démarche de GTPEC), ce projet est subventionné par le FEADER, dans le cadre de l'appel à projet « Mobilisation Collective pour le Développement Rural » (MCDR) du Réseau Rural National. Ce projet cherche à mieux connaître les effets du territoire sur les mécanismes d'apprentissage, en lien avec la formation et les compétences des actifs du territoire. Le projet réunit de nombreux partenaires, dont Erdre et Gesvres, et le pays de Fougères.
- La Communauté de communes est également engagée dans le programme « Transition Energétique et Sociétale » (TES) 2018-2021, au titre de la démarche participative qu'elle mène dans le cadre de sa stratégie de développement durable (PCAET), en partenariat avec le Conseil de Développement. TES est un programme de recherche-action porté en Région Pays de la Loire par un collectif d'acteurs sous le pilotage du collège des Transitions sociétales. Un premier programme 2015-2018 a été réalisé. Il a été reconduit pour la période 2018-2021 avec un croisement des regards entre acteurs et chercheurs dans le but d'identifier les conditions d'émergence de territoires socialement innovateurs dans le champ de la transition énergétique. Ce programme de recherche étudie les conditions d'émergence et de développement de projets de transition énergétique, portés par des collectifs (citoyens, entreprises, agriculteurs ou associations), en articulation avec des politiques publiques territoriales engagées, et avec en visée l'évolution des modes de vie.
- Le programme LEADER du GAL Canal, Erdre & Loire comprend une fiche sur la coopération. Sur ce dispositif, il n'y a pas de ligne directrice qui a été donnée pour investir plutôt telle ou telle thématique. Il s'agira plutôt de soutenir financièrement un projet de coopération qui serait proposé par un porteur. La coopération devra se réaliser avec un autre territoire porteur de GAL soutenu par le programme LEADER. Le territoire porteur de GAL pourra se situer en France ou en Europe.
Exemples : projet de coopération proposé par le GAL Pays de Balagne (Corse) « Formations interterritoriales sur la thématique de la construction biosourcée ».
Projet de coopération avec le GAL du pays de Redon, qui met en œuvre un PAT.

Planning Prévisionnel : Cette (ces) action(s) se dérouleront en continu après validation du PCAET

Etapes	début	fin	Validation politique
Action 1 Coopération Nantes métropole et territoires voisins	1er semestre 2019	2021	Oui
Action 2 Territoires apprenants	Fin 2018	2021	Oui
Action 3 programme TES	Début 2018	Fin 2020	Déjà validé
Action 4 Coopération Leader	2019	2021	Oui (comité de programmation Leader)

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Action 1 Coopération Nantes métropole et territoires voisins	A définir	Pole métropolitain (participation à la mise à disposition du responsable de service mobilités)	14 700 €

Action 2 Territoires apprenants	A définir	Subvention MCDR pour le cabinet Sol & Civilisation.	
Action 3 programme TES (signature convention) + stagiaire à 50% + frais de réception	7000		
Action 4 Coopération Leader	A définir	Enveloppe LEADER disponible	28 400 €
Coût global		Coût CCEG	

Moyens humains : 42 jours de MAD/an pour le responsable du service mobilité.

Indicateurs

Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation qualitative des apports de la coopération sur les différentes thématiques (é éco-construction, alimentation, mobilité et bois énergie - Pratiques ou savoirs échangés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de temps de travail interterritorial - Formalisation des coopérations - Mise en œuvre d'un projet de coopération inter GAL

39 – Dispositif de gouvernance, suivi et évaluation

Pilote	Partenaires	Coût Global	Échéance de réalisation
Responsable du service Développement durable	Tous les partenaires de la stratégie DD (CEEG, communes, acteurs du territoire, partenaires institutionnels, habitants volontaires, conseil de développement), Etat, Région, Département, acteurs du programme TES		Mars 2020
<u>Liens avec objectifs supra :</u>		<u>Objectifs PCAET visés :</u>	
ODD 17 – Partenariat pour la réalisation d'objectifs		Sans objet	
SRCAE/ SRADDET 1 - Instaurer la gouvernance énergie-climat 2 - Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire			
PPA Sans objet			
<u>Objectif</u>			
<p>Conformément à la loi de transition énergétique et croissance verte d'août 2015, qui donne obligation aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial, le rôle qui leur a été donné est d'animer la réflexion sur le territoire et de mobiliser l'ensemble des acteurs pour élaborer et mettre en œuvre le PCAET. C'est ce que la CCEG a fait dans la phase d'élaboration de la stratégie de développement durable du territoire, en associant les partenaires, les acteurs du territoire ainsi que la société civile, à travers 11 ateliers de concertation, auxquels ont participé 190 personnes et 14 chantiers de co-construction d'actions, regroupant 175 participants.</p> <p>La stratégie de développement durable obtenue est une feuille de route territoriale à mettre en œuvre en coresponsabilité par l'action conjointe de la CCEG, des communes du territoire, des acteurs, des habitants mais aussi des autres échelles territoriales (territoires voisins, échelon départemental et régional) et des partenaires institutionnels.</p> <p>Sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation nécessite une gouvernance partagée avec l'ensemble des parties prenantes, qu'il convient de construire collectivement. Cette gouvernance devra permettre à la fois de faciliter la transversalité au niveau des services de la CCEG, de mieux articuler le travail avec les communes, de faciliter les initiatives qui vont dans le sens de la stratégie de développement durable, qu'elles soient privées, associatives ou citoyennes et d'articuler le travail avec les autres échelles territoriales (Etat, Région, département, pôle métropolitain, territoires voisins).</p> <p>Des outils de suivi devront être mis en place et alimentés de manière régulière par les différentes parties prenantes pour pouvoir évaluer les résultats des actions mises en œuvre.</p>			
<u>Descriptif</u>			
<p>Pour que la gouvernance fonctionne, il est préférable de la construire chemin faisant avec les personnes concernées plutôt que de définir des instances et un mode de fonctionnement en amont et de l'imposer aux parties prenantes.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une réflexion sera menée en interne à la CCEG pour favoriser la transversalité. Il s'agira de définir les thèmes sur lesquels cette transversalité sera à développer et d'organiser des groupes de suivi pour chacun de ces thèmes. L'objectif de ces groupes sera de partager de l'information, de coordonner la mise en œuvre des actions dans un souci de cohérence des actions menées et en favorisant les synergies. Ces groupes seront aussi destinés à recueillir les données nécessaires pour le suivi et l'évaluation. 2. Un travail avec les communes sera mené en vue de définir une organisation permettant à la CCEG et aux communes entre elles de partager de l'information, de coordonner leurs actions, de favoriser les synergies, de développer le cas échéant des mutualisations. Il s'agira aussi de recueillir les informations nécessaires au suivi des actions en vue de l'évaluation. 			

3. Une réflexion sera menée pour repérer et faciliter les initiatives privées, associatives ou citoyennes qui vont dans le sens de la stratégie de développement durable. Le conseil de développement d'Erdre et Gesvres mène déjà des actions en faveur du repérage et de la mise en lien d'initiatives et sera un acteur clé de la gouvernance à mettre en place sur ce champ. Les communes également sont incontournables, comme échelon privilégié de proximité. Enfin, les acteurs et travaux menés dans le cadre du programme TES (Transition Ecologique et Sociétale) sont à mobiliser.
4. Un travail de construction d'une gouvernance opérationnelle avec les autres échelons territoriaux (Etat, région, département, pôle métropolitain, territoires voisins) est à mener pour pouvoir mettre en œuvre un certain nombre d'actions de la stratégie de développement durable qui nécessitent une coopération à différents échelons. Les modalités pratiques de cette coopération sont à définir selon les thèmes et les échelons à mobiliser (convention, contrat de réciprocité...). Là aussi la coopération initiée dans le cadre le programme TES, qui associe déjà des acteurs de différents échelons territoriaux est un plus. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un Contrat de Transition Ecologique peut être l'occasion d'aller plus loin dans les partenariats sur quelques actions clés.
5. Par ailleurs, la gouvernance de la stratégie de développement durable nécessitera de mettre en place une instance politique qui décide des grandes orientations, du type comité de pilotage, et une instance plus opérationnelle de travail, du type comité technique, dont la composition reste à définir. Cette instance devra faire le lien entre les différents dispositifs mis en place : en interne, avec les communes, en faveur des initiatives et avec les autres échelons territoriaux.
6. Enfin, des outils de suivi seront mis en place en vue de l'évaluation avec la détermination des contributeurs et échéances de renseignement des tableaux de bords.

Concernant les outils de suivi et d'évaluation, un tableau de bord sera mis en place pour suivre l'avancée et les résultats des actions menées. Ce tableau de bord comprendra des indicateurs à renseigner en matière de consommation d'énergie, d'émission de GES, de production d'énergies renouvelables et d'émission de polluants. Ces indicateurs seront renseignés lorsque l'action aura un impact direct et mesurable sur un ou plusieurs de ces critères. Cela permettra au moment du bilan à 3 ans d'évaluer les résultats obtenus conformément aux attendus réglementaires des PCAET. Par ailleurs, deux à trois indicateurs spécifiques par action seront ajoutés pour évaluer l'avancement et les résultats des actions. Enfin, des informations qualitatives concernant l'impact en termes de stockage carbone et d'adaptation au changement climatique seront également données pour les actions qui ont un impact direct sur l'un de ces aspects.

Planning Prévisionnel : Cette (ces) action(s) se dérouleront en continu après validation du PCAET

Etapes	Début	fin	Validation politique
1- Réflexion interne CCEG	Mai 2019	Décembre 2019	
2- Réflexion avec les communes	Juin 2019	Décembre 2019	
3- Réflexion autour des initiatives	Juin 2019	Décembre 2019	
4- Réflexion sur la coopération avec les autres échelons territoriaux	Octobre 2019	Mars 2020	
5- Mise en place d'un copil et cotech	Septembre 2019	Décembre 2019	
6- Mise en place des outils de suivi	Septembre 2019	Décembre 2019	
Mise en place du tableau de bord	Mai 2019	octobre 2019	

Moyens

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Coût global		Coût CCEG	

Moyens humains :

<u>Indicateurs</u>	
Indicateurs de résultats	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Bilan un an après la mise en place de la gouvernance - Nombre de mutualisations entre communes (postes, communication, animation, actions...) - Nombre de Chartes, contrats, conventions signés avec les différents échelons territoriaux - Nombre d'initiatives repérées - Nombre de partenaires, acteurs et citoyens associés à la mise en oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation de la gouvernance - Adoption en conseil communautaire - Nombre de participants aux différentes réflexions